Skynet.be Mon blog Créer un blog Blog illicite ? L´été au Club Med: jusqu´à -400€* à 2.

Concours Shopvlan.be Et Vlan, c'est trouvé ! http://shop.vlan.be/fr/concours Gagnez chaque semaine 50 billets WIN FOR LIFE Participer >>

Les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Plusieurs folkloristes réputés se sont penchés sur l'origine de nos marches.

5915

LINKS

Justitia & veritas: +200 blogs

marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Me contacter

20.08.2009

Joseph Roland, in : EMVW, 59-60, 1950, p.321-392 + corrections

LES FÊTES

Les « marches » militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse

(photo: Carabiniers de Thuin)

Deuxième partie

Les marches aux XIX^{e} et XX^{e} siècles

I. — RENAISSANCE DE LA COUTUME

Le rétablissement des processions armées

En retraçant l'historique des marches militaires sous l'ancien régime ([1]), nous avons montré qu'à la fin du XVIII^{e} siècle, les processions étaient trop souvent devenues l'occasion d'exhibitions à caractère carnavalesque, qui dégénéraient presque infailliblement en beuveries et abus de toutes sortes. Aussi les escortes processionnelles avec géants et ménageries d'animaux plus ou moins fantastiques, de même que les marches militaires, avaient fini par disparaître, devant l'hostilité des autorités civiles et ecclésiastiques et aussi la désaffection de la bourgeoisie. Du reste la suppression des serments et, sous le régime français, l'abolition de

toutes les associations d'ancien régime et l'interdiction des manifestations extérieures du culte y mettaient fin définitivement, du moins on aurait pu le croire.

Cependant, après une éclipse de quelques années, les marches renaîtront en des lieux de pèlerinage depuis longtemps célèbres comme Walcourt, Fosses et Gerpinnes, ou encore à l'occasion d'une procession à laquelle on voudra

(1) *Enquêtes*, ci-dessus, p. 257-296.

(p.322) donner un relief particulier, comme à Thuin, Ham-sur-Heure, Florennes et Jumet. En regrettant que les renseignements ne soient pas plus précis pour tous ces cas, retenons les dates de « résurgence » qui nous sont connues : Thuin, 1803, puis 1866 ; Gerpinnes, 1806 (?), puis 1825 ; Walcourt, 1815 ; Fosses, 1816, puis définitivement 1851 ; Florennes, 1825 ; Châtelet, 1852 ; Morialmé, 1854 ; Jumet, vers 1860. Les réapparitions postérieures s'expliquent par l'esprit d'imitation.

C'est à partir de la Pentecôte 1802, en vertu de l'application du Concordat, signé l'année précédente entre le pape Pie VII et Napoléon Bonaparte, que les processions furent de nouveau autorisées. Ce qui explique que certaines marches semblent avoir été réorganisées dès lors ou peu de temps après, non toujours cependant d'une façon durable.

On sait ainsi qu'à Thuin, le maire Boursault autorisa la sortie de groupes armés le 13 août 1803 : tout se passa « *avec décence et tranquillité malgré la grande affluence de monde ([1])* ».

A défaut de textes, il est intéressant de signaler que l'on conserve au presbytère de Gerpinnes un drapeau dédié à la Jeunesse, portant le millésime 1806. Cela permet de supposer que la Jeunesse de Gerpinnes était une association très active au cours des années qui précèdent immédiatement 1806 ; or on sait que la mission principale de la Jeunesse est d'organiser les fêtes locales ; c'est pourquoi la date de 1806 peut être considérée comme étant approximativement celle de la restauration de la marche de s[te] Rolende. L'hypothèse est d'autant plus vraisemblable qu'en 1827, on considère déjà celle-ci comme une « coutume » ([2]).

(1) *La marche de St Roch* (à Thuin), dans *Le Rappel*, 18 mai 1950 : «*L'année suivante* [en 1804], *la marche de s[1] Roch fut supprimée et remplacée par la procession en l'honneur de N.-D. dèl Vaulx. Elle sera rétablie après l'épidémie de choléra de 1866. Les Thudiniens voulaient exprimer de cette manière leur reconnaissance à st Roch qui les avait protégés. On fixa la procession au troisième dimanche de mai.* »

([2]) La première mention rencontrée dans les Registres communaux est de 1825 : ou demande au commissaire d'arrondissement l'autorisation de *«faire une marche avec armes les lundi et mardi de la Pentecôte* » ; — 1827 : « *les jeunes gens de cette commune se proposent de faire comme de coutume une marche avec armes et uniformes les lundi et mardi de la Pentecôte 4 et 5 juin* » ; —

(p.323) /Renaissance des marches après la libération du joug français aux environs de 1815/

(p.324) (...) **De 1815 à 1830**

En 1815, la compagnie de Daussois se fait représenter à la procession de Notre-Dame de Walcourt :

« *La compagnie de Daussois, malgré la déroute qui régnait, a envoyé à Walcourt pour la représenter, un caporal et quatre hommes en sarrau et porteurs d'un bâton en guise de fusil. Ce fut cette année-là, la seule escorte de la procession de Notre-Dame.* C'est *ce qui a donné naissance au dicton qui est encore en vogue de nos jours : Quatre pelés et un tondu comme les gens de Daussois* » ([2]).

Mais les gens de Daussois sont fiers de leur privilège d'ouvrir la marche et se moquent du couplet que leur décochent leurs voisins d'Yves-Gomezée :

Nos stons lès malots d' Dausseu,

Quate pèlès et yin tondu,

En montant à Djèrlimpont

Avou nos guètes èt nos blancs pantalons ([3]).

A Fosses, le 29 septembre 1816, trois compagnies peu nombreuses participent à la procession de S'-Feuillen : Fosses, Vitrival et Malonne. Il faudra cependant attendre 1851 pour que, le Conseil communal allouant une indemnité à la Jeunesse, on voie dès lors tous les sept ans — sauf pendant les guerres mondiales — sortir régulièrement les marcheurs de Fosses et des environs.

(1) F. DUMONT, Fêtes *beaumontoises sous l'Empire*, dans *Bull, de la Soc. d'arch. de Charleroi*, 16e année, n° 3, p. 41.

([2]) J. VANDEREUSE, *Le pèlerinage à N.-D. de Walcourt*, p. 58-59.

([3]) « Nous sommes les *mulots* [blason populaire ; litt. « bourdons »] de Daussois, quatre pelés et un tondu, en montant à Gerlimpont (hameau de Silenrieux) | avec nos guêtres et nos blancs pantalons. » *(Ibid.*, p. 59.) — C'est à Gerlimpont que les pèlerins forment de longues chaînes pour aider les porteurs de la Vierge à gravir la côte.

(p.326) A Florennes, où, en 1824, les volontaires étaient en blouse, probablement aussi en sarrau et en pantalons blancs, armés de gourdins, dès 1825, l'escorte militaire reparaît :

«Désirant donner à cette fête toute la pompe, tout l'éclat possible et satisfaire l'esprit des assistons, *non seulement sous le rapport de la dévotion, mais encore sous celui des amusemens, les habitants ont entre eux formé, pour marcher sous les armes, une compagnie qui sera précédée d'une musique militaire et qui accompagnera la procession.* » *([1]).*

A Gerpinnes, en 1825, 1827, 1829, au témoignage des Archives communales, les jeunes gens adressent une requête pour « *faire une marche* » au Commissaire d'Arrondissement ([2]).

(1) F. BAIX, art. cité, p. 4.

(2) Voyez ci-dessus, p. 322, n. 2.

(p.327) Il faut savoir que le gouvernement de Guillaume d'Orange avait à son tour publié une ordonnance interdisant « *l'exhibition dans les processions de vêtements extraordinaires, de bigarrures ou de représentations inconvenantes* » (29 mai 1819) (1). Sous peine de transgresser la loi, les Gerpinnois — dont on ne nous dit pas malheureusement quels uniformes ils portaient — ne pouvaient donc se passer de la permission de l'autorité supérieure.

Malgré l'hostilité du gouvernement hollandais, la coutume des marches militaires, comme on le voit par ces témoignages, reste populaire dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. On comprend que, sous un climat de liberté, une occasion un

(1) L. DEVILLERS, *La procession de Mans*, dans *Annales du Cercle arch. de Mons*, I, p. 127, note 2 : « C'est *en venu de cette instruction que les compagnons de Si-Georges furent bannis de la procession de Mons* », dit l'auteur.

(p.328) peu extraordinaire ou même un simple prétexte ait suffi souvent pour la faire renaître, puis s'épanouir.

Après 1830

L'indépendance nationale a dû permettre à nos marcheurs de se déployer mieux à l'aise ; on manque malheureusement de détails sur l'organisation même des marches du milieu du XIX^e^ siècle. Cependant deux témoignages concordants permettent de nous représenter certains faits.

Le premier à vrai dire ne concerne pas l'Entre-Sambre-et-Meuse, mais la Famenne. Il s'agit d'une « procession sous les armes » que les gens de Rochefort, vers 1860-1865, organisent à l'occasion du pèlerinage à Foy-Notre-Dame, — continuation d'une tradition déjà attestée au XVII^e^ siècle (1) —, François CHÉPIN nous la décrit en ces termes :

« Il *me souvient d'avoir admiré nos paisibles concitoyens transformés en guerriers. Les vieux magasins de Givet fournissaient le travestissement. Que c'était beau cette mascarade militaire ! Nos hommes, divisés par compagnies, rappelaient tous les régiments du premier empire. Mais que de disparates ! Il n'était pas rare de voir un chasseur compléter son uniforme et son fourniment avec des pièces d'un dragon ; un soldat du 36^e^ de ligne coudoyer un homme du 101^e^. Six mois avant l'expédition, barbes et moustaches étaient épargnées et au beau jour qui devait voir reluire sabres et baïonnettes fraîchement fourbis, quelles brosses à dents et quelles barbiches aux figures ! Ce qu'il fallait considérer avant tout, c'était le peloton des sapeurs. Bigre ! avaient-ils l'air farouche ces terribles fantassins, avec leurs colbacks, leurs haches et leurs longues barbes. En second lieu, l'attention était attirée par les habiles évolutions de la grosse cavalerie et de l'artillerie de campagne. C'était, vous l'entendez, au grand complet. Toutes les têtes étaient affolées par les plumets et les cocardes et les gros bonnets de l'endroit ne dédaignaient pas de figurer en colonels, majors et capitaines* » ([2]).

Le second témoignage est rapporté par F. ROUSSEAU, qui le tenait du chanoine Roland (né à Lesves en 1846) :

« Fiers *le milieu du XIX^e^ siècle, les anciens soldats de Napoléon de la région de Lesves formaient un peloton spécial sous les ordres de Ferdinand Legros, le voisin du petit Ch. Roland. Ils louaient*

(1) Cf. *Enquêtes,* ci-dessus, p. 284.

(2) F. CHÉPIN, *Quelques coutumes de la Famenne, il y a 35 ans,* in *Wallonia,* VII, 1899, p. 53. (Extrait de *Rochefort et les environs,* publié à Rochefort en 1870.)

(p.329) à *Givet des défroques militaires remontant au premier Empire. L'apparition des vieux soldats du grand empereur qui s'avançaient graves et fiers dans leurs uniformes défraîchis provoquait une vive impression dans la foule.* » ([1]).

On remarquera «les deux côtés la mention des uniformes français loués en France même, à Givet. Il n'est pas interdit de supposer que le caractère des uniformes qu'on se procurait ainsi, et qui sans doute étaient les seuls qu'on pouvait facilement louer, ait contribué pour sa part — avec le souvenir de la Grande Armée, entretenu par la présence et l'action même des anciens soldats de Napoléon — à donner à nos marcheurs une conscience de grognard français et à imposer cette marque française si caractéristique à la tradition renaissante ([2]).

Aujourd'hui : une tradition vivante

Avant d'aborder la description des marches actuel'es, ou du moins des faits principaux que nous croyons devoir retenir, il importe de dire combien la coutume est vivante. On « marche » plus que jamais, et même dans des endroits où on ne l'avait guère fait jusqu'ici ; les interruptions qu'imposèrent les deux occupations ennemies n'ont en rien diminué la vitalité de la coutume, celle-ci étant ausitôt reprise une fois la guerre terminée.

Au début du siècle on a pu cependant prévoir le contraire. Il est piquant de relire à ce propos ce qu'écrivait J. VAIVDE-REUSE en 1909 : « *Les* marches *ont complètement perdu leur caractère religieux et on peut prévoir que, dans un avenir plus ou moins prochain, les abus seront devenus tellement grand»*

(1) F. ROUSSEAU, *Un historien régional, Le Chanoine Roland,* dans *La Vie Wallonne,* 1932, p. 6, note 4. — Comparer ce que rapporte le D[r] DELOGNE, *L'Ardenne mérid. belge,* p. 16, pour Alle-sur-Semois à cette même époque (un ancien sous-officier de Napoléon formait une compagnie tirant des feux de peloton à la procession).

(3) II n'est pas sans intérêt de noter que dans le département français des Ardennes, à Revin, Furnay, Haybes, etc., jusqu'en 1857 (année où le Préfet les interdit en raison d'accidents trop fréquents), des compagnies de « tireurs de mousquet » — une pour « la Jeunesse », une autre pour « les Hommes » — rendaient aussi les honneurs avec salves aux fêtes et processions ; voyez MEYHAC, *Tradit., Coutumes,..., des Ardennes,* p. 33-36 (qui cite aussi, comme ayant organisé des marches au début du XIX[e] s., Oignies et Philippe-ville dans la Belgique actuelle).

(p.330) que *le clergé, pour ne pas jouer un rôle ridicule, devra forcément s'abstenir, malgré les velléités de résistance des habitants. Alors ce sera la fin à brève échéance* » ([1]).

Que s'est-il donc passé ? Comment expliquer ce courant contraire ?

J. Vandereuse fondait son opinion sur une rigueur accrue du clergé à l'égard des abus de plus en plus graves commis à l'occasion des marches. Il faut croire que les abus ne se sont pas multipliés comme on pouvait le craindre, qu'au contraire ils se sont sans doute atténués. Il se peut aussi que la sévérité du clergé se soit quelque peu relâchée. Mais, en fait, si des abus se constatent encore, ils sont relativement rares, peu graves, et toujours attribuables à quelque individu isolé pris de vin ou à un étranger récemment installé dans le pays et à qui le sens du geste échappe encore. D'autre part, plutôt que de s'attacher à combattre une coutume si profondément enracinée, le clergé estime préférable maintenant de sublimer le cortège en ajoutant aux fastes de l'escorte folklorique la pompe que l'Eglise déploie à l'occasion des grandes fêtes. Les dignitaires ecclésiastiques assistent ou se font représenter à ces processions et leur seule présence impose aux marcheurs une attitude plus conforme au caractère sérieux de la cérémonie.

Rappelons aussi ce que nous avons dit dans l'introduction de notre travail : les curieux et les touristes montrent de plus en plus d'intérêt pour ce genre de spectacles. Il va de soi que la fierté des marcheurs n'en est que renforcée, et aussi que les localités où les visiteurs affluent ne songent point à s'en plaindre.

LISTE DES LOCALITÉS OU L'ON « MARCHE »

N. B. Cette liste des localités de l'Entre-Sambre-et-Meuse (plus Jumet et Châtelineau au nord de la Sambre) où l'on marche actuellement ne saurait être considérée comme exhaustive et définitive. Chaque année (ou chaque septième année pour Fosses) il peut y avoir quelque défection, ou aussi apparition de quelque compagnie nouvelle. De plus une compagnie peut participer à d'autres marches dans des localités plus ou moins lointaines (ainsi Pry à Fosses en 1949).

(1) J. VANDEREUSE, *Le Pèlerinage à N.-D. de Walcourt,* p. 54.

(p.332) en l'honneur de

Acoz > ste Rolende (Gerpinnes) / st Roch

Aiseau > ste Marie-d'Oignies

Bambois (Fosses) >st Feuillen (Fosses)

Beignée (Ham-s.-H.) > st Roch (Ham-s.-H.)

Biesme-la-Colonoise > ste Rolende (Gerp.), st Feuillen, (Fosses)

Biesmerée > st Pierre , st Feuillen (Fosses)

Châtelet > st Roch et st Éloi

Châtelineau >N.-D. de Rome

Daussois > N.-D. de Walcourt

Florennes > st Pierre

Fosses > st Feuillen

Fromiée (Gerp.) > ste Rolende (Gerp.)

Gerpinnes > ste Rolende

Gougnies > ste Rolende (Gerp.)

Gourdinne > st Walhère

Ham-sur-Heure > st Roch

Hanzinelle > st Christophe

Hanzinne > st Oger et ste Rolende

Haut-Vent (Fosses) > st Feuillen (Fosses)

Hymiée (Gerp.) > ste Rolende (Gerp.)

Joncret > ste Rolende (Gerp.)

Jumet [Heigne] > ste Marie-Madeleine

Laneffe > st Éloi

Le Roux > st Feuillen (Fosses), ste Marie d'Oignies

Les Flaches (Gerp.) > ste Rolende (Gerp.)

Morialmé > st Pierre

Onhaye > st Walhère

Pry > N.-D. de Walcourt

Sart-St-Laurent > st Feuillen (Fosses)

Silenrieux > ste Anne

Tarcienne > st Fiacre

Thuin > st Roch

Thy-le-Bauduin > st Pierre

Thy-le-Château > st Pierre

Villers-Deux-Églises > st Pierre

Villers-Poterie > ste Rolende (Gerp.)

Vogenée > N.-D. de Walcourt

Walcourt > N.-D. de Walcourt

Yves-Gomezée > N.-D. de Walcourt

II faut ajouter, pour la Famenne, la procession de Rochefort en l'honneur de N.-D. de Foy, qui (comme au siècle dernier; voy. p. 328) compte même encore des artilleurs.

(photo: Rochefort 2009)

(p.333) **II. — RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS**

L'initiative est à la Jeunesse

Dans beaucoup de villages de l'Entre-Sambre-et-Meuse, la « Jeunesse » — c'est-à-dire l'ensemble des célibataires, jeunes et vieux, par opposition aux hommes mariés (1)— conserve le privilège d'organiser les fêtes communales (2. Sans autres statuts que ceux que la coutume impose avec plus de force peut-être que s'il s'agissait d'une loi écrite, le comité de la Jeunesse, *lès maîsses djonnes-omes «* les maîtres jeunes hommes », se reforme chaque année sous l'autorité d'un capitaine, d'un lieutenant ou simplement de chefs de Jeunesse. Une fois désignés, les chefs se distingueront du commun en arborant les insignes de leurs fonctions, divers selon les endroits : cocarde tricolore ou multicolore, brassard ou tout autre signe qu'une aimable fantaisie leur dictera.

(1) Rappelons que le rite de passage d'un état à l'autre consiste en une cérémonie intime où le candidat au mariage paye à ses amis un repas pantagruélique : cela s'appelle « brûler ses culottes ».

(2) Sur le rôle de la Jeunesse dans l'organisation de la « ducace », on consultera avec profit ce qu'en dit F. ROUSSEAU, *Légendes et Coutumes du Pays de Namur*, p. 50-62.

(p.334) Investis d'une autorité que personne ne songe à leur contester, ils taxeront d'office jeunes gens et jeunes filles du village selon leurs besoins financiers, et

fleuriront la boutonnière des curieux afin de trouver de nouvelles ressources ([1]). Car on aura besoin d'argent : ne faut-il pas que, pendant les trois jours delà Pentecôte, par exemple, à Gerpinnes, les marcheurs boivent sur le compte de la Jeunesse et qu'à cet effet on délivre au préalable aux officiers des bons de boissons que ceux-ci auront soin de remettre aux cabaretiers, bons que viendront rembourser les chefs de Jeunesse après les fêtes ? Comme elle mérite notre sympathie cette jeunesse, au moment où elle fait son apprentissage de la vie en assumant la responsabilité de l'organisation des festivités locales ! Arrière les esprits chagrins et maussades, place à l'enthousiasme, au dévouement, à l'esprit d'initiative, sous le signe de la bonne humeur et de la joie !

La formation du cadre des officiers

Avant tout, une compagnie doit avoir son « corps d'office », *côrps d' ofice* ([2]), c'est-à-dire, son cadre d'officiers : la Jeunesse va se charger de le constituer, en faisant appel aux hommes mariés du reste comme aux célibataires qui désirent *mârcher oficier* « marcher officier ». Evénement commenté longtemps d'avance, surtout lorsqu'on s'attend à des changements d'attribution ou à des rivalités.

(1) A Gerpinnes, les « chefs de Jeunesse » passent avant la Pentecôte, de maison en maison ; les jeunes gens payent une taxe double de celle des jeunes filles. On ne vend de ruban tricolore qu'à la « ducace » (dernier dimanche de septembre) ; à la Pentecôte, on ne sollicite ni les étrangers ni les spectateurs. — A Fosses, d'après M. J. Noël, les sources de revenus sont multiples : les officiers d'abord interviennent dans les dépenses au prorata de leurs grades ; d'accord avec les chefs de Jeunesse, ils organisent des collectes en villes pour gonfler la cagnotte ; s'ajoutent à cela l'argent de la *passéye* des porte-drapeau et des cantinières, ainsi que la location des emplacements des forains et les subsides de la Ville (150.000 fr. en 1949) et de la Province (5000 fr.).

([2]) A Fosses, on dit 1' « État-major», *État-majôr*. Il est vrai qu'il est plus nombreux et plus brillant que partout ailleurs (voy. ci-dessus la photo de la p. 261).

(p.335) Dans la plupart des localités, les grades sont mis aux enchères publiques et attribués aux plus offrants, procédé qui a l'avantage de fournir des ressources aux organisateurs.

Ailleurs, c'est le cas à Fosses et à Gerpinnes, la cérémonie est plus conforme à l'esprit communautaire et au principe démocratique, on « casse le verre », on casse *li vêre,* selon un rituel immuable ([1]).

Le lundi de Pâques, fifre et tambours à gages, précédés des chefs de jeunesse, parcourent les rues de Gerpinnes aliu d'inviter les amateurs au rendez-vous du soir. Vers 18 h. le rassemblement a lieu dans un café ; la foule est dense même à l'extérieur, car la curiosité a attiré les femmes et les enfants. L'un des chefs de jeunesse monte sur une table et dans un silence relatif il rappelle alors brièvement les devoirs auxquels l'officier est astreint ; puis, tenant en main un plateau sur lequel sont posés de verres de bière, il annonce : « *Nous allons passer la place de sergent-sapeur* », et, se tournant vers celui qui exerça les fonctions l'année précédente : « Honneur à l'ancien / » Si celui-ci ne se présente pas, on demande : « Y a-t-il plusieurs candidats ?» ([2]). Si oui, la place est mise aux enchères, sinon le verre est présenté au seul candidat. Celui-ci — ou le vainqueur des enchères — saisit le verre, le lève comme s'il allait porter un toast, le vide d'un trait et le brise à ses pieds, tandis que les tambours battent aux champs et que les spectateurs applaudissent le nouvel élu. La même procédure — qui sauvegarde les droits de l'ancienneté et aussi ceux du prestige, voire de la réputation (un bon officier paye de temps en temps une tournée à ses hommes...) — est reprise pour chaque officier. Les enfants qui marchent sous le drapeau de la jeunesse, vien-

([1]) G. QUENNE avait déjà signalé que l'expression «faire les officiers » était synonyme de « casser le verre », d'où, lorsque quelqu'un brise un objet, lui décoche-t-on ironiquement : « *vos-avoz faît lès-oficiers !* » — « Tous ceux qui portent un sabre, dit-on à Haut-Vent [Fosses], câssenut *one pinte à bîre po dîre qu' is* s' î *mètenuche* (cassent une pinte à bière pour dire qu'ils s'y mettent) ».

([2]) Les annonces (comme les commandements ; voy. plus loin, p. 377) se font généralement en français ; cependant on entend encore à l'occasion: «*Nos-alons passer l' place di maîsse-sapeûr*», etc. — Pour l'emploi de *passer*, comp. le namurois *passéye* « vente publique à l'encan » (voy. p. 334, n, 1).

(p.336) nent aussi « casser le verre » puisqu'ils ont rang d'officiers (Ce geste équivaut à un serment ([2]). Si l'un des officiers venait à se soustraire à l'engagement contracté, il serait considéré comme parjure et brûlé en effigie sur la place publique.

(1) De même à Fosses — du moins au hameau de Haut-Vent, d'après une description remise au Musée par M. R. Viroux — non seulement pour le porte-drapeau, l'officier-payeur, l'adjudant, le sergent-major et le tambour-major, mais aussi pour les gardes-drapeau, la cantnuière et les gardes-cantinière. — A noter qu'à Fosses même, d'après ce que nous dit M. J. Noël, s'il faut pour devenir officier *casser l' vêre* (ici un petit verre à goutte), l'avoir cassé une fois suffit : on est sacré officier pour la vie si l'on y tient ; il n'y a obligation de « casser le verre » de nouveau que si l'on désire être promu à un grade supérieur. La cérémonie se passe dans le local habituel de chaque compagnie — toujours un café — quelques mois avant la Saint-Feuillen, c'est-à-dire vers le mois de juin, alors qu'il n'est plus question que de la marche à organiser et que la compagnie se réunit souvent à cet effet, et spécialement le dimanche, notamment pour attribuer à l'amiable les charges d'officiers. (Étant donné qu'à Fosses la marche n'a lieu que tous les 7 ans, la présence de sociétés permanentes avec local statutaire est utile pour maintenir le feu sacré ; cela crée bien entendu une unité dans le recrutement qui n'existe pas ailleurs.)

([2]) J. HERBILLON a consacré quelques lignes à cette coutume dans un article intitulé : *Gestes symboliques en justice, jadis. (Le Vieux-Liège,* décembre 1936, p. 117-122) ; voyez, sous le sous-titre *Serment,* p. 118-119 : « *Boire ensemble au cabaret est considéré dans plusieurs provinces françaises et en Russie comme un signe d'accord emportant contrat tacite, mais peut-être faut-il voir dans le serment militaire des « marcheurs'», le souvenir d'un ancien sacrifice accompagnant l'échange de promesses solennelles.* »

On sait que dans les ghildes carolingiennes, où l'interférence entre le spirituel et le temporel est caractéristique, le rite de la *libatio* créait la solidarité entre les membres et celui de la *compotalio,* du repas pris en commun, créait l'âme de la communauté. C'est à ces repas que l'on élisait les chefs. Voir à ce sujet l'article d'E. COORNAERT, *Les ghildes médiévales (V^e^-XIV^e^ s.) Définition. Evolution (Revue historique,* 72^e^ année, 1948, p. 22-55, 208-243). Nul doute que notre coutume ne procède des plus anciens rites d'associations et d'engagements réciproques, qui, selon le professeur Coornaert, seraient probablement d'origine indo-européenne.

(p.337) **Conditions sociales, opinions et âge des marcheurs**

Les marcheurs eux-mêmes se recrutent dans toutes les classes de la société, parmi les hommes mariés et les célibataires, parmi les vieux (il y en a de très vieux) et les jeunes (depuis 14 ou 15 ans déjà). Ce sont les officiers qui recrutent les soldats

de leur peloton : les dimanches précédant la Pentecôte, on les voit à Gerpinnes rechercher les occasions

---

(NB) Signalons qu'à Thuin, le lundi de la procession en l'honneur de st Roch, les marcheurs assistent en grande tenue à la messe chantée en l'église du Val à 10 heures, puis prennent un repas en commun, « un *repas comme les gens de chez nous savent encore en faire*» (Journal *Le Rappel*, 18 mai 195G).

Et comparons un autre exemple de bris de verre rapporté par J. LEMOINE (Coutumes *de mariage au pays de Chimay,* dans *Wallonia,* IX, 222) : rentrée chez ses parents, après la cérémonie, la mariée paraît bientôt « sur *le seuil de la porte, tandis que des servants portent le vin d'honneur aux cavaliers, sur les plateaux qui circulent chargés de verres et de quartiers de tarte. Les cavalcadeurs* [la jeunesse] *vident leur verre à la santé de la jeune femme, puis le lancent sur le sol où il se brise en mille morceaux* ». J. Lemoine ne dit rien de la valeur symbolique du geste, qui doit être rapproché des faits analogues (voyez aussi *Wallonia,* t. VI, p. 42 ; et ci-dessous p. 380) signalés pour la France surtout lors des mariages (bris de verres ou de vaisselles) par VAN GENNEP, *Manuel de Folklore franc, contemp.,* I, p. 251. Pareil bris de verre lors du mariage est pratiqué régulièrement aussi chez les-Slaves (Russie, Bulgarie...).

(p.338) pour payer à boire à ceux qu'ils désirent attirer dans leur peloton.

On peut observer, ici comme pour d'autre coutumes folkloriques, une évolution caractéristique des mœurs bourgeoises. Au fur et à mesure que les idées démocratiques progressaient, la bourgeoisie s'est tenue de plus en plus à l'écart des manifestations populaires. De nos jours cependant, cette attitude paraît moins tranchée, sans doute parce que des éléments sortis du peuple sont passés dans la bourgeoisie sans en acquérir tout de suite l'esprit de caste.

D'autre part, nous l'avons dit au début de notre étude, à de rares exceptions près, les opinions politiques et religieuses (p.339) sont reléguées au second plan ([1]). Il est certain que bon nombre de nos marcheurs ne peuvent passer pour des dévots, voire des pratiquants moyens. F. ROUSSEAU avait déjà signalé le fait :

« *On voit des anticléricaux notoires qui toute l'année déblatèrent contre la religion et ses ministres et qui, pour rien au monde, ne voudraient manquer la* marche *de leur village, où, avec un sérieux imperturbable, ils présentent les armes aux curés, tirent des coups de fusil en Vhonneur des saints, etc.* Certaines *âmes naïves* s'imaginent *même accomplir une œuvre pie dont il leur sera tenu compte au jour du jugement. Un ecclésiastique de la région m'a raconté cette savoureuse histoire. Il gourmandait un vieux dur à cuire, assez tiède sur le chapitre des devoirs religieux. Mais, enfin, mon ami, lui dit-il, que faites-vous pour le bon Dieu ? Ce que je fais,*

(1) On a vu parfois dans le même village (par exemple aux Flaches et à Gougmes en 1881 ; voy. ci-dessous p. 382) deux compagnies de couleur politique différente participer également à la marche.

(p.340) monsieur le curé, lui répliqua l'autre très convaincu, je marche tous les ans pour Notre-Dame de Walcourt » ([1]).

A noter aussi que les autorités locales tiennent à honneur d'accompagner et de recevoir les marcheurs ([2]).

Des enfants marchent à Gerpinnes, avons-nous dit, sous le drapeau de la Jeunesse (ils ont alors de 3 à 7 ans environ). Ailleurs, on voit des enfants dans les groupes eux-mêmes (ainsi avec les sapeurs de Walcourt, p. 259). Il semble que ce soit beaucoup moins par calcul (on a dit que certains voudraient que leurs enfants

puissent plus tard totaliser le plus grand nombre d'années où ils auront marché) que par désir de satisfaire l'enfant qui veut imiter son père ou par orgueil de voir parader son enfant en officier, qu'on fait participer les enfants à la marche.

III. — UN EXEMPLE : LA MARCHE DE SAINTE ROLENDE A GERPINNES

Le « Tour » sainte Rolende

Si l'on a choisi comme exemple d'une marche, celle de sainte Rolende à Gerpinnes, c'est parce qu'elle se distingue des autres par son formalisme compliqué — que seuls les initiés connaissent bien —, par l'étendue du Tour (35 km !), par le nombre de compagnies qui y participent : dix en 1948 et en 1949 comme en 1881, ce qui représente de 1000 à 1200 soldats. Ajoutons aussi le lien étroit qui l'unit aux cultes locaux de sainte Rolende, *sinte Rolinde* ([3]), de Gerpinnes et de saint Oger, *sint Odjî*, d'Hanzinne ([4]).

Disons au préalable que les marcheurs ne parcourent pas tout l'itinéraire du Tour ([6]). Ils ne se présentent qu'à certains endroits fixés par la tradition, pour rendre les honneurs et accompagner les reliques et les pèlerins pendant une certaine partie du trajet ; de plus les compagnies locales escortent la procession sur le territoire de leur paroisse respective ; toutes enfin assistent à la rentrée de la procession

(1) Ouvr. cité, p. 113.

([2]) A Gerpinnes, les autorités communales précèdent la compagnie locale, tandis que les compagnies étrangères sont accompagnées d'une personnalité de l'endroit.

([3]) La forme wallonne *Rolinde* est aujourd'hui archaïque (on prononce *ste Rolin.ne* à Fosses).

([4]) Voir notre article dans *La Vie Wallonne, t.* XXIV, 1950, p. 40-46 : *Légendes carolingiennes de Wallonie, Ste Rolende et St Oger.*

(5) Pour celui-ci, voir le pointillé de la carte, p. 331.

(p.341) à Gerpinnes. Dans les intervalles, on se débande, on boit, on se restaure ou l'on se repose.

L'usage d'escorter la procession lors de son passage dans les diverses paroisses doit être ancien. Le document ci-après le prouve pour Gougnies dans la première moitié du siècle :

Un dossier relatif à l'ermitage de s^te^ Rolende, situé sur le territoire de Gougnies, à l'emplacement où la sainte mourut d'après la légende, renferme la déposition de Jean Anceau, pasteur de Lesves qui de 1633 (ou 1634) à 1643 fut « *chapellain et marlier à Gerpinnes»;* il déclare *«que l'hermitage est sur territoire du seigneur de Goignies* », alléguant pour preuve que « *les mannans dudit Goignies allants en procession de saincte Rolende la dernière des festes de la Pentecoste avecque les armes vont beaucoup plus avant et du costel d'une censé appelée Fraiture regardant vers Gerpinnes quoy qu'ils n'aillent ordinairement que sur juridiction du dit Goignies...* » ([1]).

La procession a lieu le lundi de la Pentecôte, mais notons qu'elle a été précédée, pour la compagnie de Gerpinnes, de deux sorties l'après-midi, le dernier dimanche de mai, fête de S^te^ Rolende, et le jour de l'Ascension, cela afin de permettre aux officiers de s'exercer aux commandements et aux mouvements.

Le rassemblement de l'après-midi du dimanche

Le dimanche de la Pentecôte, à 15 heures, le tambour-major ([2]) va prendre au presbytère la canne à pommeau d'argent, appartenant au trésor de sainte Rolende. A 16 heures, accompagné du fifre et de? tambours, généralement au nombre de six, il va chercher la société de musique à son local pour la conduire sur la place de l'église où sont déjà réunis les principaux officiers. Quelques instants plus tard, au moment où le drapeau de la Jeunesse paraît sur le parvis ([3]), retentissent les accents de la Brabançonne : les festivités sont ouvertes, la vraie Pentecôte du Gerpinnois commence, le marcheur ne se reposera guère jusqu'au mardi soir !

Après avoir parcouru les rues du village en battant le rassemblement des tireurs (ceux-ci n'étant que partielle-

([1]) Archives de l'Etat à Namur. Fonds Moustier-sur-Sambre, liasse 6, n^08^ 87 et ss. La citation est de 1649.

([2]) M. Victor Tiercet exerce dignement ces fonctions depuis 30 ans.

(3) Le drapeau est déposé au pied de l'autel de ste^e^ Rolende.

(p.342) ment costumés : on ne portera les pantalons blancs, les épaulettes, les aiguillettes et le plumet que le lendemain pour se rendre à Villers-Poterie), on revient au centre du village, sur la place de la Halle, où la compagnie se déploie : à 18 h. en effet doit avoir lieu la première « décharge ».

Tandis que les tambours se sont tus, l'adjudant à pied ou à cheval s'avance devant les tireurs et commande : « *Compagnie, garde à vous ! — Portez, armes ! — Présentez, armes ! — Reposez, armes ! — Chargez, chargez à volonté, armes !* ». Il salue le major qui prend alors le commandement. S'il y en a deux, c'est le plus ancien qui a cet honneur. Lorsque les soldats ont fini de charger consciencieusement leur fusil, le major fait trotter sa monture et, chaque fois qu'il passe devant la troupe, lance un ordre : « *Compagnie... garde à vous ! — Portez... armes ! — Présentez... armes ! — Feu, bataillon; bataillon, apprêtez... armes!»* A ce moment, il arrête son coursier, tire le sabre et, dans le plus grand silence, dit : « *Nous allons faire la première décharge à la plus grande gloire de Dieu et en l'honneur de sainte Rolende pour qu'elle nous préserve de tout mal et de tout accident... Enjoué... Feu !* »

La société de musique exécute un morceau. Puis l'on se rend en cortège au monument des soldats morts pour la Patrie, où une deuxième salve est

commandée, en leur honneur, par le Président de la section locale des Anciens Combattants. Après quoi, l'on se disperse.

La marche : le départ (1)

A 10 heures du soir, les tambours battent la retraite et, à 2 heures du matin, le réveil. La messe solennelle est chantée à 3 heures, en présence d'une foule de pèlerins. Vers 4 heures, la messe à peine terminée, les officiers et les tambours de

(1) La procession sort de l'église à 4 heures du matin et elle n'y rentrera que vers 19 heures, après un périple d'environ 35 km. Seuls le porte-croix, le prêtre porteur de la relique (un morceau de la mâchoire), la châsse et ses gardiens (charge acceptée héréditairement dans une famille pour expier une faute commise par un ancêtre impie) et quelques pèlerins fervents font tout le Tour. Mais ce « noyau » est escorté dans chaque village par le curé et ses paroissiens, précédés de la compagnie des marcheurs. Les Gerpinnois et ceux qui, comme eux, sont trop occupés pendant ces trois jours de fête, feront le Tour un peu plus tard, de préférence la nuit d'un samedi à dimanche, par petits groupes. — Aux amateurs de folklore, on recommandera spécialement de se rendre le lundi au château d'Acoz vers 10 heures ; dans les prés de Villers, vers 11 h. 40 ; et à Gerpinnes vers 17 h.

(p.343) Villers-Poterie, venus tout exprès, *se* réunissent avec ceux de Gerpinnes sur le parvis de l'église. Le tambour-major de Gerpinnes remet la canne de sainte Rolende au tambour-major de Villers qui commande le « *rigodon* » ([1]) ; puis la procession s'ébranle, conduite par les officiers de Villers-Poterie, au pas ordinaire. Les tireurs de la compagnie de Gerpinnes dispersés en tirailleurs sur la place de la Halle

attendent, le doigt sur la gâchette, et au moment où la châsse paraît, ils la saluent d'une décharge, puis se mettent aussitôt en rang.

Au lieu-dit la Quairelle, arrivé à hauteur de la dernière maison du village de Gerpinnes, sur la route d'Hymiée, le

(1) *Rigodon* ou *rigaudon :* « *On a fait venir ce mot du nom d'un maître de danse appelé Rigaud, mais le fait n'est pas bien certain. — Le rigodon, fort en usage au XVIII*^{e} *s., était originaire de la Provence. Il devait être une danse tiationale française. Il se dansait sur un air à deux temps, divisé en deux reprises phrasées de 4 en 4 mesures et commençant par la dernière note du second temps.* » (LAROUSSE, *Grand Dictionn. Univ. du XIX*^{e} *siècle, s. v.)*

(p.344) tambour-major de Villers remet la canne à celui de Gerpinnes qui continue avec sa troupe au pas de charge, tandis que les tambours de Villers battent aux champs, aussi longtemps que la croix et les reliques dénient devant eux.

Les habitants de Villers tiennent énormément à ce qu'ils appellent leurs droits, qu'ils perdraient, disent-ils, s'ils cessaient, ne fût-ce qu'une seule fois, de sortir la châsse ([1]).

A Hymiée

La procession d'Hymiée, comprenant le clergé, le dais et la statue de la Ste Vierge portée par les jeunes filles, les fidèles et la compagnie locale des marcheurs, est arrêtée à hauteur de la chapelle de Saint-Hubert, en attendant « le Tour Ste Rolende ».

Lorsque celui-ci est arrivé à portée de voix, le cortège se forme dans l'ordre suivant : la compagnie d'Hymiée suivie de celle de Gerpinnes, puis les croix et le clergé : le curé d'Hymiée porte le reliquaire de Ste Rolende que lui a passé son collègue chargé d'accompagner la procession sur tout son parcours ; puis vient la châsse, ballottée sur les épaules des pèlerins qui se pressent autour d'elle pour la porter, les uns après les autres, avec des attitudes et des gestes témoignant d'une foi naïve et démonstrative.

Au moment où la tête du cortège atteint le porche de l'église, la compagnie d'Hymiée fait halte et front, marque le pas au rythme devenu soudain grave et solennel des tambours, présente les armes. Cependant, les fidèles s'avancent égrenant leur chapelet en une monotone psalmodie, tandis que les chantres et le chœur des jeunes filles adressent à la Reine du Ciel des cantiques et des hymnes choisis, dont la douceur contraste singulièrement avec l'appareil militaire qui sert de cadre. Les reliques entrent dans l'église où le Saint-Sacrement est exposé. Enfin au moment où, le *Tantum ergo* terminé, le prêtre va bénir la foule recueillie, la compagnie d'Hymiée exécute sa première décharge, et reprend immédiatement sa place afin de conduire la procession à Hanzinne. La compagnie de Gerpinnes a momentanément terminé sa mission, elle se disperse et retourne prendre un

(1) De l'origine de cette servitude, il n'existe d'autre explication raisonnable que celle-ci : Si Gerpinnes a l'avantage de conserver les restes de la Sainte, c'est parce que, à l'époque de son décès, Villers-Poterie était une dépendance de la paroisse de Gerpinnes. A Villers revient l'honneur de sortir la châsse de l'église paroissiale.

(p.345) court repos (qui durera jusqu'à son départ pour Villers-Poterie). Il est 4 h. 45.

Les Gerpinnois disent volontiers : « *Li cé qui n' a nén vu ça, n'a* rén *vu* » « Celui qui n'a pas vu cela, n'a rien vu ». Nous sommes un peu de cet avis, mais pour comprendre vraiment sans être quelque peu offusqué, il faut connaître la psychologie du peuple et s'habituer à regarder ses gestes avec l'âme simple des enfants. Cette première phase —• la moins connue des touristes — est une des plus typiques qui soient. Au moment où la châsse sort de l'église de Gerpinnes — sachez que la procession doit avoir lieu quel que soit le temps !—,elle est accueillie aux accents d'une ancienne danse française, le « rigodon », puis abandonnée à la piété des pèlerins et à la garde des compagnies militaires qui la saluent à chaque arrêt important de salves étourdissantes de mousqueterie. Après la cérémonie rituelle de la canne cédée et rendue, c'est la montée vers Hymiée, au pas de charge, c'est-à-dire aux accents de la même marche qui entraîna les soldats de la Grande Armée dans leur assaut suprême (sic) sur le champ de bataille de Waterloo. C'est généralement à ce moment-là que le soleil — un soleil qui sera bientôt plus brillant que celui d'Austerlitz ! (sic) — projette ses premiers rayons sur le plateau découvrant un cortège bizarre. Sapeurs, zouaves et voltigeurs, jeunes ou vieux, ont un air harassé. On a passé la nuit..., on a bu..., non pour satisfaire une vile passion, mais en attendant l'heure du rassemblement, en compagnie de camarades d'enfance. Maintenant les efforts que l'on fait pour se redresser ne sont pas toujours couronnés de succès, le shako s'est fait lourd, le fusil gênant, le ceinturon trop serrant, et il arrive — oh ! si rarement qu'on ne devrait pas le dire ! — que tel ou tel doive se résigner à s'allonger sur l'herbe. D'autres, plus heureux, réussissent à rattraper le peloton, tout guillerets de s'être soulagés... Disons aussi que le service de la Croix-Rouge n'existe pas dans cette troupe improvisée *([1]) ;* et à Gerpinnes, on ne voit plus jamais figurer dans la compagnie locale la cantinière qui portait naguère dans son tonnelet une précieuse réserve de *pèkèt !*... Pourtant sans égard pour les éclopés, le gros de la troupe, officiers et soldats, grisé par le tonnerre hallucinant des tambours qu'un fifre infatigable stimule sans cesse, marche d'un pas cadencé et rapide, entraînant après lui le groupe des pèlerins, image réaliste de notre pauvre Humanité emportée vers sa

(1) Une voiture d'ambulance apparaît à Fosses sur d'anciennes photographies de la marche !...

(p.346) destinée et s'accrochant à sa suprême espérance : Dieu !... « *Priez pour nous, pauvres pêcheurs... Sainte Rolende, ayez pitié de nous !...* »

Vers Hanzinne et Tarcienne

A l'entrée du village d'Hanzinne, le même rite que celui décrit ci-dessus pour Hymiée se reproduit, avec cette particularité que les Hanzinnois ont le privilège de posséder les reliques de st Oger, qui passe dans la tradition du pays pour avoir recherché sainte Rolende en mariage (et dont la fête est précisément fixée au lundi de la Pentecôte). La châsse de saint Oger, portée par ses fidèles pèlerins vient à la rencontre de celle de sainte Rolende, qui, pour cette seule fois, sort des limites de l'ancienne paroisse de Gerpinnes, fait une courte halte dans l'église, et poursuit ensuite sa route, escortée par la compagnie d'Hanzinne en direction de Tarcienne, jusqu'à la chapelle St-Oger, où les deux processions se séparent en courant pour suivre chacune leur itinéraire propre ([1]).

Celle de s[te] Rolende se dirige vers Tarcienne, la ferme de Bertransart, ancienne commanderie de l'Ordre du Temple, et les Flaches ; à partir de là, elle est escortée par les compagnies militaires : celle des Flaches d'abord, à laquelle se joindront ensuite celles de Joncret et d'Acoz ([2]).

A Acoz, le cortège pénètre dans le parc du château appartenant à la famille Pirmez, et s'y arrête pendant que les compagnies exécutent des feux de salve. Cela permet aux pèlerins et aux curieux d'admirer le cadre splendide au milieu duquel est planté un château d'aspect sévère qui semble receler tant de mélancoliques souvenirs...

(1) C. QUENNE a décrit cette scène en la corsant un peu : « *Les pèlerins s'en vont à la débandade,* dit-il, se *pressent, se précipitent en course folle; chacun s'efforce de simuler Oger poursuivant Rolende. Dans cette brusque et rapide cohue, il se passe des scènes d'un grotesque échevelé. Les jeunes gens qui* « font le tour » *en compagnie de jouvencelles décochent à l'adresse des héros scellés dans les châsses des mots soulignés d'allusions malicieuses et parfois équivoques.* » (Article cité de *Wallonia,* II, p. 136.) — La procession d'Hanzinne rentre à l'église en empruntant un chemin différent de celui par lequel elle était venue.

(1) L'itinéraire a été modifié vers 1870 pour passer par l'église des Flaches nouvellement construite.

(p.347) **Au calvaire de Villers**

Vers midi, concentration de toutes les compagnies au *calvaîre di Vilé* (calvaire de Villers-Poterie). Celle de Villers attend en face du calvaire. A l'arrivée de la procession, elle la salue d'une décharge et la conduit à l'église toute proche, Pendant ce temps, les autres compagnies pénètrent « dans les prés », où elles tirent dans un ordre traditionnel.

C. QUENNE décrit ainsi Je spectacle ([1]), plus pittoresque alors qu'aujourd'hui :

« Des *milliers de curieux sont venus dans la plaine pour assister* « *la parade des marcheurs et au défilé du cortège.*

» *L'étendue présente alors un joyeux spectacle. Les marcheurs évoluent au grand complet de leurs bataillons ; le canon tonne, des salves de mousqueterie crépitent sans répit. Perchés sur de vigoureux chevaux, des majors ventrus, la mine rubiconde et paterne, arpentent le terrain, raides comme des stratèges antiques.*

» *A Tombre des peupliers, des groupes de curieux sont assis et partout s'improvisent des dînettes champêtres. Ça et là, en des échoppes de toile grise, des camelots ont installé des jeux de hasard*

(1) Ouvrage cité, publié en 1894.

(p.348) *et des exhibitions diverses. Des femmes circulent abritées sous d'immenses cliapeaux de paille, offrant des chopines de bière.*

» *Tout vit, tout* s'anime *dans le fracas des escarmouches ; les sabres jettent des éclairs, les taches des ombrelles et des toilettes jonchent le vaste tapis ensoleillé des pâturages et des moissons.*

» *Mais le signal de la rupture des rangs est donné. Les marcheurs se retirent derrière les tonnelles et sur l'aire des granges, tête nue, accablés de lassitude, suant, la tunique béante, le ceinturon débouclé.* »

Cependant, la procession des pèlerins poursuit son parcours vers Gougnies, accompagnant les reliques.

La rentrée

Vers 4 heures de l'après-midi, à Gerpinnes, les tambours annoncent le rassemblement pour toutes les compagnies qui doivent se trouver à Sartia avant l'arrivée de la procession, où recommence une parade semblable à celle de Villers -Poterie.

Puis, majestueusement, chaque compagnie, dans l'ordre où elle vient de tirer, prend place dans le cortège qui s'avance lentement au milieu d'une foule de curieux. Le sergent* sapeur d'Hanzinne, suivi de sa compagnie, ouvre la marche. Viennent ensuite : les 9 autres compagnies, Gerpinnes (p.349) fermant la marche. Lorsque la tête est arrivée à hauteur de la place de l'église, les compagnies s'arrêtent, forment la haie et présentent les armes (1), pendant que celle de Gerpinnes, orgueilleusement, gravit à pas d'automate la colline qui conduit à l'église où, à son tour, elle présente les armes au cortège religieux. D'abord ce sont les croix, puis les jeunes gens avec les bannières des confréries, les jeunes filles portant la statue de la sainte Vierge, les RR. PP. de Latran, le clergé conduit par le Doyen de Châtelet, les chantres, et enfin, dans la masse des pèlerins, fatigués et poussiéreux, égrenant toujours leur chapelet de la même voix monotone, la châsse apparaît au milieu de ce décor d'apothéose. Chacun se découvre ; les officiers commandent : « *Présentez, armes !* » Les tambours battent aux champs. Les cloches sonnent à toutes volées ; les soldats dans un suprême effort se redres-

(1) Depuis quelques années l'administration communale a pris l'initiative de demander aux compagnies de continuer leur progression afin de ne pas prolonger démesurément la cérémonie ; elles ne font donc plus la haie.

(p.350) sent et marquent le pas. Le spectacle est vraiment impressionnant.

Le *Te Deum* termine à l'église la iete religieuse. La relique est donnée à baiser aux pèlerins. La compagnie de Gerpinnes se disperse et les autres exécutent une dernière décharge sur la place de la Halle et en face de l'église.

« Certes, *les bourgeois et citadins, à l'âme sèche peuvent s'étonner — le mot est peut-être trop aimable —*, conclut C. QUENNE, à *voir les évolutions maladroites de cette singulière troupe, consciencieusement imprégnée d'une gravité solennelle dans ce puéril déploiement d'armes are/laïques et de costumes mêlés. Mais est-elle rien d'autre, au fond, que l'hommage de tout un peuple à cette poétique légende de Rolende et d'Oger, dont elle semble enceindre et protéger la beauté mystique ? Il devrait y avoir en ceci, pour les sourires mondains, défense « d'aller plus oultre » dans ce geste ému de l'âme populaire, qui inspire vraiment le respect de la Foi et l'immanente poésie de la toute souveraine Tradition* » ([1]).

(1) Ouvr. cité, p. 126.

(p.351) **IV. — DEUX ÉPISODES A DISTINGUER DES MARCHES**

1. L'épisode de la « terre al danse » à Jumet

La procession de la Madeleine à Jumet le dimanche suivant le 22 juillet, fête de s^te^ Marie-Madeleine, est célèbre par un épisode assez singulier : « *Le cortège part de la chapelle de Jumet-Heigne, traverse Roux, Courcelles et Viesville ; à Thiméon, au lieu dit « têre à l' danse », les musiciens redoublent d'entrain et tout le monde danse en faisant un triple tour du terrain réservé à cette coutume ; les groupes dansent, les pèlerins dansent, le clergé danse et les porteurs de statues eux-mêmes stimulés par la frénésie générale organisent un pas cadencé en s'efforçant de ne point compromettre les lois de l'équilibre instable auxquelles sont soumis leurs fardeaux sacrés.* » (1).

Comme pour toutes les processions escortées militairement, il y a lieu de distinguer ici la procession proprement dite

(1) S. BRIGODE, *Heigne-sous-Jumet*, dans *Documents et Rapports: de la Soc. arch. de Charleroi*, t. 43, p. 194 et ss.

(p.352) de l'escorte. S. BRIGODE déclare — en constatant le silence des archives — qu'on ignore tout des origines de la procession de la Madeleine, malgré les efforts d'imagination de ceux qui s'y sont intéressés (1) : selon lui, « *la particularité de la* « têre à l' danse » *se rattacherait à la procession* », ce qui est aussi notre avis ; quant à l'escorte, elle revêt un caractère uniquement folklorique, la multiplicité des groupes et la variété des costumes lui donnant un aspect carnavalesque : matelots, turcs, zouaves, mousquetaires, guides d'avant-guerre, coloniaux (et même soldats des guerres récentes),... ; les plus anciens de ces groupes ne remonteraient pas au delà de la seconde moitié du siècle dernier, ce qui incline l'auteur à supposer que la marche de la Madeleine est une copie tardive des marches de Fosses, de Gerpinnes, de Walcourt ou d'Ham-sur-Heure.

Il est intéressant pourtant de savoir qu'au milieu du XV^e^ siècle existait une confrérie d'archers de Notre-Dame de Heigne ; ce que l'on a dit dans la première partie de ce travail, permet d'affirmer que ces archers occupaient une place d'honneur dans le cortège processionnel et qu'ils doivent être considérés par conséquent, malgré la date tardive à laquelle a repris la coutume, comme les lointains ancêtres des marcheurs actuels.

à la marche de la « Madeleine » à Jumet : tradition à la « Tête à l' danse »

2. Le jeu scéniqne de Notre-Dame de Walcourt

On a vu ([2]) que le chanoine CRÉPIN s'était déjà demandé s'il ne fallait pas chercher les origines des marches dans la représentation pendant les processions de diverses scènes historiques appelées « jeux », et qu'A. DE MARNEFFE avait renchéri sur cette thèse, qu'a réfutée la première partie de notre étude.

([1]) On sait que l'explication populaire est que la procession aurait été provoquée par la peste (ou par la pluie) ; les pèlerins se seraient mis à danser quand ils auraient su ou vu leurs vœux exaucés.

La procession « dansante » de Jumet doit être rapprochée des autres processions dansantes assez nombreuses autrefois puisque le Conseil de Luxembourg les défendit par ordonnance du 13 avril 1778 (cf. ci-dessus, p. 291). — Voir aussi Aug. NEYEN, *De l'origine et du but véritable de la procession dansante d'Editernach,* dans *Bull, de Vlnst. arch. liég.,* XV, 223, ainsi que le *Bulletin des Enquêtes,* t. 2, p. 8 et sv. (procession des « Croix de Verviers» à Liège) et p. 186-189 (procession d'Echternach).

(2) Cf. *Enquêtes,* ci-dessus, p. 265.

(p.354) Cependant, la coutume qui existait au XV[e] siècle, et peut-être déjà avant, de représenter certaines scènes sur le parcours des processions a laissé des traces chez nous, notamment dans le *Lumeçon* de Mons. La même coutume aurait pu subsister à Nainur. En effet, dans la fameuse procession qui s'y déroulait le 2 juillet, en l'honneur de la Visitation de Notre-Dame figuraient s' Georges à cheval précédé de la Pucelle qu'il avait délivrée du Dragon, et le Dragon lui-même, machine d'osier recouverte de courtines blanches et menée par des gens cachés à l'intérieur. Comme un compte du XVI[e] siècle mentionne l'achat de vingt-deux lances pour ce personnage, on est fondé à croire que dans sa marche, il rompait ses lances en combattant le dragon. Mais tandis qu'à Namur on a perdu jusqu'au souvenir de cette coutume, à Mons le combat dit *Lumeçon* se livre encore chaque année, le dimanche de la Trinité, sur le coup de 12 h. 00, après la rentrée de la procession de S[te]-Waudru. Or, le *Lumeçon* n'est rien d'autre que la manière moderne de représenter le « Jeu de St Georges », qui fut offert, probablement pour la première fois, en 1439, à la curiosité des Montois par les membres de la Confrérie de St-Georges, elle-même fondée en 1390, par le comte Guillaume de Bavière.

A Walcourt, on relève de même « *quelques traces de représentations données par des sociétés de rhéloriciens. En 1606, le jour de la Trinité, on construisit un théâtre orné de tapisseries pour jouer le mystère de la* Passion *et la communauté*

alloua 30 patars à un chapelain de la collégiale, Jacques Tellier, qui avait écrit le libretto. Le jour de VAnnonciation 1678, la pièce offerte en spectacle aux habitants était le Miracle de Notre-Dame de Walcourt » ([1]).

Ces jeux, miracles et mystères ne sauraient être assimilés à la marche. Dans la marche en effet, tous les mouvements qui pourraient laisser supposer le « jeu » sont commandés par les nécessités des décharges : ainsi en est-il des formations en tirailleurs et des bataillons carrés réalisés avec plus ou moins d'ampleur et de solennité suivant l'espace dont on dispose.

Le moderne « jeu » de Notre-Dame de Walcourt lui-même ne peut être confondu avec la marche ; c'est un élément

(1) L. LAHAYE, *Cartulaire de Walcourt,* Nainur, 1886, p. CXXIV. En note : « *Le compte de la collégiale de Walcourt pour* 1677-78, *nous apprend que ces représentations avaient lieu à l'église* : à Jean Menuz, pour avoir fait un théâtre dans laditte église, pour représenter l'Annonciation de la Vierge, à la Notre-Dame en mars ».

(p.355) distinct, tout à fait indépendant. L'escorte militaire reste dans son rôle lorsqu'à l'ancienne « abbaye du Jardinet » et pendant le trajet du retour à la collégiale, elle rend les honneurs à la statue de la Vierge. Les acteurs du « jeu » ne sont pas les officiers de la marche, mais le comte de Rochefort et ses deux écuyers.

Comme l'épisode est aussi caractéristique de la procession de Walcourt que la danse de celle de Jumet, en voici une description, faite par J. VANDEREUSE en 1909 ([1]). Sur re point la tradition a été bien respectée.

Dans le cortège, derrière la statue de la Vierge portée par les pèlerins, vient le comte de Rochefort — habitant de Walcourt — descendant du dit comte, si l'on en croit la tradition populaire. Il est monté sur un cheval blanc et « est *flanqué de deux écuyers à la moderne redingote, aux pantalons blancs et au chapeau haut déforme* » ([2]). La scène se passe lorsque la procession

(1) *Le Pèlerinage à N.-D. de Walcourt,* pp. 41, 45-46.

([2]) Vers 1850, l'unique écuyer qui accompagnait le comte était vêtu d'un habit bleu galonné et portait un lourd guidon où l'on voyait la Vierge miraculeuse sur l'arbre, Thierry agenouillé et l'écuyer lui-même tenant le cheval du comte par la bride. [Ch. de S^te^ HÉLÈNE, alias Ch. PETY DE THOZÉE, *Courte notice sur N.-D. de Walcourt,* in *Ann. Soc. Arch. Namur,* III, 1853, p. 318, cité par J. VANDEREUSE, p. 44, note 1.]

(p.356) est parvenue à « *l'abbaye du Jardinet* », où un bouleau a été planté pour la circonstance et une statuette de la sainte Vierge y suspendue. « *Jadis, en arrivant près de ce bouleau, le prétendu comte faisait avancer son cheval en criant* « Sainte Vierge ! » mois *aussitôt, il le faisait reculer d'une vingtaine de pas. Il avançait une deuxième fois en disant :* « Sainte Vierge, vous qui êtes cause de mon retardement ! » *Une troisième fois, le comte avançait avec son cheval en disant :* « Sainte Vierge, vous qui êtes cause de mon retardement, permettez que j'aille en avant. » » Le « *comte* » *actuel fait les choses plus simplement. En arrivant près du bouleau, il regarde la Vierge qui se trouve sur Farbre et dit :* « Est-ce vous, Sainte Vierge, qui m'arrêtez ici et qui causez mou retard? Permettez-moi que j'avance plus avant et que je me jette à vos pieds. » *Alors, comme le faisait son prédécesseur, il met pied à terre, fait une génuflexion, récite à haute voix sa* (p.357) *prière traditionnelle* ([a]) *et la Vierge descend dans ses bras retenue par un ruban.*

» *Aussitôt cette cérémonie finie, les pèlerins prennent d'assaut le bouleau moderne et postiche. Le spectacle mérite réellement d'être vu. Ceux qui sont parvenus à grimper sur l'arbre lui arrachent ses branches qu'ils lancent dans la foule, tantôt à droite, tantôt à gauche ; des centaines de bras tendus en l'air s'efforcent de s'eji emparer et en quelques secondes, elles sont dépouillées de*

leurs feuilles et de leurs rameaux, les grosses tiges sont déchiquetées afin de contenter le plus grand nombre possible de personnes,

(1) « *Je me suis vainement efforcé de me la procurer,* ajoute J. VANDEREUSE (p. 45, n. 1). *Le soi-disant comte qui, seul, la connaît, paraît-il, ne peut la divulguer, l& tradition le lui défendant d'une façon absolue. C'est pourtant bien à haute voix qu'il la récite à la cérémonie. Comme elle ne présente rien de particulier, je n'ai pas voulu appeler la sténographie à mon aide.* »

(p.358) car *chacun veut* emporter une partie *de cet* arbre, *quelque minime qu'elle soit, qu'il conserve comme une amulette ou dont il orne son chapeau ou sa boutonnière.* J'en *connais plusieurs qui sont constamment* porteurs d'un, morceau *de ce bouleau et qui ont l'intime conviction que cela leur portera bonheur. La foule* s'en *donne à* cœur j'oie tant et si bien *que bientôt il ne reste plus qu'un rondin qui se dresse en épieu tailladé par les couteaux, les canifs, les haches. Lui-même ne tarde pas à être coupé au ras du sol et à être emporté.* »

Le jeu scénique de N.-D. de Walcourt appartient, comme on le voit, à la procession religieuse et non à son escorte militaire.

Walcourt: dévotion traditionnelle au Jardinet

VI. — ORDONNANCE ACTUELLE DES COMPAGNIES

L'ordonnance actuelle des compagnies date du XIX^{e} siècle. Elle n'est pas la même partout ; cependant, dans un périmètre jalonné par les localités suivantes : Biesme, Gerpinnes, Ham-sur-Heure, Walcourt, Florennes et les villages circonvoisins, les compagnies sont formées sur un modèle identique — que nous décrirons — comprenant : un groupe de sapeurs, le fifre et les tambours, les tireurs, ceux-ci groupés parfois eux-mêmes en plusieurs pelotons ou *guilites* ([1]). Des renseignements sur Fosses, où l'organisation de la marche est quelque peu différente, seront fournis soit dans le texte soit dans les notes.

(1) A Gerpinnes, les marcheurs disent aussi nos *f'rons guilite à deûs* pour « nous marcherons à deux de front, de conserve » ; le mot n'est pas usité en dehors des marches. A Walcourt (ou tout au moins à Daussois), on le déforme souvent en *guirites, guérites.* A Fosses, il paraît aujourd'hui ouhlié (quoique A. LURQUIN cite le mot en passant au sens de « rang » dans un exemple de son *Glossaire de Fosse,* p. 123, et que cet emploi et ce sens soient confirmés par l'article *guilite* dans la partie inédite du Glossaire, obligeamment communiquée par M. R. Piuon).

—• II s'agit du wallon *guilite* « ligne, rang, rangée » ; voy. *Dict. liég., v° guilite,* ainsi que les *Etym. wall. et franc,* de J. HAUST, p. 306 : terme emprunté du néerland. *gelid* (qui est le même mot que *gilde, guilde* ; on ne saurait y voir cependant une survivance directe de *ghildes* au sens de « confréries » ; en wallon, il s'agit d'un terme général signifiant « file, rangée d'hommes, d'arbres, de maisons, etc. »).

(p.359) **Les uniformes**

De tout temps, l'uniforme a exercé un attrait puissant sur les niasses populaires. Combien de vocations militaires sont dues au prestige de l'uniforme ! Que ce soit du côté des curieux qui les regardent d'un œil amusé ou du côté des acteurs eux-mêmes, il ne faut pas chercher ailleurs l'explication du succès de nos marches militaires. L'amour du panache, la satisfaction de porter un uniforme, le plaisir de jouer au soldat, et d'exercer, ne fût-ce que quelques jours, un rôle de commandement, assureront, soyez-en sûrs, la pérennité de notre coutume.

Dès leur fondation, c'est-à-dire dès la fin du moyen âge, ou peu de temps après, les confrères des serments revêtirent une tenue particulière. Ils la portèrent dans toutes les cérémonies publiques et spécialement aux processions. On se la figure d'autant plus belle que leurs propriétaires se recrutaient au sein d'une classe riche.

Nous avons, dans la première partie de notre étude, fait ainsi allusion au brillant costume écarlate des arbalétriers de S'-Roch à Ath *([1]).* Nous avons dit aussi qu'à Chalon-sur-Saône, les archers et les arbalétriers avaient un costume généralement très brillant qui tenait plus du militaire que du civil ([2]). Voyez encore la reproduction du tableau de Van Alsloot ([3]) et vous aurez une idée du costume que revêtaient les confrères des serments bruxellois à la procession de N.-D. des Victoires en 1615.

Si les compagnies bourgeoisies avaient aussi, à l'instar des serments, une tenue particulière, il n'en était plus de même des milices rurales ni des compagnies de la Jeunesse (1) lorsqu'elles devaient parader dans un cortège. Celles-là prirent très tôt l'habitude de louer des défroques et, par nécessité ou par goût, laissèrent souvent libre cours à la fantaisie. Au XVIII[e] siècle, les processions tendent à devenir des cavalcades ou des mascarades, le déguisement devient chose essentielle.

(1) *Enquêtes,* ci-dessus, p. 267.

([2]) *Ibidem,* p. 268.

([3]) *Ibidem,* p. 270 et 273.

([4]) A Namur, « *les deux chefs de la compagnie* [de la Jeunesse] *étaient le capitaine et l'alfer... Ils étaient désignés par l'autorité communale. Dans la première moitié du XVII[e] s. les grades étaient conférés par élection... Seuls le capitaine et l'alfer portaient un uniforme et un chapeau à longues plumes.* » (F. ROUSSEAU, *Légendes.,.,* **II.** *La Kermesse au Pays de Namur,* p. 50-62).

(p.360) A la procession de Mons ([1]) paraissent des diables, des hommes sauvages, figures emblématiques de l'hérésie à côté des fidèles *chinchins* entourant st Georges. Rappelons aussi, les « *hommes vestus en Faunes, Satyres et autres manières grotesques* », lors de la réception de Madame de Longueville, à Liège en 1646 ([2]), et les « *hommes sauvages* », à Fosses, à la procession de St Feuillen, en 1737 et en 1751 ([3]). A la procession de N.-D. de Foy, on voit « *le char escorté d'élèves* [du collège de Dinant] *vêtus en sauvage, deux escadrons de cavalerie...* » ([4]). En 1765, d'autre part, les jeunes gens de Montigny-le-Tilleul se contentent du costume militaire, mais on ne précise plus lequel ([5]). De même à Morlanwelz, les jeunes gens se déguisent en grenadiers et en dragons ; à St-Gérard, en hussards.

Joseph II voulut interdire ces manifestations de mauvais goût et publia la fameuse ordonnance du 10 mai 1786 ([6]). Mais il faut croire que ces sortes d'exhibitions répondent à un besoin, du peuple, car, après l'éclipsé du régime français, on les voit reparaître, au point que le gouvernement de Guillaume I[er] dut intervenir à son tour, et presque dans les mêmes termes, par la circulaire du 29 mai 1819, déjà citée (). Mais, pas plus qu'au XVIII[e] siècle, le mandement ne semble avoir été rigoureusement appliqué dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

On a vu plus haut, quand on a décrit la renaissance de la coutume au XIX[e] siècle, comment les uniformes français de l'armée de Napoléon étaient devenus caractéristiques de nos marches. Signalons ici combien certains sont soucieux de porter des costumes bien identiques à ceux de l'époque napoléonienne : ainsi les Thudiniens viennent d'acheter des fusils, plusieurs colbacks authentiques, un uniforme de sergent-fifre provenant d'un musée de Waterloo ; et on nous dit que les tenues ont été corrigées suivant des renseignements précis obtenus au Musée des Invalides à Paris. Les Jumetois avaient eu, dès avant 1940, le même scrupule : le groupe des grenadiers de la garde est en tous points remarquable de vérité.

(1) L. DEVILLERS, art. cité sur *La procession de Mons*, p. 127, note.

([2]) *Enquêtes*, ci-dessus, p. 279.

([3]) *Ibidem*, p. 292.

(4) *Histoire de N.-D. de Foy*, p. 47.

([5]) *Enquêtes*, ci-dessus, p. 293.

([6]) *Ibidem*, p. 292.

(7) Voyez ci-dessus, p. 326-327.

(p.361) Les groupements qui mettent ainsi leur point d'honneur à acquérir de tels uniformes en sont naturellement propriétaires (voyez ci-dessous les Congolais de Fosses). Ailleurs, ainsi à Gerpinnes, on loue les costumes, chacun payant la location du sien *([1]) ;* rares sont ceux qui se sont fait faire une tenue leur appartenant.

Les sapeurs

Actuellement, toute compagnie est précédée d'un groupe de sapeurs, *sapeurs,* en nombre variable suivant les années ([2]) ; ils sont commandés par un sergent-sapeur, *sèrdjent-sapeûr.* dit d'ordinaire *maîsse-sapeûr «* maître-sapeur », coiffé du

(1) II y avait avant 1914 un dépôt à Gerpinnes ; actuellement il y en a un à Tarcienne et un aussi à Charleroi.

([2]) La formation réputée la plus parfaite est la herse :

.

. .

. . .

….

(p.362) colback à plumet ([1]). Les sapeurs sont un souvenir des régiments d'infanterie de la première moitié du XIX[e] siècle, lesquels étaient précédés d'une douzaine de sapeurs commandés par un caporal et munis d'outils de toutes sortes pour faciliter la marche de l'infanterie.

Les barbes postiches ont été délaissées presque partout, et les tabliers de toile artistement brodés ont remplacé le tablier de cuir. Tous les sapeurs sont armés d'une hache en bois peint, leur chef porte indifféremment une hache ou une bêche à lame de cuivre, parfois une masse d'armes dite sou-

(1) Le sergent-sapeur, comme le tambour-major, ne coiffent en réalité ce lourd colback qu'aux moments solennels ; ils remplacent le colback par un képi le reste du temps. Le colback ou le képi est confié à un gamin qui les accompagne ordinairement ; ce gamin est chargé aussi de l'étui où l'on glisse pour le protéger le haut plumet du colback.

(p.363) vent *massûwe* « massue », ou même une scie, le plus souvent enrubannée. La masse d'armes est une sorte de masse perfectionnée avec manche en bois et tête en métal comportant des formes et des ornements variés. Le sergent-sapeur n'est donc pas seulement le maître des sapeurs, mais un massier, comme on en voit en tête de certains cortèges, précédant les dignitaires ecclésiastiques ou civils. Ceci reste conforme à la tradition des serments, puisque la plupart d'entre eux avaient pris l'habitude de se faire précéder d'un massier.

A Fosses, et là seulement, les sapeurs sont vêtus de tuniques couvertes de feuilles de lierre cousues et coiffés d'un schako de grande dimension garni de 'mousse de chêne' (lichen), do mossèt. Selon M. J. F. Noël, dont l'opinion est vraisemblable, les sapeurs de Fosses peuvent être, sous ce rapport, considérés comme les descendants des 'hommes sauvages' cités au XVIIIe siècle (1)

(1) Voyez ci-dessus p.292. Rappelons que des 'hommes sauvages' (recouverts de feuilles de lierre) figurent aux côtés du Dragon de Monss, lors du combat dit 'Lumeçon'. Ils auraient une signification symbolique représentant l'esprit du mal ou l'hérésie. Des hommes sauvages figurent parfois dans des cortèges carnavalesques, ainsi que dans certaines cérémonies populaires printanières, en Allemagne et dans plusieurs régions de la France (Alsace, Auvergne). Selon VAN GENNEP, *Manuel de Folkl. franc, contemp.*, t. I, 3, p. 922, ces déguisements sortent des grandes « cosinographies » illustrées et des récits de voyage plus ou moins merveilleux des XV^{e} et XVI^{e} siècles, qui mirent à la mode la coutume d'organiser des ballets de sauvages (voyez cependant la réserve de S. GLOTZ, *Vie Wallonne*, t. 22, p. 208, qui signale déjà ce déguisement au XIV^{e} siècle). — Notez qu'à Fosses les sapeurs participent aussi au cortège des *chinèls* du Laetare.

(p.363) **Les tambours, le tambour-major et le fifre**

Les tambours, *tambourîs,* suivent les sapeurs. Une clique se compose au minimum de trois tambours, une bonne batterie en compte au moins cinq. Il peut y avoir parmi eux quelques volontaires, mais le plus souvent ce sont des tambours étrangers à gages. Dans certains villages, les officiers sont astreints à loger et à nourrir un tambour à leurs frais. Lorsqu'une (p.365) qu'une société de musique accompagne une compagnie, elle se place immédiatement après les tambours.

Les tambours sont précédés et commandés par un tambour-major, *tambour-majôr,* armé de la « canne-major », *cane-majôr.* La citation la plus ancienne à notre connaissance est celle des archers d'Amiens qui, au XVIII[e] siècle marchaient précédés de tambours et de fifres, « *le concierge du jardin des couleuvriniers remplissait l'office de tambour-major* » ([J]). Très certainement on a voulu conserver le costume rutilant du tambour-major des armées impériales et surtout son « énorme panache ».

Cependant le vrai chef des tambours, c'est le fifre, *fife* ou ordinairement *sife.* Autrefois, les cortèges étaient précédés d'un embryon de société de musique : un ou quelques violons, des hautbois, trompettes ou fifres. Dans nos marches, le fifre, qui a éliminé ses concurrents, contribue à donner au cortège une allure archaïque en même temps qu'il lui confère une note si caractéristique. D'origine allemande (on sait qu'il reste caractéristique des musiques militaires d'Outre-

(1) JANVIER, ouvr. cité, p. 84.

(p.366) Rhin) le fifre fut introduit en France par les mercenaires suisses dès le début du XVI[e] siècle au moins ([1]).

Voici un texte de 1629 où il est question d'un « siffloteur » jouant de son « sifflet » ([2]) :

« *A Jean Planqueur, chiffloteur pour avoir joué de son choufflot durant ladite procession de Binche, payé XII s.* » ([3]).

Gerpinnes s'enorgueillit de posséder « le plus fameux des fifres de ste Rolende, M. Fernand Mathieu, d'Acoz, dit « Le Cage » ; un de ses amis nous le décrit comme suit :

« *Le plus célèbre et le plus fameux des fifres de S[te] Rolende, celui qui à l'heure actuelle fait le plus autorité est sans conteste M. F. Mathieu, d'Acoz, plus sympathique et mieux connu sous le nom de* «Li *Câje». Peintre de talent, flûtiste émérite, virtuose du tambour, notre ami Fernand, depuis l'âge de neuf ans — il a maintenant dépassé la soixantaine —, escorte avec son fifre la procession de la Vierge de Gerpinnes. C'est là un "bail" (comme il dit plaisamment) dont il est légitimement fier. On peut d'ailleurs lire cette fierté dans ses*

(1) Cf. le *Diction, êtymol.* de BLOCH-WARTBURG : «*fifre* (1507). Emprunté du Suisse allemand... ; ...introduit par les mercenaires suisses ». — Les affirmations suivant lesquelles, avant d'apparaître officiellement sous François I[er], le fifre était déjà connu en France au temps de Louis XI (voy. R. LYH, *Traditions militaires. Les musiques militaires,* dans *L''Année et la Nation,* 2-11-1948), devraient être étayées de références précises.

(2) Comparer Jules LEMOINE, *Wallonia,* 6, p. 99 (à propos d'un conte noté à Maçon dans l'Entre-Sambre-et-Meuse) : « Chez nous, on appelle indistinctement sifflet, *chiflot,* divers instruments à vent, le sifflet, le chalumeau, la flûte. » On entend parfois en effet *chouflot* pour désigner le fifre (instrument).

(3) P. C. MEURISSE, dans *L'arsouye,* n° 2, 1948, p. 55.

(p.367) *yeux lorsqu'après un périple de plusieurs dizaines de kilomètres, il accompagne la châsse de la sainte à sa rentrée à l'église de Gerpinnes. Par la même occasion, si vous le rencontrez après le cortège, demandez-lui de battre pour vous sur le tambour « La Bataille de Waterloo »* ou *de jouer sur le fifre un de ces airs du pays « dont la musique a l'air d'être écrite en patois ». // s'exécutera tout de suite, car c'est le garçon le plus affable qui se puisse trouver. Et vous serez émerveillé...* »

Un fifre de talent peut se laisser aller à l'inspiration du moment : « Sur *le thème initial, l'artiste brode des variations à l'infini, introduisant une idée nouvelle, la développant tantôt en majeur dans un style volontairement heurté, tantôt en mineur en un chant d'une musicalité si prenante que c'est une fête pour l'oreille. Et les tambours le comprennent et lui obéissent, car il ne permet pas que les caisses battent un « RRA » là oit il faut un « FLA ». Un signe de tête, un clignement d'yeux, un geste de la main suffisent : automatiquement, les baguettes se relèvent et s'abattent sur les peaux avec un ensemble parfait.*

» *C'est un magicien que le fifre*» ([1]).

Les airs de fifre se transmettent d'une génération à la suivante par tradition auriculaire, ce, qui explique l'introduction d'altérations volontaires ou non. En ce domaine aussi, nous sommes en présence d'un folklore vivant et donc soumis à la loi du devenir, l'évolution étant cependant freinée par un respect plus ou moins conscient de la coutume.

Signalons aux amateurs de folklore musical que certains airs de la marche de Gerpinnes ont été notés par Nicolas DANEAU et publiés par C. QUENNE à la fin du siècle dernier ([2]) ; le « Réveil », la Grande Marche et une seconde Marche joués à Walcourt ont été publiés par J. VANDEREUSE, d'après notation de Victor BERTAUX ([3]). Si l'on en croit M. DUMONT, qui, dans l'article cité ci-dessus, exprime sans doute l'avis de M. Mathieu, « le Pas de charge de Waterloo » est le même que celui battu à Gerpinnes ; c'est aussi le cas pour « la Retraite » dont Laurent de Rillé a fait un chœur

(1) A. DUMONT, *Ce qui du fifre vient...,* dans le journal *Le Rappel,* Pentecôte 1949.

([2]) *Wallonia, 2,* 1894, p. 140-142.

([3]) *Le Pèlerinage à N.-D. de Walcourt,* p. 60-62. En note, on dit qu'un « illustre musicologue » n'aurait pas hésité à rattacher ces airs à ceux que jouaient les anciennes bandes wallonnes. — Les airs notés dans le travail de VANDEREUSE ont été reproduits aussi par A. MARINUS, dans *Le Folklore belge,* t. I, ch. VII, p. 130-131.

(p.368) remarquable ; certains airs sont peut-être plus anciens, par exemple « le Réveil » dont nous retrouvons exactement les battements dans « l'Aubade matinale » jouée par les tambours des Gilles de Binche.

Les tireurs

Vient ensuite le groupe des tireurs, *lès tireûs*, rarement homogène comme à Gougnies, où il ne comprend que des grenadiers, les *bonèts à pwèy* « bonnets à poils », dont la tenue et la belle ordonnance recueillent au passage les marques de sympathie des spectateurs.

Avant les « tireurs » proprement dits, voici les officiers à cheval : le major ou les deux majors, *majôrs*, aux costumes chamarrés d'or et d'argent, aux buffleteries brillantes, montés sur leurs chevaux soigneusement brossés et décorés, et suivis de l'adjudant que l'on voit parfois à cheval aussi. Puis c'est le peloton des grenadiers conduit par son officier, (p.369) ensuite les zouaves, le drapeau, *drapia*, de la Jeunesse sous lequel marchent les tout petits, l'« officier des voltigeurs» et les voltigeurs, enfin « l'officier *dè l' dêrène guilite* » et les *(h)ûlaus* au gros tromblon (1) ou *dêrène guilite* « dernier peloton » qui, se plaçant suivant leur nombre sur un ou deux rangs (ils sont à Gerpinnes de 6 à 10 ou 12), ferment la marche ([2]).

Le commandant en premier à Gerpinnes et aux environs est le major ; l'adjudant étant le commandant en second, il doit donc être considéré ici comme une sorte d'adjudant-major. Chaque peloton est commandé par un officier, mais

(1) *(h)ûlô* ou *(h)ûlau*, litt. « hurlard » (au sens de sirène d'usine sifflet de machine, etc., correspondant du liég. *hoûlâ).* — A Fosses, un quartier est dit « Aux Hulaux », *aus-ûlaus*, les porteurs de tromblons de la marche s'y recrutant spécialement.

(2) A Fosses, l'État-major, *État-major*, de la compagnie est riche et brillant : le programme des fêtes de 1928 signalait pour la compagnie de Fosses même 3 généraux, 2 colonels, 1 lieutenant-colonel, 3 capitaines et 9 lieutenants ; à Haut-Vent, on signale maintenant un général, un lieutenant-général, un colonel et trois majors ; cela tient au fait que la marche est organisée sur d'autres bases qu'à Gerpinnes : il y a, par exemple pour Haut-Vent, un premier et un second peloton des grenadiers, un premier et un second peloton des voltigeurs, les premiers pelotons étaient commandés par un capitaine et les seconds par un lieutenant ; viennent ensuite le drapeau avec le porte-drapeau et les gardes-drapeau (8), la cantinière et les gardes-cantiiiière (8), puis le premier et le second peloton des zouaves commandés aussi respectivement par un capitaine et un lieutenant ; l'adjudant et l'officier-payeur marchent à côté de la compagnie. (A Gerpinnes, il n'y a ni capitaine, ni lieutenant — on dit simplement « officier des gren. », « officier des volt. » — puisqu'il n'y a jamais deux pelotons de grenadiers ou de voltigeurs; il n'y a pas non plus d'officier-payeur.) — Notons encore qu'à Fosses, les drapeaux (dont il est question ci-dessus, p. 323) sont conservés, de père en fils, chez l'adjudant-major (qui est aussi l'officier chargé de mettre les hommes en ligne lorsqu'on va tirer).

(p.370) sous ses ordres se trouve un sergent, *sèrdjent,* qui se place à gauche du premier soldat, donc hors rang ; c'est le sergent qui transmet aux soldats les ordres venant du major par l'adjudant, puis par l'ofli-cier du peloton. Le sergent se distingue des simples soldats plus par un fanion qu'il porte au bout du fusil que par certains détails de la tenue *;* c'est souvent le plus ancien du peloton qui exerce ce commandement.

Les soldats marchent sur 2 rangs à Gerpinnes, sur 3 à Walcourt et à Fosses. L'effectif d'une compagnie est fort variable : à Gerpinnes de 80 à 100, voire 120 ; la compagnie de Fosses est plus nombreuse, certains de ses pelotons — grenadiers, « congolais », zouaves, « hulaux » (auxquels on donne souvent le nom de « compagnies », encore qu'il n'y ait qu'un seul groupe de sapeurs,

(p. 371) tambours et fifre précédant l'ensemble) — atteignant l'effectif d'une compagnie ailleurs...

Les fusils sont de modèle varié. Depuis 1914, rares sont les anciens authentiques : tromblons trapus, en usage vers 1800, ou fusils à percussion d'avant 1870, que l'on conservait avec soin et qu'on se passait d'une génération à l'autre comme un legs précieux. Aujourd'hui les préférences vont toujours à ces modèles archaïques qu'on charge par la gueule et qu'on bourre à l'aide tl'une baguette. Quelques marcheurs se contentent d'un fusil de chasse, d'une carabine, ou même d'un fusil de guerre transformé, mais le vrai marcheur n'hésite pas à faire fabriquer un fusil de modèle ancien. Les fusils ~| ne se louent pas, ils peuvent se prêter à un ami ; au besoin j l'officier cherche l'arme qui manquerait à l'un de ses hommes. Pendant la guerre, on les a cachés, mais on en a livré un certain nombre à l'autorité occupante et d'autres furent abîmés par l'humidité.

Quelques compagnies, Fosses et Biesme notamment, sont encore accompagnées d'une cantinière. Cette place, comme les autres, est mise aux enchères et donnée à la plus offrante.

(p.373) En 1908, elle fut adjugée à 35 fr. à Laneffe ; en 1949, elle le fut à 27.000 à Fosses ! *([1])*.

Historique d'une compagnie

Voici à titre exemplatif, retracée par M. Joseph NOËL, l'histoire de la compagnie des Congolais de Fosses, qui vient de fêter le 50e anniversaire de son organisation actuelle :

« *En vue de la Procession septennale de 1879, quelques jeunes gens de Fosses, réunis en assemblée décident de former une nouvelle Compagnie et pour ce faire délèguent deux hommes : Félix Clocheret et Jacques Hardy, pour leur trouver un uniforme : du beau, du «jamais vu* » . !

(1) Naturellement ce que la cantinière reçoit est pour elle ; d'habitude, elle ne rend pas la monnaie ! — Avant 1914, à Gerpinnes, les compagnies étrangères achetaient un tonneau de bière aux brasseurs (il y en avait dans presque tous les villages alors) ; ce tonneau était déposé dans une grange, où, au repos, la compagnie pouvait se désaltérer.

(p.374) *encore par l'accoutrement bizarre dont elles s'affublaient. Elles portaient de vastes robes à traîne, que ballonnaient singulièrement les cerceaux de leurs crinolines. Leurs têtes disparaissaient entièrement sous une ample coiffure à cornette flottante, tandis que la chevelure — réelle ou postiche — tombait tordue en une tresse épaisse, le long de leurs reins.*

» *Nécessairement, elles devaient être dans toute la force de l'âge, et exemptes de défaut physique, on les choisissait de préférence parmi les jeunes filles vierges ; si elles étaient mariées, il ne fallait pas qu'elles fussent en voie de devenir mères. La seule condition expressément exigée pour appartenir à la catégorie des marcheuses, était, après cela, d'ordre essentiellement moral.*

» *Bâties pour les épopées, ces femmes semblaient descendre de quelques puissantes races disparues.*

» Dès *que les cloches s'ébranlaient et que les choristes donnaient, en un chant religieux, le signal du départ, les marcheuses entonnaient un air de fifre, au rythme burlesque et scandé, qui caractérisait (p.377) en une expression gauloise, la liesse de tout un peuple affirmant soudain dans l'enchantement de cette fête de Pentecôte, toute l'ardeur de sa foi* » ([1]).

Les pas

On distingue trois pas : le « pas ordinaire », d'une cadence solennelle et lente, est le pas de parade que l'on bat lorsque l'on passe devant une église, une chapelle, des reliques, ou devant les personnalités. — Le «pas accéléré», d'une cadence rapide, est d'une progression aussi lente que le « pas ordinaire », parce que les marcheurs l'exécutent comme s'ils voulaient marquer le pas ; ainsi pour aller de Sartia à l'église, au moment de la rentrée solennelle de la procession, nos marcheurs ne mettent pas moins d'une heure et demie pour couvrir une distance d'environ 1 km. — Le « pas de charge » enfin est celui qui se rapproche le plus de la démarche de l'homme pressé.

Signalons qu'à chacune de ces cadences correspond une manière spéciale de porter les armes : Le « pas ordinaire » provoque le commandement de « *Présentez, armes !* » ; les haches sont immobiles dans le prolongement de l'avant-bras replié à 45° vers le haut ; les fusils prennent appui par la crosse sur le nombril et sont tenus des deux mains, ce qui fait prendre au tronc une forme disgracieuse ; la canne-major est tenue des deux mains, horizontalement et scande le rythme des tambours ; quant aux officiers, ils saluent en baissant le sabre et en tournant là tête à droite ou à gauche.

— Au « pas accéléré » les haches suivent le mouvement normal de l'avant-bras ; les fusils sont sur l'épaule ou tenus obliquement vers l'extérieur du rang le canon vers le sol ou tenus à hauteur de la gâchette, le bras tendu le long du corps ; la canne-major est verticale et scande toujours le rythme.

— Au « pas de charge », l'extrémité de la canne est passée sous l'aisselle droite, Tes fusils et les haches sur l'épaule.

Les décharges

Le feu de mousqueterie ou *dèchârje* est l'épisode essentiel pour le tireur. On exécute —• chaque compagnie à tour de rôle — une décharge à tout arrêt important de la procession, en face d'une église, d'une chapelle, d'un reposoir ; de même aussi en face de la maison d'un dignitaire que l'on veut

(1) Article cité, p. 143.

(p.378) honorer, dans l'espoir d'en recevoir un pourboire. On a décrit plus haut le processus d'une décharge *([1])*.

Ordinairement chaque compagnie exécute une salve sous le commandement de son chef, mais on peut aussi réunir plusieurs compagnies en un immense carré (les tireurs tournés vers l'intérieur où sont les chefs, les reliques, etc.) et faire ce que l'on appelle le « bataillon carré », *batalion cârè.* Alors, c'est généralement le plus ancien des majors qui

(1) Autrefois, les commandements avaient une saveur de terroir que l'enseignement primaire obligatoire et le service militaire leur ont fait perdre. En voici, qui ont été relevés par C. QUENNE et que nous avons entendus nous-même : *«Apportez, armes !... En avant, parraccéléré, armes !... Présentez, marche !... Compagnie, halte ! front à boire !...* » et celui-ci, dans l'idiome du cru : *Tapez au laudje !* (= Ouvrez les rangs !) — D'après F. ROUSSEAU, *Légendes et Coutumes du Pays de Namur*, p. 112, on a vu des fils de fermiers se rendant plusieurs fois par semaine à Namur et à Charleroi afin de recevoir les leçons des sous-officiers de l'armée.

(p.379) est invité à prendre le commandement. *([1])* Il arrive que le major offre le sabre à une personnalité de marque. Ainsi, en 1930, les compagnies de la marche de s^{te} Rolende étaient exceptionnellement groupées en bataillon carré dans la cour du château d'Acoz, où l'on célébrait le souvenir d'Octave Pirmez. Le petit-fils de M. le Baron Maurice Pirmez commandait la compagnie d'Acoz ; il vint, se conformant aux traditions du pays, présenter le sabre au roi Albert, qui crut bien faire en refusant. Nos mandataires politiques carolorégiens ne se font pas tant prier ; ils connaissent la mentalité de leurs électeurs et ne tiennent point à leur déplaire.

Il existe une troisième manière de rendre les honneurs, c'est l'exécution d'un feu de file, *feu d' file.* Ceci se passe notamment à Fosses, lorsque, les reliques de saint Feuillen

([1]) A Fosses, on fait cinq « bataillons carrés » pour exécuter chaque fois une « décharge générale », trois lors de la première sortie, deux lors de la seconde (continuation du Tour l'après-midi du dimanche ou du lundi), à des endroits fixés par la tradition. Les officiers supérieurs les commandent suivant un ordre imposé par le grade et l'ancienneté.

(p.380) étant rentrées dans la collégiale, la procession est terminée ; chaque tireur vient alors successivement rendre un suprême hommage au pied de la statue qui domine le porche en déchargeant son arme. A Walcourt aussi on connaît le feu de file : « *Le dimanche suivant la Trinité, la « compagnie » de Walcourt assiste à la grand-messe et escorte la procession du S'-Sacrement.* L'après-midi,... *elle va faire un feu défile à* Cupidon, c'est-à-dire à *une pierre qui a de vagues traits d'un homme et qui est encastrée dans le mur de soutènement de la terrasse entourant réglise* ; *la tradition lui conserve le titre de «plus ancien citoyen de Walcourt»* ([1]).

Enfin, également lors de la marche de Fosses, lorsqu'on traverse un bois à l'endroit dit « au Benoit », *au Bènwèt,* en suivant le sentier d'à *sint Fouyin,* on prétend que chaque fois un lièvre au moins s'enfuit à portée des fusils. Les tireurs alertés ont le doigt sur la gâchette et chacun s'efforce de *tuwer l' lîve Sint-Fouyin*

« tuer le lièvre Saint-Feuillen », réel ou imaginaire. Ce qui provoque une belle pétarade !

VI. — GRANDEUR ET SERVITUDE MILITAIRES

La bénédiction des armes

Les marches accompagnent généralement les grandes processions de l'Entre-Sambre-et-Meuse, avec lesquelles il ne faut pourtant pas les confondre : les premières ayant un caractère religieux et les secondes revêtant un caractère folklorique ; ces dernières pourraient donc disparaître sans altérer la procession proprement dite.

En fait le clergé, à certains moments, s'est efforcé de les abolir ([2]). Mgr Heylen, évêque de Namur, avait « *décidé de*

(1) J. VANDEREUSE, ouvr. cité, p. 47, 11. 1. — D. A. VAN BASTELAER raconte, au sujet de Walcourt : «Da«s *la muraille de l'ancien cimetière dépendant de l'église, se voit une antique statue d'un dieu du paganisme, Cupidon, croit-on, à laquelle s'attachent des usages et des récits légendaires. La nouvelle mariée, au sortir de l'église, est amenée au pied de cette statue, où on lui présente un verre et, après l'avoir bu, elle le brise aux pieds de la figure, en signe de renoncement aux libertés du célibat.* » (Doc. *et Rapp. de la Soc. arch. de Charleroi, t.* 16, p, 450.)

([2]) La résistance la plus farouche offerte au clergé fut celle de Biesmerée. La crise éclata en 1847 et atteignit son paroxysme en 1874, quand les Biesmerois — qui avaient continué de participer aux marches des environs — voulurent rétablir la marche locale, malgré le curé qui dut fuir devant leur hostilité. Pour punir les habitants d'avoir marché malgré la défense — en rendant les honneurs à la statue de st Pierre, patron du village — l'Evêque de Namur, croyant à une parodie, jeta l'interdit sur la paroisse (où certains parlaient de se convertir au protestantisme !... et où le bourgmestre ouvrit l'église quand un décès se produisit, les gens récitant les prières des morts sans le clergé). Heureusement l'intervention d'un jeune prêtre du pays put obtenir la levée de l'interdit... et le rétablissement de la marche. Voyez F. ROUSSEAU, *Légendes et Coutumes du Pays de Namur,* p. 114-115.

(p.381) *supprimer ces* « *marches* » *par voie d'extinction* ; *elles étaient encore tolérées là où elles avaient toujours existé ; mais il ne permettait plus d'en créer de nouvelles ou de rétablir celles qui* (p.382) *avaient* cessé, *ne fût-ce qu'une année* » ([1]). Dispositions sévères, aujourd'hui oubliées ([2]). En général, les autorités communales et le clergé aidés des officiers maintiennent, sans trop de peine, une tradition de dignité ([3]).

(1) D'après J. VANDEREUSE, *Le pèlerinage à N.-D.deWalcourt,}).* 53.— Rappelons que notre Entre-Sambre-et-Meuse dépend de deux évêchés : Tournai (prov. de Hainaut) et Namur (prov.de Namur).

([2]) En fait, Mgr Heylen lui-même assista à la rentrée de la marche de Fosses en 1921, marche reconstituée après la guerre de 1914-18 avec le concours du doyen Crépin qui, en même temps qu'il organisait un cortège historiée-religieux, un an à l'avance « exhorta les marcheurs à reconstituer les compagnies pour la marche Saint-Feuillen» *(Le Messager de Fosses,* 2-X-1921). La marche, à sa rentrée l'après-midi, défile toujours depuis lors devant l'Évêque ou son représentant, présidant la procession septennale, et devant de nombreuses autorités religieuses.

(3) Le plus curieux règlement d'une « marche » est celui rédigé par la Jeunesse de Marcinelle-Haies, approuvé par le bourgmestre le 2 oct. 1875, à l'occasion de la bénédiction de l'église de ce hameau. Voy. L. CLAUSE, *Aperçu historique sur la commune de Marcinelle,* p. 108.

(p.383) Ainsi à Fosses, *on bénit lès-ârmes* « on bénit les armes » dans la Collégiale huit jours avant la sortie de la grande procession septennale en l'honneur de saint Feuillen, *sint Fouyin* ; cette bénédiction a lieu après la grand-messe pour les compagnies de Fosses, et, après les vêpres, pour celles de Haut-Vent. Le lundi de la semaine suivante, M. le Doyen offre un verre aux soldats des compagnies venues lui offrir leurs hommages et il commande alors une décharge.

A Gerpinnes, le mardi de la Pentecôte, la grand-messe est chantée à 9 heures, pour les marcheurs ; la compagnie assiste en grande tenue et en armes, debout dans la nef centrale ; tous les marcheurs dénient à l'offrande dans un ordre impeccable au rythme assourdissant et cadencé du fifre et des tambours ; après la messe, M. le Curé commande une décharge et paye une rasade aux soldats.

C'est par des cérémonies de ce genre que l'Eglise rappelle le caractère pieux de la manifestation. Ils ne sont pas rares d'ailleurs les cas de ceux qui font vœu de « marcher » pendant neuf ans, pour demander une faveur ou à titre de remerciement pour une grâce obtenue.

Préséances et privilèges

Les principales marches groupent plusieurs compagnies. Celles-ci ne prennent pas rang au hasard dans le cortège ; souvent l'autorité communale règle les préséances, parfois la coutume a force de loi.

A Gerpinnes, en 1830, la compagnie du Sart-Eustache fut désignée par le Conseil communal pour tirer la seconde. En 1881, voici quel fut l'ordre des compagnies : Biesme-la Colonoise, Les Flaches 1, Gougnies 1, Les Flaches 2, Gou-gnies 2, Villers-Poterie, Acoz, Hymiée, Joncret et Gerpinnes. Actuellement, c'est la compagnie d'Hanzinne qui, à la rentrée, a l'honneur d'ouvrir la marche, puis viennent (en 1948) Joncret, Gougnies, Biesme, Villers-Poterie, Acoz, Les Flaches, Hymiée, Fromiée et Gerpinnes. Cet ordre n'est pas absolument inchangeable (d'autant que parfois une compagnie peut manquer), mais les compagnies qui sont les premières ou les dernières, ou encore celles qui jouent un rôle tout particulier, tiennent à leur place.

Des conflits de préséance éclatent de temps en temps, car l'amour-propre collectif, si l'on peut dire, est très susceptible et les rancunes tenaces. Ainsi, la compagnie d'Hanzinne avait l'habitude d'entrer la première dans les prés de Villers-Poterie ; or, une année, la compagnie d'Hanzinne étant en retard, les autres décidèrent de ne pas l'attendre ; ce fut la (p.384) cause d'une querelle et depuis lors Hanziune ne se présente plus jamais à Villers.

Un autre exemple : à Fosses, la compagnie de Malonne avait le privilège de tirer la dernière. On raconte qu'un jour : « *arrivée sur les hauteurs de Sart-Saint-Laurent, à 5 km. environ de la ville de* s' *Feuillen, le soir d'une marche, la compagnie de Malonne entendit une salve éclater dans le lointain, vers Fosses. On fit halte et l'on délibéra ; les troupiers et les sapeurs étaient exténués ; la cantinière dormait debout, les chevaux du colonel et du major étaient fourbus. Mais le privilège de Malonne était violé; aussi, malgré la fatigue, les jambes molles, les têtes un peu vacillantes, la compagnie fit demi-tour, rentra à Fosses en bon ordre, défila impeccablement et fit la décharge ultime que seule elle avait le droit de tirer. Le privilège était sauf*» ([1]). En 1949, Malonne n'a pas figuré dans le cortège de St-Feuillen. mais un vétéran de l'endroit « marchait » avec la compagnie de Fosses ; le soir de la grande journée, à sa demande, il obtint des autorités fossoises l'autorisation de tirer seul et le dernier sur le parvis de l'église ; ainsi fut sauvegardé le privilège de Malonne.

Engagement moral des officiers

La cérémonie du bris du verre est une forme démocratique de l'élection. Liberté est laissée aux candidats et si plusieurs se présentent, l'honneur revient à l'ancien. Mais, dès que l'officier a accompli le geste rituélique de la « libation », et qu'il a été acclamé officiellement par le roulement de tambours et sentimentalement par les applaudissements de la foule, le pacte est conclu, il est l'élu, et l'obligation morale de fidélité pèse sur lui. Voici une preuve que l'idée d'engagement existait au XVII^{e} siècle : en 1698, un certain Jean-Nicolas Ansiaux, élu *alfer* (porte-

drapeau) des arbalétriers de Ciney quitta sa charge sans motif ; « après *avertissement, il dut raccepter pour ne pas payer Vamende et ne pas être exclu de la compagnie»* ([2]). Comme on l'a vu ci-dessus, du reste, cette idée doit remonter beaucoup plus haut ([3]).

De nos jours, la sanction peut être plus grave, il arrive que l'on exécute le parjure et qu'on le brûle en effigie. En

(1) O. PETITJEAN, *L'Entre-Sambre-et-Meuse folklorique,* dans le quotidien *Vers l'Avenir,* 13-IX-1935.

([2]) HAUZEUR, *Notice sur les arbalétriers de Ciney,* dans *Ann. Soc. Arch. Namur,* t. 13, p. 33.

(2) Voir p. 336, la thèse défendue par E. CoORNAERT.

(p.384) cause d'une querelle et depuis lors Hanziune ne se présente plus jamais à Villers.

Un autre exemple : à Fosses, la compagnie de Malonne avait le privilège de tirer la dernière. On raconte qu'un jour : « *arrivée sur les hauteurs de Sart-Saint-Laurent, à 5 km. environ de la ville de s' Feuillen, le soir d'une marche, la compagnie de Malonne entendit une salve éclater dans le lointain, vers Fosses. On fit halte et l'on délibéra ; les troupiers et les sapeurs étaient exténués ; la cantinière dormait debout, les chevaux du colonel et du major étaient fourbus. Mais le privilège de Malonne était violé; aussi, malgré la fatigue, les jambes molles, les têtes un peu vacillantes, la compagnie fit demi-tour, rentra à Fosses en bon ordre, défila impeccablement et fit la décharge ultime que seule elle avait le droit de tirer. Le privilège était sauf»* ([1]). En 1949, Malonne n'a pas figuré dans le cortège de St-Feuillen,mais un vétéran de l'endroit « marchait » avec la compagnie de Fosses ; le soir de la grande journée, à sa demande, il obtint des autorités fossoises l'autorisation de tirer seul et le dernier sur le parvis de l'église ; ainsi fut sauvegardé le privilège de Malonne.

Engagement moral des officiers

La cérémonie du bris du verre est une forme démocratique de l'élection. Liberté est laissée aux candidats et si plusieurs se présentent, l'honneur revient à l'ancien. Mais, dès que l'officier a accompli le geste rituélique de la « libation », et qu'il a été acclamé officiellement par le roulement de tambours et sentimentalement par les applaudissements de la foule, le pacte est conclu, il est l'élu, et l'obligation morale de fidélité pèse sur lui. Voici une preuve que l'idée d'engagement existait au XVII^{e} siècle : en 1698, un certain Jean-Nicolas Ansiaux, élu *alfer* (porte-drapeau) des arbalétriers de Ciney quitta sa charge sans motif ; « après *avertissement, il dut raccepter pour ne pas payer Vamende et ne pas être exclu de la compagnie»* ([2]). Comme on l'a vu ci-dessus, du reste, cette idée doit remonter beaucoup plus haut ([3]).

De nos jours, la sanction peut être plus grave, il arrive que l'on exécute le parjure et qu'on le brûle en effigie. En

(1) 0. PETITJEAN, *L'Entre-Sambre-et-Meuse folklorique,* dans le quotidien *Vers l'Avenir,* 13-IX-1935.

([2]) HAUZEUR, *Notice sur les arbalétriers de Ciney,* dans *Ann. Soc. Arch. Namur,* t. 13, p. 33.

(3) Voir p. 336, la thèse défendue par E. COORNAERT.

(p.385) 1947, la cérémonie eut lieu à Hymiée. D... avait cassé le verre dans le but d'écarter un candidat plus jeune qui n'avait pas toutes les sympathies, il offrit alors

sa place à l'un de ses amis qui l'accepta. Le procédé ne parut pas orthodoxe et il fut décidé de lui infliger la sanction collective traditionnelle. Un dimanche après-midi, la compagnie se forma dans ce but exprès, et, après avoir parcouru les rues du village, traînant le char sur lequel était fixé un mannequin costumé représentant le « condamné », on arriva *su l' trî* (sur la place) où le major lut le réquisitoire et la sentence ; aussitôt après il commanda un feu de file qui mit mal en point notre homme de paille auquel on finit par mettre le feu au milieu des roulements de tambours, des crûs, des rires, des plaisanteries et des applaudissements de la foule. Le « crime » ainsi expié, coupable et juges se sentirent sans doute la conscience soulagée, car à la Pentecôte suivante D... participa à toutes les « libations » et marcha comme simple soldat, entouré de la sympathie générale.

VII. — LENDEMAINS DE FÊTES ET DÉPLACEMENTS

Après la fête : politesses, gratifications et amusements

Le mardi de la Pentecôte, la compagnie de Gerpinnes se rassemble à 8 heures, assiste en armes à la messe de 9 heures. A la sortie, le major commande une première salve et M. le Curé une seconde. Puis on va à la rencontre des compagnies voisines qui viennent *fé lès confréres,* « faire les ' confrères », c'est-à-dire exécuter des salves de mousque-terie en l'honneur des notabilités qui n'oublient généralement pas d'offrir un pourboire ([1]).

Il y a cinquante ans, « *chaque compagnie recevait dix francs du bourgmestre* ([2]) ; *des tonnes de bière étaient mises,*

(1) A Fosses, le lendemain (lundi) à midi, on va rendre les honneurs à ceux qui ont demandé à commander une décharge : le doyen, le « mayeur », etc. ; ils payent un verre. Le mardi, nouvelle sortie vers midi : la Compagnie rend honneur à ses officiers et à quelques particuliers par un feu de salve devant leurs maisons. Le dimanche suivant, nouvelle sortie en ville : on remercie les chefs, *lès maisses,* et on va manger un morceau de tarte chez eux ; ce dimanche également, les compagnies étrangères sont reçues à l'hôtel de ville ; enfin on remet les médailles aux vétérans qui ont marché sept fois ; et (dit le programme de 1949) « vers 18 heures, dernier feu de file ».

([2]) Aujourd'hui elles reçoivent 500 fr.

(p.386) *en* outre, *à la disposition des marcheurs par les brasseurs. Au cours de Vaprès-midi, qui se passe en libations nombreuses, les officiers délivraient à leurs hommes des billets de cantonnement, en vertu desquels ils devaient être hébergés chez certains habitants qui n'avaient pas pris une part active au cortège.* » ([1]). Cette coutume, qui a disparu aujourd'hui, est signalée aussi pour naguère tant' à Walcourt, au moins pour la compagnie de Daussois ([2]), qu'à Mettet, où la coutume des marches s'est perdue depuis ([3]).

L'après-midi à Gerpinnes, les marcheurs font la tournée des cabarets sur le compte des officiers ou de la caisse de la Jeunesse, et si d'aventure celle-ci est vide, il arrive même que des hommes se cotisent ; on s'amuse d'une manière qui se retrouve un peu partout et dont le mot d'ordre est *tout au r'viêr* « tout à l'envers » : les officiers deviennent de simples soldats, les simples soldats deviennent officiers. On retourne les vêtements, on tient les fusils la crosse en l'air, on marche à reculons ou à croupetons. Et l'on chante le refrain suivant, reste d'une chanson aujourd'hui oubliée :

Soit' dans les champs, soit' dans la plaine, Nous suivrons toujours notre capitaine.

Vive èl dêrin ploton ! (bis)

Pou *bwâre in côp, i* n' *dîra jamaîs qu' non.*

Vive èl dêrin ploton ([4]) /

A Malonne — localité qui a cessé de marcher depuis longtemps —, les marcheurs donnaient ce jour-là « *l'assaut à l' abîye. Une fois dans la place, les Frères de la Doctrine chrétienne, successeurs des anciens moines, leur offrent à dîner* » ([5]).

A Gougnies, la fête se termine par *li caracole,* litt. «la caracole» ou «le limaçon» ([6]) : les marcheurs, en colonne par un,

(1) C. QUENNE, art. cité, p. 140.

([2]) J. VANDE EUSE, ouvr. cité, p. 57.

([3]) F. ROUSSEAU, *Légendes et Coutumes du Pays de Namur,* p. 113.

([4]) « ...Vive le dernier peloton ! Pour boire un coup, il ne dira jamais que non. Vive le dernier peloton. »

([5]) F. ROUSSEAU, *ibidem.*

([6]) Le wallon *fé l' caracole,* comme son correspondant ancien picard *limechon* dans *«faire le limechon* » — d'où *lumeçon* à Mons, — désigne une manœuvre circulaire, une évolution de soldats ou de compagnies bourgeoises. Sur *limaçon* employé jadis dans ce sens, voyez J. HAUST, *Vie Wallonne,* t. 10, 1929, p. 53-54, et W. v. WARTBURG, *Franzos. Etymolog. Wörterbuch,* 5, p. 341°.

(p.387) forment une spirale au terme de laquelle on pleure et on se lamente sur la « mort » de la Pentecôte.

A Gourdinne, « *le lendemain de la procession les marcheurs formaient plusieurs bandes* [qui] *tiraillaient les unes contre les autres de façon à simuler une petite guerre. Sous la pétarade, des soldats tombaient et étaient transportés sur des fusils, en guise de brancards, dans les cabarets voisins où on les pansait. En présence des dégâts commis et des récoltes foulées par nos guerroyeurs, cette coutume a été supprimée il y a environ 10 ans »* [donc vers 1899] ([1]).

Les rangs s'éclaircissent naturellement à mesure que l'heure avance, et la fête se termine... faute de « combattants » ([2]).

Déplacements aux environs et au loin

II nous faut dire encore que nos marcheurs sont loin d'éprouver les mêmes scrupules que le Gilles de Binche qui met son point d'honneur à ne jamais sortir de sa bonne ville. Au contraire, eux recherchent les occasions de se rendre — parfois, mais assez rarement, à titre de réciprocité — dans les villes et villages voisins, pourvu que leurs frais soient couverts par la prime offerte et que la boisson soit payée ([3]).

(1) J. VANDEHEUSE, ouvr. cité, p. 57.

([2]) Le *Gloss. de Fosse* de LuRQUIN, p. 164, signale le terme « *tchôd-tchôd* [chaud-chaud], s. m., impatient, celui qui met de la précipitation dans ce qu'il fait. Par ironie, on nomme ainsi à Fosse ceux qui s'arment et tirent encore des salves le mercredi de la procession septennale de saint Feuillen, quand les autres ont cesse ces démonstrations depuis la veille. » — Le programme des fêtes de 1949 annonçait : « Mercredi 28 septembre, à 9 h., sortie de la troupe des *Tchôds-Tchôds* accomplissant le Tour traditionnel ». Ce sont les commerçants fossois, qui n'ayant pu faire le tour le jour de la procession, le font le mercredi suivant habillés en moissonneurs. Coutume assez récente, remontant à peine au début du siècle et où l'amusement prime : l'officier est monté sur un baudet.

(3) A Fosses, les années où sort la procession de st-Feuillen (les autres années ils ne participent à aucune marche), les marcheurs, en guise d'exercices — et aussi pour inviter les gens des environs à la marche de Fosses — se rendent non costumés

(p.388) Des marcheurs iront à Charleroi pour la fête de la Wallonie, d'autres iront même à Bruxelles si l'on veut: ainsi Gerpinnes et Walcourt s'y sont rendus en 1935 pour participer au cortège folklorique lors de l'Exposition internationale.

En 1945, lorsque la ville de Namur fêta la victoire, la compagnie de Morialmé figura en bonne place dans le cortège, où elle fit une excellente impression. Ici mérite d'être relaté un incident caractéristique de la psychologie du marcheur. Au terme de l'itinéraire, les groupes formant le cortège se rangèrent sur la Place Saint-Aubain ; la foule était dense ; les autorités s'étant massées sur la terrasse du Palais provincial, le gouverneur f.f. se leva pour prononcer un discours. Malheureusement, on n'avait pas prévu qu'une compagnie de marcheurs doit faire au moins une décharge. N'était-ce pas le moment, en face de la Cathédrale, du Palais provincial, des autorités civiles, religieuses et militaires Qu'importent les discours ! La voix de la poudre a une autre résonance pour nos vétérans. A un moment donné, alors que chacun écoutait attentivement, une déflagration formidable fit frémir les spectateurs enveloppés en un instant dans un nuage de fumée. L'Entre-Sambre-et-Meuse avait, à sa manière — pas très protocolaire sans doute, mais si sympathique — salué le retour à la Liberté.

VIII. — CONCLUSION

Née avec les serments, la tradition des escortes militaires se perpétue depuis huit siècles et un peu partout d'une manière presque ininterrompue, puisque, aujourd'hui encore, la gendarmerie ou l'armée envoie une délégation plus ou moins importante rehausser l'éclat des cérémonies officielles du culte.

Au point de vue folklorique, le seul qui nous intéresse, on a dit comment, aux associations légalement constituées, est venue s'ajouter au XVI^{e} siècle, et peut-être déjà plus tôt, la Jeunesse, avec l'accord au moins tacite des autorités. C'est de cette dernière que dérivent en ligne directe nos marches militaires régionales.

Pourquoi se localisent-elles dans l'Entre-Sambre-et-Meuse Pour que la question fût bien posée, il faudrait ajouter : sous leur aspect particulier. Il existe en effet des escortes militaires qui semblent répondre à une conception (p.390) identique de l'escorte d'honneur, ailleurs que dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et même ailleurs qu'en Belgique. (...)

« Marcher » est un besoin ! La coutume est entrée dans les mœurs. A Gerpinnes comme à Walcourt notamment, on ne passerait pas une année sans marcher. Pendant la guerre, alors que l'occupant interdisait le port des armes, fussent-elles archaïques, les enfants de Gerpinnes formèrent une compagnie pour escorter la châsse de s^{te} Rolende ([1]).

D'autre part à l'Oflag II A (Prenzlau), le 21 juillet 1941, les officiers et soldats prisonniers imaginèrent, « pour tuer le temps » d'organiser un prestigieux cortège folklorique. Toutes les régions de Belgique étaient représentées et chacun avait fait de son mieux avec des moyens de fortune (les tabliers de sapeurs étaient, par exemple, des toiles d'emballages de colis). Le cortège s'ouvrait par la « Compagnie de la Jeunesse de l'Entre-Sambre-et-Meuse » ! Sous un soleil de plomb nous défilâmes devant les autorités militaires belges du camp — il y avait là plus de quarante généraux — proclamant à notre manière notre fidélité à la petite patrie et notre foi inébranlable dans les destinées de la Belgique. Nos gardiens eux-mêmes, émerveillés, mais ne comprenant pas sans doute la signification symbolique de notre geste, avaient envie d'applaudir. Nous, les acteurs, nous avions les larmes aux yeux et un pincement au cœur.

Prijenis d' guêre dins on-OFLAG
asto d' *Hamburg* (Alemagne) (1940-1945)
(in: Le Marcheur sètimbe 1997)

Faut-il pousser plus loin les conclusions? On observe chez l'homme un besoin, qui semble inné, de renverser, à certain moment et pendant quelque temps, l'ordre traditionnel des choses ; ou, si l'on préfère, un besoin de s'affranchir partiellement des lois et des conventions qui règlent les rapports en société. Costumé ou déguisé — comme on voudra — le marcheur est roi, il est au-dessus de certaines lois : il porte des armes à feu, il tire (même à tort et à travers), il boit de l'alcool au nez de la police, à moins que ce ne soit avec ! Que l'autorité civile ou ecclésiastique ne s'avise pas de

(1) A Fosses, en 1942, des pèlerins firent le « Tour St-Feuillen » avec les reliques, et des jeunes gens faisaient éclater des sachets de papier en guise de salves aux *dicauces* des villages voisins ; ils sont commandés par l'adjudant, font des décharges et boivent, l'officier-payeur passant après eux dans les cabarets pour solder les dépenses.

(p.391) contrarier la coutume, sinon il entrera en conflit avec elle et celui qui finira par l'emporter n'est pas qui l'on pourrait penser.

Par contre, s'il est, dans une certaine mesure, un révolutionnaire, l'homme éprouve aussi le besoin de créer un ordre conforme au rôle qu'il doit remplir en vertu de ses nouvelles fonctions. Il admet volontiers que règne un minimum de discipline librement consentie. Il choisit ses chefs par une sorte d'accord contractuel. Celui qui est choisi — l'élu — s'engage sur l'honneur. Généralement l'officier s'impose sans peine à ses subordonnés, moins en raison ue sa condition sociale que de son prestige personnel ou du nombre de « tournées » qu'il paye. D'autre part, le groupe tout entier inspire lui aussi une certaine discipline en faisant peser le poids de la contrainte collective et en infligeant des sanctions aux délinquants. Il existe enfin une fierté collective, car les marcheurs ne sont pas insensibles aux appréciations flatteuses des curieux.

Comme en beaucoup d'autres manifestations folkloriques, le religieux voisine avec le profane. C'est ce qui choque souvent les personnes non initiées, ou qui ont de la vie une conception éthérée. Le mélange est si étroit que l'on aurait de la peine à dire où le religieux finit et où le profane commence. (Pensez à la bénédiction des armes à Fosses, à la canne qui fait partie du trésor de s^{te} Rolende, à la décharge commandée par le doyen ou le curé.) Toutes les grandes cérémonies de la vie : naissance, première communion, mariage, funérailles, pour ne citer que les plus importantes, revêtent ce double caractère. La cérémonie religieuse précède le repas en commun, lequel doit nécessairement être très copieux (voyez à Thuin), arrosé de libations multiples et variées. Et il arrive, oh ! scandale, — les repas de funérailles, on le sait, ne font pas non plus nécessairement exception — que cela se termine par le récit d'histoires à faire rougir un corps de garde...

Ici enfin se vérifie une pensée de Fustel de Coulanges. Lorsque nous ne possédons aucun témoignage écrit, quel souvenir peut-il nous rester des générations antérieures? Fustel répond : « *Heureusement, le passé ne meurt jamais complètement pour l'homme. L'homme peut bien l'oublier, mais il le garde toujours en lui. Car tel qu'il est lui-même à chaque époque, il est le produit et le résumé de toutes les époques antérieures. S'il descend en son âme, il peut y retrouver et distinguer ces différentes époques d'après ce que chacune d'elles a laissé en lui.* »

(p.392) Nous avons visité l'âme des marcheurs du XX^{e} siècle, et le passé, un passé de huit siècles nous a été révélé. Et s'il est vrai que « *l'âme de chaque peuple est dans ses fêtes...* » ([1]), nous connaissons mieux désormais le peuple d'Entre-Sambre-et-Meuse.

Joseph ROLAND.

ADDITIONS ET CORRECTIONS À LA I^{re} PARTIE

P. 257, 3^{e} 1. infra. Lire : router (roter à Fosses). — 2e 1. infra. Lire *mârchi (marcher* à Fosses).

P. 269, légende de la figure. Lire : ...au premier plan, des arquebusiers qui...

P. 270, légende de la figure. Lire : Au second plan, le porte-étendard à cheval, du Serment de Saint-Georges, précédé de ste Marguerite et du dragon ; le drapeau représente st Georges, à cheval, terrassant le dragon [Renseignements aimablement communiqués par M. Lucien Crick].

P. 276, milieu. Noter que la signification d'hommage des décharges et salves d'hommes armés est formellement attestée par le Capucin Louis DE BODVIGNES (Le *Miroir de rame chrétienne,* Namur, 1673, p. 403).

P. 277, légende de la figure. Lire : ...à Bruxelles, ...

P. 279, 1. 26 et note 5. Dans « un fort bel arbre de *tonnes* », il s'agit de tonnes de goudron auxquelles on mettait le feu (p. 131 des mêmes *Chroniques,* il est dit : « *en 1708, il y avait un très grand arbre de tonnes à brûler, auquel on mit le feu après-midi* », et p. 118 : « *les tonnes de daguet [=* goudron] *ont été fort amplement distribuées* ».)

P. 284, 1. 4-5. Sous la graphie *«.pygmaires* » se cache *piquenaires,* synonyme ancien de « piquiers », soldats armés d'une pique.

L'auteur désire exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui l'ont aidé, notamment à M. Joseph Noël, correspondant du Musée de la Vie Wallonne à Fosses, et au comité directeur du Musée lui-même. Celui-ci ne lui a pas seulement transmis la documentation dont il disposait, mais MM. Remouchamps et André ont bien voulu en 1949 photographier de nouveau et filmer plusieurs marches (à Gerpinnes, Fosses et Walcourt) et ils ont établi l'illustration de l'article pour la partie contemporaine, tandis que M. Legros apportait tous ses soins à la mise au point du manuscrit.

A. HENRY, *Offrandes wallonnes,* p. 72.

00:40 Écrit par justitia & veritas dans Général | Lien permanent| Commentaires (0) | Envoyer cette note | Facebook | J'aime

Joseph Roland, Les «marches» militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse,in : EMVW 57-58, 1950, p.257 sv.

AVANT-PROPOS

(p.257) Si les hagiographes, qui ont décrit avec complaisance la vie des saints populaires et les miracles qui s'opéraient auprès de leurs tombeaux, n'ont pas fait la moindre allusion aux « marches » militaires, c'est sans doute parce qu'ils étaient plus préoccupés d'édifier leurs lecteurs que de les distraire par la description des groupes plus ou moins hétéroclites composant une procession.

II faut attendre le XIX^e siècle pour que des curieux, que l'on appellera d'abord «.antiquaires» et plus tard «folkloristes » ou « ethnographes », se penchent sur la vie du peuple pour en observer, en décrire et tenter d'en expliquer les manifestations originales et souvent naïves. S'il s'agit d'une coutume encore vivante, comme c'est le cas pour les « marches », la meilleure façon d'en comprendre toute la signification sera de compléter son information actuelle, résultat de l'enquête orale et de l'observation personnelle, par l'information historique, qui suppose le patient dépouillement des archives.

* *

D'abord, que signifie le mot « marche » dans la bouche des gens du pays, qui traduisent en wallon « marcher », pris dans son sens ordinaire, par router, *tandis que, dans le sens spécial où nous l'entendons, « marcher » se dit* mârchi *et que celui qui participe à la* marche *est un* mârcheû ?

(p.258) *Une* marche est un *cortège, un défilé. Une procession est une marche solennelle d'un caractère religieux.* C'est *bien dans ce sens que le mot est employé la première fois que nous le rencontrons :* « tous *confrères seront obligés à la* marche *de la feste Dieu...* » *(Visé, 11 août 1611). Et* c'est aussi *dans ce sens que J. Borgnet écrit :* « *La* marche est *ouverte par les deux grands serments...* » (Recherches sur les anciennes fêtes namuroises, *p.* 7) (').

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, actuellement, mârcher a *un sens plus restreint et particulier :* c'est *occuper un poste quelconque dans une compagnie de « marcheurs ». La* marche, c'est *une ou plusieurs compagnies de soldats improvisés, conscients du rôle qu'ils jouent, car, à leurs yeux, il n'y a pas de manière plus parfaite de rendre les honneurs. On « marchera »* donc dans *toutes les circonstances solennelles de la vie villa-*

II n'est pas sans intérêt de noter que le mot français marcher, *dont le sens moderne*

(1) *paraît dater du XV^e siècle,* s'est *répandu dans les langues voisines (allem.* marschieren, etc.) *comme terme militaire à partir du XVI^e siècle.*

(p.259) geoise : à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu, du pèlerinage au saint patron, en rhonneur de jubilaires de 50 ans de mariage, à Voccasion de la bénédiction des cloches, etc... Certaines marches, les plus intéressantes, ont un caractère traditionnel : elles sont annuelles comme à Gerpinnes, à Walcourt et à Florennes, ou septennales comme à Fosses ; d'autres sont *seulement occasionnelles.*

Une compagnie comprend ordinairement une centaine de marcheurs partagés en plusieurs groupes sous le haut commandement d'un ou de deux majors à cheval. Le premier groupe, celui des sapeurs, est précédé du sergent-sapeur ou maîsse-sapeûr ; *puis viennent : les tambours et le fifre, commandés par le tambour-major, suivis de la société de musique, s'il en existe une, les tireurs, costumés en grenadiers, zouaves ou voltigeurs selon le goût d'un chacun, enfin, le dernier rang —* li dêrène guilite *— composé de tireurs dont les tremblons énormes sont appelés*

(h)ûlaus, *ferme la marche.*

L'instant le plus pathétique est celui où les soldats déployés en tirailleurs, fusils chargés, doigt sur la gâchette, observent les évolutions du major, superbe sur son coursier, et s'apprêtent au commandement de «feu », à accomplir le rite essentiel (p.260) de leur éphémère existence, en exécutant avec ensemble un feu de salve. « Qué bèle dèchârje », *murmurera-t-on dans la foule satisfaite, au grand orgueil du marcheur.*

A remarquer qu'aux yeux des gens de l'Entre-Sambre-et-Meuse, des processions comme celle de Jumet, accompagnée de groupes nombreux aux costumes les plus disparates : jockeys, arabes, mexicains, etc., ou comme celles de Grez (Brabant wallon), en l'honneur de st Georges, et de Lembecq (Brabant flamand), en rhonneur de st Véron, accompagnées surtout de cavaliers, ne sont pas de véritables « marches ».

Les *manifestations folkloriques dont nous parlons attirent la grande foule. Leur popularité grandit dans la mesure où les curieux et les touristes sont de plus en plus avides de spectacles, ayant la nature pour cadre, hauts en couleurs, vibrants* d'une *animation qui rappelle l'atmosphère des grandes manœuvres du bon vieux temps où l'officier n'infligeait pas de jours d'arrêt pour une tunique déboutonnée et où le grenadier en sueur n'hésitait pas à coiffer son fusil et à quitter les rangs pour embrasser une cousine et vider une chope avec un ami. Ce jour-là, nos villages retrouvent l'âme collective des communautés médiévales ! A de rares exceptions près, les opinions politiques ou religieuses sont reléguées au second plan et chacun s'efforce de remplir dignement son rôle, comme par (p.261)devoir. La fête est l'événement capital de l'année. Le soir du lundi de la Pentecôte, on entend, à Gerpinnes, dus réflexions comme celles-ci :* « È v'là co pou èn-an !» ; « L' Pintecousse èst oute, l' anéye èst finîye ».

Le présent travail se divisera en deux parties : la seconde sera consacrée à l'étude de la coutume telle qu'elle apparaît sous son aspect actuel, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et spécialement à Gerpinnes, tandis que, dans la première partie, on s'efforcera de fournir une réponse à la question controversée de l'origine et du but des marches. Ici ce ne sera plus seulement l'Entre-Sambre-et-Meiise qui servira de champ d'investigation, mais la Wallonie tout entière et même le Nord de la France, de manière à démontrer que la coutume des escortes militaires a existé partout oà l'organisation urbaine fleurit à la fin du moyen âge.

Auparavant, nous dresserons la bibliographie du sujet, nous attachant à ne reprendre que les articles et les travaux ayant une certaine valeur de documentation ou d'originalité, puis nous examinerons brièvement les hypothèses proposées jusqu'ici pour expliquer l'origine des marches.

(p.262) BIBLIOGRAPHIE

Serments et compagnies bourgeoises

J. BALON. *L'organisation militaire des Namurois au XIV^e^ siècle,* dans *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XL, 1932, p. 1-86.

D. BROUWERS. Les *compagnies d'arbalétriers dans l'ancien comté de Namur,* dans *Annales de la Soc. arch. de Namur,* t. XXXVII, p. 141-154.

E. DANTINNE. *Notice sur les compagnies hutoises des archers, arbalétriers, arquebusiers,* dans *Annales du Cercle arch. de Mons,* t. XXII, p. 38-71.

L.-A. DELAUNAY. *Etude sur les anciennes compagnies d'archers et d'arbalétriers,* Paris, Champion, 1879, 412 pages.

L. DEVILLERS. *Notice historique sur la milice communale et les compagnies militaires de Mons,* dans *Annales du Cercle arch. de Mons,* t. III, p. 169-284 et 345.

L. DEVILLERS. Le *lumeçon de Mons,* dans *Annales du Cercle arch. de Mons,* t. II, p. 430-431.

Y. FOUQUE. *Recherches historiques sur les corporations des archers, des arbalétriers et des arquebusiers,* Chalon-sur-Saône, 1852, 462 pages.

N. HAUZEUR. *Notice sur les arbalétriers de Ciney,* dans *Annales de la Soc. arch. de Namur,* t. VIII, p. 27-42.

F. HÉNAUX. *La compagnie des vieux arbalétriers de la cité de Liège,* dans *Bulletin de l'Institut arch. liégeois,* t. III, p. 385-404.

Ch. HODEVAERE. Le serment des *archers de S'-Sébastien de la ville de Binche,* dans *Annales du Cercle arch. de Mons,* t. XXXV, p. 29-36.

A. JANVIER. *Notice sur les anciennes corporations d'archers, d'arbalétriers, de couleuvriniers et d'arquebusiers des villes de Picardie.* Amiens, 1855, 248 pages.

E. VAN CAUWENBERGHE. *Notice sur les confréries de* S'-Georges, dans Messager des sciences *historiques,* 1853, p. 269-300.

G. WILLAME. *Notes sur les serments nivellois,* dans *Annales du Cercle arch. de Nivelles,* t. VII, p. 171-358.

Processions

V. BAESTIN. *L'ommeganck de Bruxelles en 1615, d'après les tableaux de Denis van Alsloot,* Bruxelles, 1889.

J. BORGNET. *Recherches sur les anciennes fêtes namuroises,* dans *Mémoires couronnés de VAcad. roy.,* t. XXVII, 65 pages.

(p.263) E. FOURDIN. *La procession et la foire communales d'Ath,* dans *Annales du Cercle arch. de Mons,* t. IX, p. 1-69.

F. HACHEZ et L. DEVILLERS. *Recherches historiques sur la kermesse de Mons,* 1872.

A. WAUTERS. *L'ancien ommeganck de Bruxelles,* 26 p.

M. VAN HAUDENAHD. Les *géants d'Ath,* dans le n° 40 du *Folklore Brabançon,* 1928, p. 228-243.

Marches

1. — Généralités :

E. DAVE. *Essai sur les origines des marches militaires,* dans Le *Guetteur wallon,* sept. 1935, p. 233-240.

Mgr DEHAISNE. *Fêtes et marches historiques en Belgique et dans le Nord de la France,* 1893, 92 pages.

A. DE MARNEFFE. *Une thèse nouvelle sur l'origine des marches de VEnlre-Sumbre-et-Meuse,* dans *Reflets,* juillet 1933, p. 12-20.

F. KAISIN. Les *marches de l'Enlre-Sambre-el-Meuse,* dans *Annales de la Fédération archéol. et hist. de Belgique,* 1894, p. 216-232.

J. LEMOINE. Les *marches religieuses de l'Entre-Sambre-et-Meuse,* Marcinelle, 1894.

A. MARINUS. Les *marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse,* dans *Le Folklore belge,* chap. VII du t. I, p. 127-174.

P.-C. MEUHISSE. *Etude folklorique sur les processions,* dans *L'Arsouye,* 1947, n° 4 à 6.

H. LIEBHECHT. *Quelques traditions et coutumes du Folklore belge,* en 1947, dans l'Album édité par « Côte d'Or », Ch. III, p. 31-46.

J. ROLAND. Les *marches dites de PEntre-Sambre-el-Meuse,* dans Le *Vieux-Liège,* n° 56, février-mars 1939.

F. ROUSSEAU. Les *marches militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse,* dans *Légendes et coutumes du pays de Namur.* Bruxelles, 1920, p. 108-116.

L. W. *Quelles sont les origines de nos marches folkloriques ?,* dans *Journal de Charleroi,* 10 juin 1946.

2. — Etudes particulières :

Florennes :

F. BAIX. La « *marche* » St-Pierre *de Florennes et ses souvenirs historiques,* dans *La Terre Wallonne,* t. X, 1924, p. 145-160.

(p.264) Fosses :

J. CRÉPIN. *La procession septennale et la marche S'-Feuillen à Fosses,* dans *Prairie Espère en rnieulx,* l[re] année, n° 2, octobre 1928, p. 18-40.

Gerpinnes :

G. LYON. *La marche de S[te]-Rolende à Gerpinnes,* dans *Education populaire* de Charleroi, 1888, n° 23.

G. QUENNE. *Gerpinnes et son pèlerinage, Etude folklorique,* Mont-sur-Marchienne, 1890.

G. QUENNE (Gilles d'Avroy). *Le pèlerinage de sainte Rolende à Gerpinnes en Hainaut,* dans *Wallonia,* 2[e] année, 13 août 1894, n° 8, p. 121-152.

J. ROLAND. *S[te] Rolende, vierge royale, St Oger et l'origine des* « *marches* », Namur, 1933, 60 pages.

E. PEETERS. *La marche de Ste-Rolende à Gerpinnes,* dans *Le Monde du Travail,* 11 juin 1946.

Jumet :

S. BRIGODE. *La marche militaire de la Madeleine,* dans *Documents et Rapports de la Soc. arch. de Charleroi,* t. 43,1938, p. 193-200.

J. MILQUET. *La marche de la Madeleine à Jumet, Hainaut,* dans *Wallonia,* t. III, p. 101-109.

E. PEETERS. *La procession* « *à /' Danse* » *aura lieu dimanche à Jumet,* dans *Le Monde du Travail,* 20 juillet 1946.

Laneffe :

J. VANDEREUSE. *La marche de S'-Eloi à Laneffe,* dans *Wallonia,* t. XIII, p. 225-228.

Walcourt:

J. VANDEREUSE. *Le pèlerinage à N.-D. de Walcourt.* Liège, 1909, 76 pages (T. à p. de *Wallonia,* t. XVII).

LE PROBLÈME DES ORIGINES

Examinons brièvement les diverses hypothèses proposées jusqu'ici pour expliquer l'origine des « marches ».

F. KAISIN, en 1894, pensait que « *l'origine de la procession militaire de ste Rolende se perdait dans l'obscurité des premiers temps du moyen âge... Elles* [= les milices] *veillaient en armes avec un soin jaloux à la sécurité des reliques qu'elles escortaient et à celle des fidèles qui les accompagnaient...* » ([1]).

(1) F. KAISIN, p. 217 du travail cité ci-dessus.

(p.265) La même année, G. QUENNE (« Gilles d'Avroy ») écrivait fort judicieusement : « *La marche de Gerpinnes...* «'est *qu'une escorte destinée simplement à rehausser la cérémonie purement religieuse... La procession... pourrait se suffire à elle-même, et la marche n'est qu'une ajoute profane, qui*

appartient tout entière au folklore avec les détails qui l'ornent dans la tradition populaire » ([1]). Mais il ne dit pas si, d'après lui, il en fut toujours ainsi.

J. VANDEREUSE, en 1909, adopte la thèse de Kaisin ([2]).

En 1920, F. ROUSSEAU estime que « ces *processions avec escorte militaire représentent une survivance des milices rurales organisées dans nos campagnes aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles* » ([3]).

Le chanoine J. CRÉPIN, en 1928, pour, expliquer l'origine des marches invoque les motifs suivants : « *la nécessité de défendre les reliques, le désir de rehausser l'éclat de certaines processions, la représentation pendant les processions de diverses scènes historiques appelées jeux* » ([4]).

A. DE MARNEFFE, reprenant et amplifiant une idée du précédent, prétend, en 1933, que les marches dérivent des mystères du moyen âge : « Les *marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse représentent le cycle des saints* » ([5]).

Selon E. DAVE, en 1935, « *la véritable origine des marches paraît être la nécessité, pour le clergé, de faire protéger les reliques et les trésors, et l'éclat tout particulier que les Seigneurs voulaient donner aux processions* » ([6]).

P. G. MEURISSE, en 1947, énumère les thèses principales sans prendre position ([7]).

En bref, déclare de son côté A. MARINUS, « *il est bien difficile d'établir rigoureusement l'origine de ces manifestations folkloriques, d'en expliquer la raison et de donner une date précise à leur apparition* » ([8]).

([1]) C. QUENNE, dans *Wallonia*, 2^e^ année, p. 125-126.

([2]) J. VANDEREUSE, *Le pèlerinage de N. D. de Walcourt*, p. 52.

(3) F. ROUSSEAU, *Légendes et coutumes du pays de Na*mur, p. 109.

([4]) J. CHÉPIN, article cité, p. 19.

([5]) A. DE MARNEFFE, art. cité, p. 19.

([6]) E. DAVE, art. cité, p. 235.

([7]) P.-C. MEURISSE, art. cité, p. 22.

(8) A. MARINUS, *Le Folklore belge*, t. I, chap. VIII, p. 141.

(p.266) Ces difficultés seront abordées ici et l'on s'efforcera de serrer la vérité de près à l'aide de nombreux documents, dont beaucoup ne sont pas inédits, mais qui, classés selon un ordre logique, projetteront peut-être une plus grande clarté.

Dès 1933, nous écrivions : « *Au moyen âge, dans les villes où existaient des serments, ceux-ci étaient obligés par leurs statuts,* d'assister *en armes aux processions et à l'*inauguration des *souverains... Plus tard, au XVI^e^ siècle, lorsque l'insécurité des campagnes fut telle que le gouvernement dut décréter l'organisation des milices rurales assez semblables aux gardes bourgeoises des villes et chargées comme celles-ci d'un service de police, ces milices assistèrent en armes à la procession plus pour rehausser la cérémonie que pour protéger les reliques... Cette mission de protection, sur laquelle on a trop insisté, nous semble-t-il, n'a jamais été qu'éventuelle* » ([1]).

On trouvera dans les pages qui vont suivre, outre une confirmation de notre opinion, un complément d'information, spécialement en ce qui concerne le rôle important joué par les associations de Jeunesse dans la vie communale.

Première partie

Historique des marches

I. — PREMIÈRES ESCORTES ARMÉES : LES SERMENTS D'ARCHERS ET D'ARBALÉTRIERS

Les premières escortes militaires, qui figurèrent dans les cérémonies publiques pour en rehausser l'éclat, apparurent au moyen âge, au moment où furent créées ces compagnies spéciales et permanentes d'archers et d'arbalétriers que l'on appelle « serments ». Partout où ceux-ci existent, dans les villes comme dans les bourgs, ils sont chargés d'une double mission : la première, d'ordre militaire, consiste à former un corps d'élite destiné à défendre la cité ou à prêter main-forte au comte en cas de besoin ; la seconde, d'ordre décoratif, consiste à rendre les honneurs dans toutes les circonstances solennelles de la vie communautaire, soit lors d'une cérémonie civile comme la Joyeuse Entrée du Prince, soit lors d'une cérémonie religieuse comme la procession

J. ROLAND, *S^te^ Rolende, vierge royale,* p. 53.

(p.267) de la dédicace de l'église paroissiale. L'usage se généralisa dès le XIII^e^ siècle, tant il paraissait naturel de confier une mission d'honneur et de parade à un organisme qui serait le premier sur la brèche, en cas de nécessité. Du reste, de nos jours encore, et partout, dans les villes de garnison, un détachement d'honneur rehausse l'éclat des cérémonies publiques.

Voici quelques exemples anciens :

A Namur : Le corps de cent arbalétriers établi par diplôme du mois d'avril 1266 par Guy de Dampierre devait assister aux processions et à l'inauguration des souverains. Il en fut de même des archers, qui ne reçurent leur charte qu'en 1418 ([1]). Jules BORGNET, qui a étudié l'origine et l'organisation de la grande procession de la dédicace (en w. *dicauce)* ou fête patronale, qui se célèbre le 2 juillet en l'honneur de la Visitation de la ste Vierge ([2]), raconte de quelle manière elle se déroulait dans la seconde .moitié du XV^e^ siècle : « *La marche était ouverte par les deux grands serments des soixante archers et des cent arbalétriers s'avançant avec leurs armes et en bon équipage, les premiers sous le commandement de leur connétable, les seconds sous celui de leurs quatre maîtres*. » Ils étaient suivis des corps de métiers groupés sous leurs bannières respectives dans un ordre minutieusement fixé ([3]).

A Mons : Dès leur institution, la confrérie des arbalétriers de Notre-Dame, qui fut établie par le Conseil de ville en 1313 et reçut ses privilèges du comte Guillaume 1^er^ en 1315, et la confrérie des archers de Saint-Sébastien, qui fut créée en 1384, assistaient en armes aux processions ([4]).

A Ath : Les arbalétriers de Saint-Roch, reconnus en 1325 par Guillaume le Bon, étaient armés de la lourde arbalète, portaient un brillant costume écarlate, et rehaussaient l'éclat des fêtes locales, figurant à la procession d'Ath avec leur géaut Goliath ([5]).

A Visé : Le 21 mai 1599, l'évèque de Liège, Ernest de Bavière, accorde des privilèges aux arbalétriers de Visé : « *Septième, que*

(1) J. BORGNET, *Cartul. de la commune de Namur*, I, Introduction, p. CLXXXVI et ss.

([2]) Elle fut probablement établie en 1449.

([3]) J. BORGNET, *Recherches...*, p. 7.

(4) L. DEVILLERS, dans *Annales du Cercle arch. de Mans*, t. III, p. 169 et ss.

([5]) BERTRAND, *Histoire de la ville d'Ath,* d'après *Le Folklore Brabançon,* n° 19, p. 29.

(p.268) *chacun confrère de la susdite compagnie tenus et obligez seront de,* au *premier son du tambourin, se transportez honestement et par ordre et accompagner avec leurs armes le plus magnifiquement que faire se poudra le S[1] Sacrement chaque an, sur peine de un fl. Bradant d'amende à convertir au profit de la ditte compagnie* » (1).

A Amiens : Une messe solennelle était célébrée le 26 janvier en l'honneur de s' Sébastien, patron des archers. On s'y rendait « *marchant en corps, deux à deux, l'épée au côté, précédé des deux sergents de la compagnie, des deux tambours battant la marche cadencée par les accents du fifre, ayant en tête le capitaine, le lieutenant et renseigne étendard déployé* » ([2]).

A Chalon-sur-Saône : « ... *les archers et les arbalétriers étaient de toutes les fêtes publiques, de toutes les cérémonies, de toutes les solennités où l'on déployait un appareil militaire. Ils avaient un costume généralement très brillant qui tenait plus du militaire que du civil. Chaque confrérie avait ses tambours, sa musique plus ou moins nombreuse selon que la compagnie était plus ou moins riche* » ([3]).

On pourrait bien entendu multiplier ces exemples.

II. — APPARITION DES ARMES A FEU ET DE NOUVEAUX SERMENTS

1. Les arquebusiers et les mousquetaires

C'est au début du XV[e] siècle qu'apparut la « coulevrine » à main, première arme à feu portative, lointaine ébauche du fusil. Lorsque, une cinquantaine d'années plus tard, elle aura subi un certain perfectionnement, elle s'appellera « arquebuse » et sera employée comme arme de guerre jusque vers 1570, époque à laquelle elle cédera la place au mousquet. Rare jusque vers 1520, l'arquebuse se répandit dans nos campagnes à partir du milieu du XVI[e] siècle ([4]).

(1) E. DAVE, art, cité, p. 236.

(2) A. JANVIER, ouvrage cité ci-dessus, p. 80.

(3) Y. FOUQUE, ouvr. cité, p. 114

(4) M. DUMOUTIER, *Sur l'introduction des armes à feu en Belgique. Bull. Acad. roy. de Bdg.,* 1840, t. VII, 2[e] partie ; — *UE* POTTER, *Documents les plus anciens sur l'emploi des armes à feu et des canons dans les Pays-Bas.* Congrès arch. de Bruges, 1889.

(p.269) Elle n'était pas très dangereuse, puisque Montaigne, qui ne manquait pas de bon sens, écrivait vers 1580 : « *Les armes à feu sont si peu d'effet, sauf rétonnement des oreilles, qu'on en quittera l'usage.* »

Les nouveaux serments adoptent d'emblée les armes nouvelles, d'anciens serments se modernisent et délaissent l'are pour l'arquebuse. A Mons, le magistrat communal, préoccupé de doter la ville d'une organisation défensive

moderne, impose aux confréries d'abandonner leurs armes archaïques « *attendu l'urgence d'avoir des canonniers au lieu d'archers* ». C'est en 1542, que les archers de Sainte-Christine, commencèrent à faire usage des armes à feu, tandis que le serment de Saint-Sébastien persista à s'adonner uniquement (p.270) aux tirs à l'arc (1). A Namur, les archers furent convertis, en 1531, sur leur demande, en une compagnie de cent arquebusiers.

A partir de la fin du XV[e] siècle et surtout dans le courant du XVI[e], la plupart des villes et des bourgs comme Dinant, Ciney, Fosses, Walcourt, Châtelet, Thuin, Binche, Ath, Chimay, etc., eurent leur serment, c'est-à-dire une association de bourgeois aisés qui se réunissaient tous les quinze jours pour se divertir, en s'exerçant au maniement des

(1) L. DEVILLERS, *Annales du Cercle arch. de Mons,* t. III, p. 345.

(p.272) armes à feu. Comme les archers et arbalétriers de la fin du moyen âge, ils reçurent des privilèges du seigneur ou du magistrat communal et furent astreints en retour à certaines obligations comme celles de participer à la garde et à la défense de la ville et d'escorter les cérémonies civiles et religieuses.

Voici quelques exemples :

A Mons : C'est à partir de 1542 probablement, selon L. DEVILLERS, que « *les serments, armés de mousquets escortaient le corps de la magistrature dans les fêtes publiques et paradaient dans les processions, notamment le jour de la kermesse et de la Fête-Dieu. Ils exécutaient durant ces cortèges, des salves de mousqueterie avec de la poudre que leur fournissait la ville : ce qui donnait aux solennités publiques un caractère guerrier et imposant. Dans les inaugurations et aux funérailles des princes, ils assistaient également en armes* » ([1]).

Châtelet : Le 25 février 1562, pour assurer une sécurité plus grande à la ville de Châtelet, le Chapitre réglemente le serment

(1) DEVILLERS, *Annales du Cercle arch. de Mons,* t. III, p. 247.

(p.273) des arquebusiers et lui accorde des privilèges. Un des buts évidents de l'institution était la défense de la place, car le règlement prévoit que chaque confrère devra être pourvu « *d'harquebuse, de baston, de pouldre et de boulets* ». Ils assistaient en corps à la grande procession en l'honneur des saints Pierre

Fosses : Le 8 août 1566, Gérard de Groesbeck, prince-évêque de Liège, reconnaissait l'institution d'une compagnie de coule-vriniers et d'arquebusiers à Fosses et approuvait leurs statuts. « *Item que tout le serment entièrement seront tenus et subjets à eux trouver en noble compagnie l'enseigne au vent, phiffers et tambourins avec les armes et équipages, et pour le moins debveront avoir demy livre de pouldres et demy livre de plomb, le jour du Saint Sacrement à la procession, et aussy le jour que l'on porterai le glorieux corps Monsieur Saint Phollien, sur l'amende de trois patars de Brabant* » ([2]).

(1) L. DARHAS, *Histoire de Châtelet,* dans *Documents et rapports de la Soc. arch. de Charleroi,* t. XXII, p. 239.

(2) D. BKOUWERS, *La charte des arquebusiers de Fosses en 1566,* dans *Namurcum,* 1932, p. 22-29.

(p.275) Namur : ... « *A la compagnie des harquebuziers de ceste ville pour avoir le jour et le lendemain de la N. D.... esté en armes avecq les aultres compagnies à ladite procession...* 7 *livres* » (1) (Compte de 1571).

Bruxelles : « D'après *un tableau du peintre Van Alsloot daté de 1616, les confrères des serments assistaient dans cette ville à la procession de s[te] Gudule, dont l'origine se rattache, paraît-il, aux plus anciennes traditions bruxelloises. Ils marchaient précédés de leurs bannières et armés d'arquebuses dont ils faisaient alternativement de fréquentes décharges* » ([2]).

Walcourt : En 1620, la compagnie de Walcourt se composait de

7 officiers et tambours, de 41 porteurs de mousquet, de 43 porteurs d'arquebuse et de 34 piquiers. Fontenelle envoyait 1 officier,

8 mousquetaires, 4 arquebusiers et 4 piquiers ; Mertenne, 1 officier, 4 mousquetaires, 3 arquebusiers et 5 piquiers ; Castillon, 1 officier et 1 mousquetaire ([3]).

Thuin : « *A Jean Lescourseul pour le rafrechissement donné aux confrères des harquebusiers de Lobbes venant accompagner la procession de ceste ville.* » « *Aux confrères du serment des }iarque-busiers de ceste ville corne de coustume, de même aux confrères des archers* » (Compte de 1652). — « *Ledit jour* [de la dédicace], *les archers de Binch estant venus en ceste ville avec tambour et enseigne pour honorer la procession fut donné comme d'ordinaire VI florins*» (Compte de 1662) (*).

2. Le XVI[e] siècle, âge classique des escortes militaire (*)

Le XVI[e] siècle peut être considéré comme l'âge classique des « marches » militaires, en ce sens qu'elles sont organisées et se déroulent conformément aux règles fixées par les statuts des serments, ou dans l'esprit de ces statuts. Les confrères se recrutant exclusivement dans la bourgeoisie aisée, il en résulte que les marches ne revêtent aucun caractère populaire. (...)

([1]) J. BORGNET, *Hist. des compagnies militaires de Namur*, 1852, p. 48, note 1.

([2]) L. A. DELAUNAY, ouvr. cité, p. 156.

([3]) L. LAHAYE, *Cartulaire de la commune de Walcourt*, p. 167, note 1.

(*) Renseignements inédits, aimablement communiqués par M. le notaire L. Deltenre, archiviste de la ville de Thuin.

(p.277) Comme il n'existe, à notre connaissance, aucun fait d'armes quelconque qui se serait produit à l'occasion d'une procession, on peut en conclure que la mission de protection de ces escortes années dut être tout à fait exceptionnelle.

(1) L. DEVILLERS, ouvr. cité, p. 131. — On peut lire dans le même tome III des *Annales* de Mons (p. 142-158), des détails sur les événements qui vinrent, à diverses reprises, nuire à la régularité de la procession depuis l'année 1472 jusqu'en 1794. Jamais il n'est fait allusion au rôle de protection assigné aux serments ; en cas de danger la procession ne sortait pas de la ville ou n'avait pas lieu.

(p.278) **III. — LES COMPAGNIES BOURGEOISES ET LES MILICES RURALES**

1. Les compagnies bourgeoises

Dans les villes et les bourgs médiévaux, à côté des compagnies spéciales que l'on appelle serments, tous les bourgeois, sauf la magistrature et le clergé, étaient tenus de posséder des armes pour défendre au besoin la cité et le pays ([1]). Au moyen âge, cette milice marchait groupée par corporations de métiers sous l'étendard ou « pennon » de la ville. Plus tard, lorsque Charles-Quint eut introduit des réformes importantes dans l'organisation militaire du pays, les milices bourgeoises organisées en compagnies, commandées par un capitaine assermenté, n'eurent plus qu'un rôle défensif. Chacune avait son patron, sa bannière, ses officiers, son fifre, son tambourin ([2]). Elles aussi rendaient les honneurs dans les cortèges et les cérémonies.

A Namur : II y avait six compagnies bourgeoises en 1568, et cinq en 1576, dont les capitaines s'appelaient Antoine Onyn, Jacques Liz, Jacques Gillon, Adrien de Ghelin et Gabriel de Bruges ([3]).

A Dinant : En 1609, lors de la translation de la statue de Notre-Dame au sanctuaire de Foy, un brillant cortège s'organise. En tête, marchent « *les compagnies bourgeoises de Dînant, chacune avec ses armes et son drapeau,... Le cortège se remettait en branle lorsqu'il entendait la décharge des mousquets et s'arrêtait de nouveau quand il entendait la décharge des boîtes* » ([4]).

A Stavelot : « *Lorsque Ferdinand de Bavière vint prendre possession de l'abbaye et principauté de Stavelot, en vertu du droit qui lui était acquis par cette postulation, informés de son arrivée, les religieux des deux monastères avec le clergé séculier et les officiers du pays à la tête des sujets de leurs offices qui étaient sous les armes furent à sa rencontre, le 21 mars 1612, jusqu'au*

([1]) On trouvera un exemple des obligations militaires des bourgeois de Gerpinnes dans le *Dictionn. histor. et géogr. des communes du Hainaut,* t. I, *Gerpinnes,* par J. ROLAND, p. 18.

([2]) L. DEVILLERS, *ibidem.*

(1) D. BROUWERS, *Cartul. de Namur,* t. IV, 54, et 111, note 1. (*) *Histoire de N. D. de Foy,* Namur, 1908, p. 9.

(p.279) *village de Neuville, d'où ils le conduisirent ainsi en grand cortège jusqu'à l'église abbatiale de Stavelot* » ([1]).

A Liège : Voici un extrait de la narration de l'entrée de la duchesse de Loiigueville à Liège, le 12 juillet 1646, selon la *Gazette de France* du 10 août. « *... ensuite abordez par quinze ou seize vaisseaux liégeois, porlans chacun cinquante hommes vestus en Faunes, Satyres et autres manières grotesques, qui firent plus de bruit et de feu par leurs descharges que tous les précêdens, encore redoublés par celui des habituas au nombre de plus de dix milles tous sous les armes ...* ([2]) ». Et plus loin : « *La rivière estait bordée des deux costés... de compagnies de gens de pied en armes battant tousjours le tambour et tirans incessamment...* ([3]) ». Et M. L. HALKIN note à ce propos : « Les *décharges d'armes à feu et les illuminations étaient de règle à Liège lors de la réception des grands personnages ; elles sont déjà signalées en 1520 à l'occasion de la visite de Charles-Quint* » ([4]).

A Namur : « *Le 24 février 1666, jour de Saint-Mathias, on a prêté le serment au roi par les trois députés des Etats à l'église de Saint-Aubain. Après la grande messe, le Conseil présent en corps, le Conseil du Souverain. Bailliage, le chapitre N. D. appelé, puis toute la bourgeoisie en armes qui ont fait trois salves et le canon de la ville et du château donnait. Sur les 7 heures du soir, toute la bourgeoisie en armes était le long du bastion des Récolets sur la Meuse et les soldats de la garnison sur Brivau et ont fait environ trois salves et le canon deux. Sur le marché, il y avait un fort bel arbre de tonnes* [= groseillier à maquereau ! ([6])] *et sur le côté une pyramide élevée par divers endroits de laquelle sortaient des fontaines de vin blanc, ce qui a duré depuis 3 h. après midi jusque bien avant dans la nuit* » ([6]).

En mai 1666, Châtelet reçut dans ses murs Maximilien-Henri de Bavière, qui visitait le quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse. « *... On lui fit les plus grands honneurs... Les bourgeois sous les*

(1) D'après E. DAVE, art. cité, p. 240.

(2) Léon HALKIN, *Le séjour à Liège de Madame de Longueville (11 et 12 juillet 1646), La Vie Wallonne,* t. XXIV, 1950, p. 30.

([3]) *Ibidem,* p. 35.

([4]) *Ibidem,* p. 35, note 246is.

([6]) Voy. *tone* « fruit du groseillier épineux » à La Louvière *(Dict. du Centre).*

([6]) *Chroniques namuroises,* dans *Annales de la Soc. arch. de Namur,* t. XXIX, p. 119.

(p.280) *armes* — nous *remarquons la compagnie du capitaine Ruffin — firent retentir le t*ir des *pétarades de leurs fusils ; le carion de la ville « Clément » y mêla sa voix sourde et puissante* ; *Jean Goblet* « *pourrier* » [poudrier] *de Ham-sur-Heure, brûla deux cents livres de poudre. ...Le jour même, le princc-évêque partait, salué de salves de canon et accompagné des milices bourgeoises, par la Blanche-Borne, dont on avait réparé les chemins. Il se dirigeait sur Aulne, Thuin et Lobbes* » ([1]).

Il faut lire le récit de l'inauguration de Charles VI, le 11 octobre 1717 ([2]), à **Bruxelles,** pour être convaincu de ce que la magnificence des cortèges du XVIII[e] siècle ne le cédait en rien à celle du XV[e] siècle : Après avoir entendu la messe chantée par l'archevêque de Malines en la collégiale des Saints Michel et Gudule, l'imposant cortège se remit en marche et déboucha sur la grand-place « où *les 5 compagnies du Sermens bourgeoises étaient rangées sous les armes, qui firent trois salves de leur mousquetterie...* ». Le soir il y eut bal et feu d'artifice ; « *les cinq compagnies rangées à leur ordinaire autour de la place du grand marché firent des salves continuelles de leur mousquetterie au son de la cloche de triomphe et au bruit de l'artillerie des Remparts.* » Le lendemain soir, nouveau feu d'artifice au milieu de la grand-place, puis « l'*on se mit à table pour souper, pendant que les 5 compagnies du serment, rangées sur la place faisaient de continuelles décharges de leur mousquetterie...* ». — Et voici un extrait du récit de la Joyeuse Entrée de l'archiduchesse Marie-Elisabeth, en 1725 : « *... les dix compagnies bourgeoises très proprement habillées ayant reçu ordre de se mettre sous les armes commencèrent dès le matin à neuf heures à défiler vers la porte de Louvain et se portèrent en très bel ordre en double haye au long du pavé... M. le Doyen entonna le* Te Deum *qui fut continué par la musique de la Cour aux fanfares des trompettes et timbales, le son de la cloche de triomphe et de toutes celles de la Ville et le bruit de la seconde décharge du canon et de la mousquetterie des dix compagnies bourgeoises qui étaient restées rangées hors de la pane de Louvain.* »

Les milices bourgeoises ou plus exactement les compagnies bourgeoises forment donc avec les serments ce qu'on appelle les milices urbaines par opposition aux milices féodales qui sont composées de nobles. Il y a entre les deux

([1]) L. DAHRAS, *Hist. de Châtelet,* dans *Doc. et Rapp. de la Soc. arch. de Charleroi*, t. XXII, p. 6

(2) Ch. PERGAMENI, *Analectes Bruxellois,* dans *Le Folklore brabançon,* t. XX, p. 13-46.

(p.281) une différence de niveau social, tandis qu'entre les milices urbaines et les milices rurales il y a surtout une différence d'ordre géographique ; les premières étant caractéristiques d'une agglomération plus importante appelée « ville » ; on ne sera donc pas étonné si les secondes sont moins étoffées, moins bien commandées, moins bien armées et moins disciplinées.

2. Les milices rurales

L'histoire des milices rurales, dans les anciens Pays-Bas, est mal connue ; par contre, on est un peu mieux renseigné sur leur rôle dans la principauté ecclésiastique de Liège ([1]). C'est sous le règne d'Ërard de la Marck (1505-1538) que les Etats de la principauté prirent un recès préconisant l'établissement d'une milice rurale, où seraient incorporés tous les hommes du plat pays réunissant certaines conditions d'âge. Cette ordonnance resta lettre morte, mais l'idée était lancée et Gérard de Groesbeck (1564-1580) fera maintes fois appel aux populations rurales pour qu'elles organisent elles-mêmes de concert avec les autres milices la défense du plat pays. La première disposition d'ordre général en la matière date de 1572 : tous les hommes valides de 21 à 60 ans reçoivent l'ordre de se procurer des armes et de se tenir prêts à l'appel de leurs commandants de districts ou baillis. Alors que dans les Pays-Bas autrichiens, l'armée est encore composée uniquement de volontaires, la principauté de Liège possède, au moins sur le papier, une milice nationale, formée de ce qui restait encore des contingents féodaux, des compagnies bourgeoises des villes et de la nouvelle milice rurale. Cette dernière ne fut guère active au début de son existence et ne fut même pas organisée partout. Il faut attendre Ferdinand de Bavière, qui promulgua à nouveau

les édits de Gérard de Groesbeck (12 avril 1632), pour constater un réel effort d'organisation. De 1640 à 1654, ces milices auront un rôle glorieux ([2]), mais à partir du traité de Tirlemont leur mission sera purement locale.

(1) R. ULENS, *Les milices rurales au pays de Liège,* dans *Leodium,* 1931, t. 24.

(2) Les bourgeois de Thuin prirent une part importante à la défense de leur ville assiégée de 1653 à 1654.

(p.282) Au XVII[e] siècle, la coutume de « marcher » se généralisa de plus en plus dans les campagnes. Le désir en devint tellement vif que l'événement civil ou religieux, à l'occasion duquel les milices se mettaient en armes, n'était pour ainsi dire qu'un prétexte. L'amusement qui accompagnait ou qui suivait infailliblement toute sortie en devint le principal attrait.

Florennes (1) : On lit dans un Registre de l'abbaye de Florennes à la date de 1570 : « *Le jour du Saint-Sacrement estant en armes, tous les habitants de Florines pour faire honneur accompagnant à ycelluy, donnet à yceulx par Mess[r] de Grâce pour avoir à boire : 25 pat.* » ([2]).

Walcourt : En 1545-1546 ou en 1595-1596 (on ne sait au juste), la commune de Walcourt « *engage des musiciens et fournit la poudre pour les compagnies militaires qui font escorte à la statue miraculeuse, elle leur offrit même des rafraîchissements* » ([3]).

Gerpinnes : Les comptes de la Fabrique Madame Sainte-Rolende portent à l'année 1597-1598 : « *Pour le souper des joeurs de violons et tambourins la veille de la procession, despens des curé et prestres, joeurs de violons, porteur de croix, XXX VIII pt — Pour despens de dix personnes le jour de la procession, Vflorins* » ([4]). Malheureusement, on ne dit pas si ces hommes étaient porteurs d'arquebuses ou de simples bâtons.

Jandrain : « *En 1651, ceux de Jandrain, renvoyant les dits saiucts reliques* [de N.-D. de la Basse-Wavre] *avec les armes, pour les laisser transporter en un autre endroit, sont venus si avant que..., s'ayant ceux de Wansin susdit aussy armez pour rencontrer les dits saints relicques* » ([6]).

([1]) En 1562, le livre des dépenses de l'abbaye de Florennes mentionne des gratifications faites à des soldats de la garnison de Phib'ppeville : BAIX, art. cité, p. 8.

([2]) Abbaye de Florennes, Reg. n° 15, fol. 255 v°, cité par BAIX, *ibidem,* p. 8, note 16.

([3]) D'après LAHAYE, cité par J. VANDEREUSE, *Le peler, à N. D. de Walcourt,* p. 53, note 1.

([4]) Archives paroissiales de Gerpinnes.

([s]) Archives générales du Royaume. Greffes scabinaux, Arr. de Nivelles, n° 4335. Renseignement aimablement communiqué par M. Jules Herbillon. — Ici, il ne s'agit pas d'une procession ordinaire mais d'un transfert de reliques, à rapprocher (p.283) Rance et Sivry en Hainaut : L'année 1605 ou 1606, « *regardant la joyeuse entrée de Madame avec saditte Excellence* [il s'agit du duc de Croy et d'Arschot], *en la ville et comté de Beaumont, tous les sujets et manans de Sivry le furent recueillir en une compagnie proche la censé de Cerfontaine avec semblable cérémonie, signe de joye et allégresse de cœur... prennant leur chemin par le fourneau de Sautin... jusque où le conduisirent tous les jeunes homes dudit Sivry, armé et équippé comme il convient, et là furent reçues par les manans dudit Rans armé, et conduirent ses Excellences de même en leur village* » (1).

Châtclineau : En 1618, Madame la comtesse de Mérode, née Jeanne de Montmorency, arrive à Châtelineau. Pour la fêter, les habitants brûlent 7 livres de poudre à 14 patars la livre et lui font présent d'un veau ([2]). Les habitants de Châtelineau furent au XVII[e] siècle d'acharnés « marcheurs » : J. KAISIN signale qu'un des amusements auquel on tenait le plus, c'étaient les décharges de

mousqueterie que l'on ne manquait jamais de faire à la joyeuse entrée des seigneurs et aux processions du S[t]-Sacrement, de la Madeleine et de S'-Barthélemy, patron du village ([3]).

Châtelet : « L'an *1629, le 22 d'april, qu'estait le dimanche de Quasimodo ont tous ceux de Chastelet rapporté N.-D. de Rome en nostre maison de Soleilmont.* » L'année précédente, lors de l'épidémie de peste, Messire Pierre de Traux, bailli de Châtelet et le magistrat de la ville avaient demandé à la Révérende Mère abbesse du Monastère de Soleilmont, dame Jacqueline Cobrez, l'autorisation qui fut accordée, de transporter dans leur ville l'image de N.-D. de Rome qui se trouvait en son couvent. Voici le récit du retour processionnel de la statue miraculeuse d'après les archives du monastère :

« *Environ les huit heures, après la première messe, sommes partis conventuellement* [le couvent de Soleilmont] *et les prestres estant revestis, avec torches et flambeaux. La rencontre* s'est *faicte justement dessous notre bois. Nous nous sommes rangés sur la*

du transfert de Binche à Bonne-Espérance des reliques de s* Frédéric, avec accompagnement de la jeunesse de Binche ; voir ci-dessous, p. 287.

(1) Besoigné fait au village de Sivry, dans *Doc. et Rapp. de la Soc. arch. de Charleroi,* t. XXVIII, p. 187-189.

([2]) J. KAISIN, *Annales de Châtelineau,* p. 132.

(3) *Ibid.,* p. 135.

(p.284) *bordure, entre la campagne et le bois, au costé gauche du chemin. Voici venir tous iceux de Chastelet, en grand honneur et révérence et en fort bon ordre. Le capitaine avec sa compagnie, tambours et enseignes* ; des *arquebusiers, une compagnie de pygmaires* [= pygmées ?], *une compagnie de mousqueterie tous chacun tambours et enseignes ; suivait le couvent des Récollets, chantant les Litanies de la Vierge. Estant proche de nous, l'avons incontinent environnée et reprise entre nous, entonnant l'hymne :* Regina Coeli.

» *Venant proche de nos murailles, le clergé de Chastelet a entonné le* Te Deum *fort dévotieusement, chœur à chœur, jusque dans l'église et à l'entrée d'icelle ont donné décharge de mousqueterie.*

» *Puis on a commencé la grande messe solennellement chantant le couvent, les orgues et la musique alternativement.*

» *Nostre Père confesseur célébrait, le révérend doyen faisait la prédication et tous divers prestres estaient revestus en chappe. Tout l'office estant aclievé, iceux de Chastelet sont retournés unanimement en mesme ordre qu'ils estaient venus.*

» *En dessous le Tilleul, ont encore donné une décliarge de mousqueterie»* (').

Rochefort : En 1636, « *la peste ayant cessé à la suite d'un pèlerinage à N. D. de Foy, la paroisse de Rochefort se crut obligée de faire une démonstration de reconnaissance en l'honneur de N.. D. Il fut donc arrêté en cour et conseil que l'année suivante et chaque septième année, dans la suite, le pèlerinage se ferait sous les armes* » ([2]).

Farciennes : Les habitants de Farciennes saisissent toutes les occasions de marcher : en 1636, malgré la présence des troupes de Jean de Weert « *ils vont à la rencontre de M. le Bailly jusques à S'-Fiacre et dépensent deux livres de poudre pour LU s.* » ([3]). En 1684, on marche à la procession de la ducace et à la procession organisée «*pour la réjouissance que les impériaux avaient remportez la vicqtoir sur les infidèles* » ([4]). L'année suivante, on fête la prise de Buda. Le 2 août 1698, on dépense 17 fl. 15 pat. de poudres «*pour congratuler M. le Prince de T'Serclaes».*

(!) E. DAVE, art. cité, p. 239.

([2]) *Ibid.,* p. 237.

([3]) J. KAISIN, ouvr. cité, p. 327.

(4) *Ibid.*, p. 428.

(p.285) Pont-de-Loup : « *En 1659, item donné à Nicolas Debry pour avoir achiipuis du lu poudru lo jour du lu i>roc.unnii>n conm jiar ordonnance de Monsieur le Pasteur, 40 putars* » ([1]),

Un dernier exemple montrera le manque de mesure dans les décharges de mousqueterie :

Châtelineau : J. KAISIN raconte que « *cette année 1681 fut remarquable par la quantité de poudre que l'on brûla à Chatelineau. A l'arrivée du nouveau seigneur on en brûle 45 livres et un setier de son, ce qui nous indique qu'on tira des boîtes ou chambres* [on tire aujourd'hui encore les « cambes » ou boîtes d'artifice lors d'un mariage ou la veille de la ducace]. *On brûle 16 livres de poudre à l'arrivée du comte de Villanova, qui vient épouser mademoiselle de Masmimes. On brûle 15 % livres de poudre à la fête de St-Barthélémy et 13 livres et un quart à la fête du* St-*Sacrement. En tout 89 livres trois quarts et un setier de son !* » ([2]).

Qu'elles soient urbaines ou rurales, ces milices sont des associations bourgeoises plus ou moins cohérentes, plus ou moins permanentes, créées à la requête ou avec l'appui du souverain afin de maintenir l'ordre dans le pays ou même de le rétablir à l'occasion. Parfois elles avaient leurs statuts, leur hiérarchie, leur patron, leur bannière, mais leur discipline ne fut jamais que relative. Elles apparaissent, suivant les endroits, comme une réplique ou plus souvent comme une caricature des serments.

IV. — LES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE

« Sans *recevoir d'institution canonique comme les confréries religieuses, ni de lettres de privilèges de la magistrature locale ou du seigneur comme les serments ou les corps de métiers, la jeunesse formait dans nos communes une véritable association qui avait ses règles traditionnelles, des droits spéciaux qu'elle tenait à conserver, des obligations auxquelles nul ne pouvait moralement se soustraire»* ([3]). Il en est encore ainsi dans plusieurs de nos villes et bon nombre de nos villages. L'histoire de ces associations de Jeunesse est encore moins bien

(1) O. GILLES, Doc. *et rapp. de la Soc. arch. de Charleroi*, t. II, p. 269, note 2.

([2]) J. KAISIN, ouvr. cité, p. 231.

(3) E. MATTHIEU, « *La Jeunesse* », *association traditionnelle,* dans *Wallonla,* t. X, p. 157.

(p.286) connue que l'histoire des milices rurales. Leur origine remonte plus haut qu'on ne serait tenté de le croire. Un prince de la Jeunesse est déjà cité à Mons en 1454. J. BORGNET décrivant la procession de Namur au XVI[e] siècle signale que, par rapport au siècle précédent, « *il voit seulement figurer en plus la compagnie de la Jeunesse* » ([1]). Dans l'état actuel de nos connaissances, c'est la ville de Binche qui nous fournit les renseignements les plus explicites pour les XVI[e] et XVII[e] siècles.

A Binche : En 1582 déjà, les comptes du massard signalent : « *Les jeunes gens ayant esté le thour de la procession avecq leurs armes requérant leur estre donné quelque gracieuseté pour eulx recréer* » ([2]).

Les jeunes gens participaient en corps à la procession de la kermesse et le compte du massard du 9 nov. 1596 à 1597 mentionne « Za *dépense faite par trois dizaines de jeusnes compaignons ayant esté à la procession de Binche, XII livres* » ([3]).

En 1614, « *conclud de choisir ung josne homme mariet de la ville pour conduire la compaignie* d'outtres *josnes hommes avecq quelques honnestes compaignons*

des plus resséants de la ville aux choix desdits capitaine et josnes hommes, et pour la dédicasse prochaine leur livrant la pouldre... » ([4]).

Le capitaine des jeunes hommes devait nourrir les tambours et officiers des jeunes gens le jour de la procession.

Les allocations payées par la ville se renouvellent dans le cours des deux siècles suivants. La jeunesse formait un groupe qu'accompagnaient des « tamboureurs » au nombre de 11 en 1616 et que conduisaient des sergents. Elle avait son enseigne : les jurés de Binche lui en fournirent une nouvelle en 1639 qui fut achetée à Mons 68 livres 16 sous et sur laquelle M^re^ Luc Goze peignit les armes de la ville moyennant 8 livres.

La Jeunesse avait son capitaine et un « *alfer* » (= porte-drapeau), auxquels la ville décida le 28 juin 1618 d'acheter un chapeau orné de plumes. Elle se groupait par dizaines.

Comme emblème de sa dignité, le capitaine portait un « *espieux* », il devait le déposer à l'hôtel de ville ainsi que le

([1]) J. BORGNET, *Recherches...*, p. 11.

([2]) E. MATTHIEU, *ibidem.*

([3]) P. G. MEURISSE, *Etude folkl. sur les processions,* dans *L'Arsouye,* 8^e^ année, oct.-nov. 1947, 2^e^ et 3^e^ trimestre 1948.

(4) E. MATTHIEU, *ibid.*, p. 158-159.

(p.287) chapeau et l'enseigne après la procession ; ces objets étaient la propriété de la ville. Les sergents qui accompagnaient la Jeunesse étaient revêtus d'écharpes.

La Jeunesse avait comme rôle spécial de rehausser l'éclat de la procession de la kermesse. Elle donnait son concours à d'autres cérémonies, ainsi par exemple, en décembre 1616, elle conduisit à l'église de Bonne-Espérance les reliques de st Frédéric ; en.janvier 1619, elle intervint à l'entrée de la dame de Nemours.

Et voici une dernière citation relative à Binche, datée du 25 juin 1713 : « Comme *le jour de notre dédicace est dimanche prochain auquel on célébrera un jubilé de 1000 ans de notre patron et qu'il a été résolu d'en faire la solennité la plus glorieuse qu'il* se *pourra ; auquel effet il a été conclu de faire marcher la jeunesse, pourquoy Messieurs les Magistrats ont choisis et élus le sieur Maloux, un de leurs corps, pour capitaine, le sieur Dupont pour lieutenant et le sieur André Lucq pour porte-enseigne* (1) ; *et il sera soutenu par la ville les despenses de hautbois et tambour et cent livres de poudre ; Messieurs du Chapitre* [de St-Ursmer] *ayant promis d'en fournir autant...* »

A Mons : « *Outre le service obligatoire des serments et des compagnies bourgeoises, dans les occasions solennelles, toute la jeunesse de la ville, non encore soumise à la garde se mettait sous les armes et se formait en compagnies organisées sur le même pied que leurs aînées. Parfois ces compagnies de jeunes gens se distinguaient par de beaux faits d'armes, elles se firent remarquer par leur bonne tenue et par de belles salves de mousqueterie, soit à l'occasion de l'entrée des souverains, soit dans d'autres fêtes publiques* » ([2]).

A Châtelet : Au cours de la procession « on *usait beaucoup de poudre pour faire des décharges de mousqueterie. Les capitaines et les lieutenants de la jeunesse recevaient à cet effet 60 florins* » ([3]).

A Thuin : Les comptes communaux de 1652 portent : « à *la jeunesse de ceste ville, comme d'ordinaire* ». Et le compte de 1662 : « *Receu de Estienne du Bois septantes livres de pouldre qu'il doit annuellement à la ville sur son moulin en dessoub le grand mont escheu pour le terme de ce compte et pour estre distribué comme*

([1]) On remarquera qu'au XVII[e] s., l'association était placée à Binche sous le patronage de l'autorité locale (E. MATTHIEU, ouvr. cité).

([2]) L. DEVILLERS, Notice citée, p. 237.

L. DARRAS, *Hist. de Châtelet* déjà citée, p. 213.

(p.288) de coustume à la jeunesse de ceste ville, scavoir au jour du St-Sacrement 35 livres et à la dédicace aultant, icy seulement mémoire... » (1).

A Sivry, 1605-1606 : « *... Prennant leur chemin par le fourneau de Sautin... jusque où le conduisirent tous les jeunes homes dudit Sivry, armé et équippé comme il convient...*» (voir plus haut,p. 283).

A Fosses, 1751 : « *Au sieur Ronde qui a marché en qualité de capitaine des jeunes hommes à la ditte procession de st Feuillen* » ([2]).

A Nivelles : **«** *Les jeunes gens valides formaient un corps armé, sous le nom de Jeunesse soit pour monter la garde dans les circonstances critiques... soit pour escorter la procession de Ste-Gertrude... ou figurer dans diverses solennités, dont les principales étaient les « cavalquates » de la procession de S[le]-Gertrude...* » « *La ville de Nivelles fournissait aux jeunes compagnons la poudre des salves de mousqueterie (150 livres pour la fête de 1743) et leur allouait une gratification pour reconnaître leurs services* » ([3]).

Ces compagnies de Jeunesse n'avaient pas partout une attitude irréprochable. Il arrivait parfois que la procession n'était qu'un prétexte à des manifestations de mauvais goût. Un exemple vraiment typique nous est offert par le rapport de police du bailli de Marquain (arr. de Tournai) adressé au gouvernement le 12 juillet 1785.

Voici, *in extenso*, car il en vaut la peine, le rapport sur les désordres de **Marquain :**

« *... je crois ne pouvoir me dispenser de porter à la connaissance de V.* M. un *désordre et un abus qui se renouvelle tous les ans dans cet endroit le jour de la dédicace ou carmesse (qui est le second dimanche de septembre) le lendemain et le jour du renclos* [tourn. *rinclo* ou *raclo,* ordin. octave de la fête] *d'icelle qui est trois semaines après et qui peut avoir des suites funestes parce qu'il ne fait qu'augmenter*.

» *II existe depuis longtemps une société de jeunes gens, communément appelée les Compagnons, composée aujourd'hui de 30 à 40 personnes, la plupart couvreurs en ville et les autres, journaliers, qui, ce jour de la dédicace de la paroisse s'attroupent le matin pendant la grand'messe et se rendent à la fin d'icelle sur le cimetière,*

([1]) Archives communales. Renseignement communiqué par M. le notaire Deltenre.

([2]) L. LAHAYE, *Cartulaire de Fosses,* p. 320.

G. WILLAME, art. cité, p. 208 et p. 210.

(p.289) *munis* d'armes à *feu, dont ils font une décharge générale pendant la bénédiction, sept à huit autres en accompagnant la procession ; une autre à sa rentrée et une successive* [feu de file] à *la sortie du peuple de l'église. Pour voir le divertissement sur la place, ils prennent la main de leur maîtresse, au pied du cimetière, pour la conduire à la danse ; et au lieu de tirer avec les armes élevées, ils le font assez souvent vers la terre, prenant plaisir d'épouvanter les curieux sans prendre égard s'ils leur portent la bourre aux jambes, ce qui arrive quelque fois, et les armes sont tellement chargées que plusieurs sautent de la main et qu'il arrive quelquefois qu'elles crèvent* » ([1]).

De tels « excès » méritaient-ils vraiment d'exciter l'ire du bailli de Marquain au point de lui faire adresser un rapport au gouvernement de Sa Majesté Impériale ? Non, certes ! Mais la postérité excusera un zèle par trop intempestif qui nous aura

valu la description la mieux observée de notre vieille coutume. *Nil novi sub sole !* Cette fois, nous sommes en plein folklore !

Dès le XVI[e] siècle, et peut-être même dès le XV[e] siècle, suivant les endroits, la jeunesse s'est constituée en une sorte de corporation encouragée par l'autorité communale et dont le rôle social fut de contribuer à l'organisation des solennités publiques religieuses et autres. D'autre part, au milieu du XVIII[e] siècle, compagnies bourgeoises, milices rurales, et même les serments, ces orgueilleuses confréries militaires nées au moyen âge, avaient perdu toute raison d'exister. L'époque moderne a fait passer les préoccupations de défense du pays du plan local ou régional sur le plan national et même international. Aux moyens nouveaux préconisés pour l'offensive correspond un art perfectionné de la défensive et l'on assiste à l'une des phases aiguës de la lutte éternelle des sociétés eu devenir. Institutions caractéristiques d'un âge révolu, les anciens groupements militaires prétendent se survivre pour la satisfaction de leurs membres, mais ils ne peuvent offrir en retour à la collectivité, faute de services utiles, que le spectacle d'un armement depuis longtemps désuet, de costumes rutilants mais démodés, et d'usages surannés. Aussi les autorités

([1]) E. MATTHIEU, *Une société de jeunes gens en Hainaut : "Les compagnons" de Marquain,* dans *Wallonia,* t. XIII, p. 204.

(p.291) *autrefois porté à défendre de tirer aux processions dans les endroits du plat pays, on continuait pourtant de le faire en plusieurs villages ; et voulant pourvoir à l'un et Vautre cas, nous avons défendu et défendons à tous et à chacun, soit en troupe, soit en particulier, de tirer aux processions dans les villes non fermées, bourgs et villages sous peine de 50 livres d'amende* » ([1]).

Cinq ans plus tard, le Conseil de Hainaut renouvela sa défense « *de tirer aux processions, aux entrées des seigneurs et curés...* » ([2]).

Le 4 décembre 1751, l'évêque de Liège réitérant et amplifiant les édits précédents (des 15 juin 1686, 26 juin 1734, 25 août 1747) défendit « *toutes sortes de feux et tirailleries dans sa cité et faubourgs, nommément celles que Von a coutume défaire aux fêtes du S'-Sacre-ment, des patrons des paroisses et dans le temps de quelque solennité... à moins d'une permission expresse de S. S. Eminence,en son Conseil Privé* » ([3]).

Le 13 avril 1778, le Conseil de Luxembourg défendit les danses et la musique dans les processions ([4]).

Le 17 mai 1779, l'Impératrice Reine Marie-Thérèse défendit d'accompagner à cheval ou avec des armes à feu la procession annuelle de Moen, eu Flandre : « ... *des abus, qui consistent en ce que grand nombre de personnes, et nommément des habitants du plat pays des endroits voisins, se rendent à cheval et munis d'armes à feu à Moen le jour de la procession... qu'ils accompagnent, en faisant de temps à autre des décharges des armes à feu dont ils sont pourvus, nous vous faisons la présente... à peine pour chaque contravention à l'un ou l'autre des points susdits de 50 florins d'amende* » ([5]).

Le 4 avril 1786, le magistrat de Mons promulgua une ordonnance « *décidant d'abolir pour toujours le divertissement qu'on donnait au peuple par la présentation du dragon, des diables, des hommes sauvages, de Gilles de Chin, des chinchins et leur combat vis-à-vis de l'hôtel* [de ville] *en présence du magistrat ainsi que les tirailleries des trois serments tant avant, durant et après la procession*

([1]) GACHARD, *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens,* 3[e] série, t. V, p. 210-211.

(2) *Edits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens,* 3[e] série, t. XI, p. 353.

([3]) *Recueil des ordonnances de la Principauté de Liège,* 3[e] série, t. II, par L. POLAIN, p. 191.

([4]) *Edits et ordonnances des Pays-Bas autrichiens,* 3[e] série, t. XI, p. 248.

(5) ***Ibid.*, p.** 346-347.

(p.292) *que celles pendant la durée du combat connu sous le nom de Lumeçon* » ([1]).

Un mois plus tard, le 10 mai 1786, l'empereur Joseph II publiait l'ordonnance limitant le nombre des processions par paroisse et stipulait dans le § 2 : « *On ne pourra plus porter de statues, ni d'images quelconques, non plus que des enseignes de métiers, vêtements extraordinaires ou autres bigarrages semblables... ni les faire accompagner d'aucune musique* » ([2]).

Si ces mandements n'eurent pas toujours un effet immédiat, on a l'impression néanmoins que la coutume tendit à disparaître au XVIII[e] siècle, du moins dans certaines régions. Les mentions deviennent plus rares.

Le 14 mai 1726, Mgr Georges Louis de Bergue, prince-évêque de Liège, passa par le village de Perwez-en-Condroz : « Les *paysans du lieu l'ont esté recevoir à l'entrée de la hauteur* [seigneurie] *et l'ont conduit jusqu'à la sortie, faisant de temps en temps des dêscharges...* » ([3]).

Les comptes de la ville de Fosses, à la date de 1751, portent « *pour avoir accommoder les habits des hommes sauvages qui ont marché à la grande procession de S[l]-Feuillen, 3 florins. Aux dits hommes sauvages qui ont marché à la dite procession, 5 f*lor. Pour *payer les instruments* [tambours et fifres] *qui ont marché à la tête de la compagnie, 20 florins. Aux compagnies qui ont venu faire honneur à s[1] Feuillen deux aime de bonne bière, scavoir une aime pour la compagnie de cavalerie et une pour celle d'infanterie, 30 florins. 26 pots de bierre pour la compagnie de Vitrival, 6*//or. *5 pat.* » ([4]).

Aiseau : En 1753, à l'occasion du mariage de François de Gavre avec Marie Amour de Rouveroy, on organisa de grandes fêtes lors de leur Joyeuse Entrée à Aiseau. D'où: « *Payé 3 aymes de bierre que la jeunesse a bus, 24* //or. *Item au bureau des octroys à Moignelée, pour droits de passage avec la poudre à tirer, 17 sous 12 deniers. Item aux trompettes et timbaliers, 28 florins. Item aux joueurs de violons, 16florins 16 sols*» ([5]).

(1) P. HEUPGEN, *Viéseries nantaises. Le Lumeçon.* Imp. du Journal « La Province », 1930, p. 9.

([2]) *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens,* 3[e] série, t. XII, p. 491.

([3]) F. ROUSSEAU, *ibidem.*

(4) L. LAHAYE, *Cartulaire de Fosses,* p. 320.

(5) D. LAURENT, *Notice sur la commune d'Aiseau,* dans *Doc. et Rapp. de la Soc. arch. de Charleroi,* t. XXXI, p. 159.

(p.293) Montigny-le- Tilleul : C'est le 18 février 1765 qu'eut lieu l'installation du nouvel abbé d'Aulne, Joseph Scrippe. « *Le nouvel élu se rendit à Liège pour recevoir la bénédiction abbatiale. A son retour à Aulne, le 27 février, une réception solennelle l'attendait. Tous les jeunes gens de Montigny-le-Tilleul, en costume militaire, à pied et à cheval, vinrent à sa rencontre avec grand cérémonial et au milieu des démonstrations les plus enthousiastes. Le canon et la mousqueterie donnaient, toutes les cloches sonnaient* » (1).

Nivelles : Le 26 août 1773, Mgr Loobkowitz, évoque de Namur se rend à Nivelles : « *Les trois sermens sous les armes rangés en deux haies, drapeaux déploies et tambours battons* » l'attendaient. Ils firent de multiples décharges à tel point que « *le seigneur Evêque ayant témoigné qu'il était fatigué et que le bruit l'incom-modoit... les sermens se retirèrent et furent se ranger sur la place où ils firent nombre de décharges...* » ([2]).

Saint-Gérard : Le 9 octobre 1781, Mgr de Lichtervelde rendit visite à l'abbaye de S^Gérard. « *Une compagnie de paysans vint à sa rencontre près du château d'Annevoie* ; *ils étaient habillés en hussards et escortèrent leur révêrendissime abbé jusqu'au monastère* » ([3]).

Morlanwelz : Le 5 octobre 1791 eut lieu l'entrée solennelle du duc de Saxe-Teschen et de l'archiduchesse Marie-Christine son épouse. Les registres de la communauté de Morlanwelz portent : « *Payé 23 livres pour avoir exercé les habitants à présenter leurs hommages à leurs A.A.R.R. à leur entrée à Mariemont qui a eu lieu le 5 octobre et pour avoir exercé pour la marche ainsi que pour le maniement des armes du commencement de juillet au 24 septembre, 18 sols pour louage de 46 bonnets de grenadiers et autant de gibernes, à 7 patars chaque, 14 sols pour louage de 14 sabres de grenadiers à 8 patars chaque et 50 sabres de dragons à trois plaquettes chaque. 16 sols pour fourniture de 116 livres de poudre fine à tirer à 22 patars la livre...* » ([4]).

(!) J. SOTTIAUX, *Histoire de Montigny-le-Tilleul,* 1946, p. 99.

([2]) G. WILLAME, art. cité, p. 264.

([3]) M. J. AIGHET, *Histoire de l'Eglise et du Chapitre de St-Aubain,* p. 225.

(3) O. HUBINONT, *Le palais royal de Mariemont,* dans *Doc. et Rapp. de la Soc. arch. de Charleroi,* t. XXIV, p. 99, note 1.

(p.294) **VI. — CONCLUSION**

Un peu partout, dans les campagnes, dans les petites villes et même dans des cités épiscopales comme Namur et Liège, les processions finiront par perdre leur éclat et leur vogue d'autrefois. « *Les guerres qui ravagèrent le pays, la misère qui en fut la suite, l'apathie qui, sous la domination étrangère succéda à ces élans généreux que l'on remarque chez le peuple belge avant le XVIII^e^ siècle, toutes ces causes sans doute influèrent sur les destinées des processions. Lorsque la décadence arriva, le cortège perdit d'abord une partie de ses riches personnages ; puis les figures des légendes chevaleresques disparurent à leur tour et puis les géants* » (1). Les serments eux-mêmes se désorganisèrent sous le coup des décrets de dissolution promulgués par les autorités communales, ou bien encore frappés d'impuissance par les rivalités intestines. Ainsi le serment des arbalétriers de Namur fut supprimé le 18 avril 1752, le magistrat communal ayant démontré à l'Impératrice Marie-Thérèse son inutilité, la mauvaise composition de ce corps et les dangers qui pouvaient en résulter sous le triple rapport des mœurs, de la politique et de la religion ([2]). Les compagnies de Jeunesse toutefois, qui n'avaient pas été créées par acte de l'autorité civile, résistèrent mieux à la crise générale, et conservèrent une liberté d'allure d'autant plus grande que l'on se reposait sur elles pour tout ce qui concernait l'organisation des fêtes locales et qu'il est de tradition de juger avec indulgence les « débordements » de la jeunesse.

Avec la conquête française, s'achève la première partie de l'histoire des « marches », que l'on pourrait appeler d'un seul mot, si l'on se place au strict point de vue folklorique : Les origines.

D'une façon imagée, on peut se représenter les choses de la manière suivante : Un tronc constitué par l'organisation militaire urbaine et rurale à la fin du moyen âge et aux temps modernes. Trois branches principales s'en détachent : les serments, les compagnies bourgeoises et les milices

(1) J. BOHGNET, *Recherches...,* p. 17. (») *Ibid.,* p. 52.

(p.295) rurales — et une quatrième, sauvageonne celle-ci, les compagnies de la Jeunesse. Au cours du XVIII^e^ siècle, les trois premières branches se dessèchent et meurent, la quatrième conserve assez de sève pour renaître vigoureusement au XIX^e^ siècle dans une région dont l'Entre-Sambre-et-Meuse est le centre.

Deux éléments sont essentiels : la parade d'une troupe ordonnée et costumée sur le modèle des troupes militaires avec une fantaisie qu'aucun règlement ne circonscrit, sauf au sein d'une même *guilite :* il ne peut y avoir un grenadier au milieu des sapeurs et vice versa. Le second élément, c'est la décharge. Tirer est

une manière de saluer, de manifester sa joie et de rendre les honneurs. Un vaisseau de guerre salue en tirant une ou plusieurs salves de ses canons. Dans nos campagnes, on manifeste sa joie en tirant les camées à l'occasion d'un mariage, et le nombre de coups est un indice de sympathie ou de générosité des mariés ; sembla-blement on tire le canon pour annoncer la naissance d'un prince et, pendant la guerre, on fête une victoire par des salves d'artillerie. Enfin, lorsqu'un soldat meurt en service commandé, le piquet d'honneur tire une salve au moment où la bière est descendue dans la fosse.

Les associations de Jeunesse, fondées au cours des temps modernes sur le modèle des associations médiévales mais sans règlement écrit, se chargent d'organiser les réjouissances publiques au sein de la collectivité communale. Elles obéissent à la coutume, qui n'est le plus souvent qu'un accord tacite de chacun des membres sur un code de lois à observer scrupuleusement sous peine de sanctions. Ce code n'est pourtant pas immuable ; il peut se faire que l'autorité d'un membre réussisse à obtenir de la majorité du groupe l'adhésion à une modification de la coutume : ainsi, à Gerpinnes, le peloton de zouaves s'est ajouté aux autres après la guerre 1914-1918, probablement faute de pantalons blancs.

A la fin du XVIII^{e} siècle, tous les éléments de la « marche » existent sauf un, mais il est essentiel : c'est la marque française*.

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, plus qu'ailleurs peut-être, est resté vivace (sic) le culte de Napoléon, de ses généraux, de la Grande Armée, on n'a pas oublié que dans ses rangs sont morts ou se sont illustrés tant (sic) de gars du pays.

* Des historiens ont démontré par la suite que cette affirmation était exagérée. Un écart commis par l'auteur un rien francophile comme on en trouve encore parmi les unilingues (forcément avec une pensée à sens unique) de notre époque...

00:06 Écrit par justitia & veritas dans Général | Lien permanent| Commentaires (0) | Envoyer cette note | Facebook | J'aime

---

19.08.2009

marcher ? à toutes les occasions

J. Roland, Les "marches" militaires de l'ESM, EMVW, TV, 57-58, 1950 (p.258-259)

"On "marchera" dans toutes les circonstances solennelles de la vie villageoise: à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu, du pèlerinage au saint patron, en l'honneur des jubilaires de 50 ans de mariage, à l'occasion de la bénédiction des cloches, etc."

23:43 Écrit par justitia & veritas dans Général | Lien permanent| Commentaires (0) | Envoyer cette note | Facebook | J'aime

---

les marches militaires: caractères généraux, p.561-, s.r.

LES MARCHES MILITAIRES D'ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

1. CARACTERES GENERAUX

La marche proprement dite consiste en un défilé d'une ou de plusieurs compagnies de soldats improvisés de la localité même ou des environs.
Les Marches Militaires accompagnent toujours une manifestation religieuse, procession de reliques ou de statues de saints.

Comme elles accompagnent la procession de la paroisse, les marches se font souvent à l'occasion de la fête de la dédicace. Elles sortent chaque année entre mai et septembre.
L'aire d'extension de ces marches est l'Entre-Sambre-et-Meuse; cependant, l'une ou l'autre se déroule dans la région de Charleroi et de Gosselies.

2. DESCRIPTION ACTUELLE DES MANIFESTATIONS
Les divers lieux de la manifestation.
Les marches parcourant les villages qui les ont vu naître. Parfois, elles sont de véritables périples à travers les campagnes environnantes et traversent plusieurs villages.
Dans presque tous les cas, elles passent devant la maison communale. On y prononce des discours de circonstance et on y décerne des médailles à ceux qui ont marché un grand nombre de fois.
Généralement, le lendemain de la marche, les participants se rendent devant les maisons des notables de la localité, y tirent des salves et y rendent les honneurs.
Les marches, manifestation populaire, s'accompagnent de réjouissances dans les cafés, compléments inévitables, souvent presque institutionnalisés, de la manifestation. Les officiers y payent des tournées .

Les acteurs.

L'Association des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse regroupe une série de localités où l'on "marche" (une quarantaine à ce jour). On a calculé que l'armée des marcheurs ainsi concernés regrouperait à peu près 5.000 personnes. Ils ne sont évidemment jamais tous réunis : ils peuvent être 75, parfois un millier.
Généralement les marcheurs sont groupés en compagnies composées elles-mêmes de plusieurs pelotons bien distincts.
- Les sapeurs précèdent toutes les compagnies. Commandés par un sergent-sapeur, appelé aussi Maisse-Sapeur, ils rappellent que les compagnies militaires, dans la première moitié du XIXe siècle, étaient toujours précédées d'une douzaine de sapeurs munis de haches ou de bêches, outils utilisés pour faciliter la marche de l'infanterie. Aujourd'hui les sapeurs sont armés d'une hache en bois, d'une bêche ou d'une scie.
- A la suite des sapeurs viennent les tambours. Dans une clique, il y en a au minimum trois : la société de musique les suit directement. Le tambour-major ouvre la marche mais le véritable chef des tambours c'est le fifre; les airs de fifre se transmettent d'une génération à l'autre.
- Les tireurs, avec un ou deux majors à cheval, comprennent des grenadiers, des zouaves et des voltigeurs.
- Le Corps d'Office est l'ensemble des officiers désignés pour une compagnie. Généralement on devient officier par tradition. Ou par enchères; on dit alors que les fonctions d'officier sont "passées" au plus offrant.
Les marcheurs proviennent de toutes les classes de la société. Ils marchent parfois depuis leur tout jeune âge et souvent le plus longtemps qu'ils le peuvent. Certains ont ainsi plus de quarante marches a leur actif.
Les opinions politiques et religieuses ne créent pas de différences entre les hommes le jour de la marche. Comme l'affirme Félix ROUSSEAU, "on voit des anticléricaux notoires qui toute l'année déblatèrent contre la religion et ses ministres et qui, pour rien au monde, ne voudraient manquer la marche de leur village, où, avec un sérieux imperturbable, ils présentent les armes au curé, tirent des coups de fusil en l'honneur des saints...".

Le déroulement traditionnel des marches.

Une marche peut entraîner des manifestations pendant trois jours consécutifs. Elle a toujours lieu un dimanche mais le samedi et le lundi sont parfois bien occupés.
Il arrive qu'on fasse le rappel solennel des .troupes dès le samedi. Quoi qu'il en soit, le dimanche, souvent très tôt le matin, les tambours passent dans les différentes rues de la localité pour battre le rappel des compagnies. Celles-ci, ou leurs corps d'office, s'assemblent dans le courant de l'avant-midi pour assister à la messe (parfois une messe militaire). Le même jour, à des moments différents, les autorités civiles de la commune se joignent à la manifestation soit par une réception à la maison communale, soit par des discours, soit encore par des remises de médailles.
Parfois, au coeur de la marche, interviennent des épisodes plus particuliers, comme c'est le cas à Walcourt, avec l'épisode du Jardinet, ou à Fosses.
Il arrive souvent, à un moment ou l'autre, sur une place, dans un parc ou sur un champ, qu'on forme le bataillon carré. C'est l'occasion d'une salve générale qui, le plus souvent, termine les festivités officielles.

Le lundi,.les marcheurs reprennent leur costume et vont rendre visite aux divers notables de la localité. C'est l'occasion de nouvelles salves.

3. HISTORIQUE DES MARCHES.

Le problême le plus discuté au sujet des marches est sans doute celui des origines. On a prétendu qu'elles remontaient au Moyen-Age. M. ROLAND les fait naître des escortes militaires qui figuraient dans les cérémonies religieuses au bas Moyen-Age. Ces escortes avaient pour but de rehausser l'éclat des manifestations religieuses. Selon F. ROUSSEAU, les cortèges mi-religieux, mi-guerriers que constituent les marches sont une conséquence de l'organisation militaire des campagnes au XVIIe siècle. L'Entre-Sambre-et-Meuse particulièrement exposé à ce moment aux actions des pillards, des vagabonds et autres aventuriers, fut le foyer de petites milices locales spontanées. Ces milices faisaient la chasse aux brigands et reçurent tout naturellement dans leurs attributions de protéger les processions de reliques et leurs précieux reliquaires, lors des trajets à travers les campagnes. Lorsque revinrent des temps meilleurs, ces milices n'eurent plus qu'un rôle symbolique.
Pour J. VANDEREUSE, ces marches remonteraient au XVIe siècle.
A. de MARNEFFE voit l'origine des marches à l'époque où les processions étaient plus théâtrales qu'aujourd'hui : des scènes de la bible y étaient représentées; la présence de soldats était dès lors toute naturelle.
Quoi qu'il en soit des origines, il semble certain que dès le XVIIIe siècle, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, les compagnies militaires avaient un rôle essentiellement décoratif dans les processions.
C'est au XIXe siècle que les compagnies ont réellement pris l'aspect qu'elles conservent aujourd'hui. La plupart des compagnies actuelles se sont inspirées de l'uniforme, des armées de Napoléon. On a donné plusieurs raisons à cela. Il y a le prestige de ces armées qui ont impressionné toute l'Europe au début du XIXe siècle. Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, les armées napoléoniennes auraient abandonné les uniformes après la défaite de Waterloo. A Givet, exista pendant longtemps, un important dépôt de costumes de cette époque et c'est un fait assuré que certaines marches traditionnelles trouvèrent là-bas de quoi habiller de façon prestigieuse leurs marcheurs.
C'est sur cette fresque napoléonienne que les marches militaires, naissantes ou renaissantes en cette première moitié du XIXe siècle, ont pris modèle.
Au détmt de ce siècle, elles connaissent un moment creux. Les abus se font fréquents. Les costumes dégénèrent et se mélangent. Les processions perdent leur prestige. Dans bon nombre de paroisses, les curés s'opposent à la marche comme à une manifestation déplacée. Certains tentent de la supprimer. Les autorités ecclésiastiques doivent intervenir. On a pu croire à ce moment en la mort prochaine des marches.
Mais elles ont traversé cette épreuve. Aujourd'hui, les marcheurs d'Entre-Sambre-et-Meuse sont des milliers. Les costumes profitent d'un nouveau souci d'authenticité. On crée même des marches et des compagnies nouvelles.
Créée en 1960, l'Association des Marches Folkloriques de l'Entre-Sambre-et-Meuse a pour but de défendre les traditions et d'aider toutes les marches dans leur vie parfois difficile; 38 sociétés de marcheurs y étaient affiliées dès 196l, qui ont leur bulletin trimestriel : "Le Marcheur d'Entre-Sambre-et-Meuse'.'
Un monument au marcheur existe depuis *l968* (NDLR : à vérifier) près de l'église de la ville basse à Thuin. C'est une oeuvre de Michel Dusart.
Il est indéniable que touristes et curieux accordent de plus en plus d'intérêt aux marches.

ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE - LES PETITES MARCHES MILITAIRES

Les Marches dont il va être question se caractérisent soit par une particularité du lieu, soit par l'originalité des participants, ou encore par des cérémonies qu'elles suscitent. Parfois un point de l'histoire de la manifestation retiendra l'attention.

(*Les "grandes" marches sont décrites sous le toponyme de la localité où elles se déroulent. Voir notamment Acoz, Aiseau, Chate-let, Chatelineau, Couillet, Cour-sur-Heure, Florennes , Gerpinnes, Ham-sur-Heure, Jumet, Morialmé, Thuin et à Walcourt.)

23:39 Écrit par justitia & veritas dans Général | Lien permanent| Commentaires (0) | Envoyer cette note | Facebook | J'aime

Tournoi des marches militaires

in : Le Marcheur 83, 1982, p.5

Dans la perspective de l'édition de « Chroniques des Marches Passées », la revue recherche des souvenirs de marches antérieures à 1914 : photos de marcheurs, d'affiches, de drapeaux, de médailles, etc...
Prière de les adresser à la rédaction qui assurera leur reproduction et les renverra sans tarder à leurs propriétaires.
En 1911, une grande exposition internationale fut organisée à Charleroi. A cette occasion, de nombreuses animations, comme on dirait actuellement, furent mises sur pied.
Le « Tournoi des Marches Militaires » fut certainement l'une des plus importante : il se déroula le 1er octobre 1911.
On lira ci-après une série d'articles parus à ce propos dans « La Gazette de Charleroi » :

Gazette du 15-9-1911.

TOURNOI DES MARCHES MILITAIRES DU DIMANCHE 1er OCTOBRE 1911.

L'Entre-Sambre et Meuse, sous le rapport de ces démonstrations, détient le record, pour ne pas dire le monopole, des principales marches. En effet, à de très rares exceptions près, Jumet (Heigne) par exemple, nulle part, en Belgique et à l'étranger, n'existe encore, je crois, cette coutume de faire escorter les processions votives par des détachements militaires formés en vue de cette mission. Jadis, le pèlerinage de N. -D. de Foy, à Rochefort, était accompagné tous les sept ans d'un corps armé formé par les habitants. A renaix, également, des hommes armés accompagnaient le tour de Saint-Hermès.
A Anderlues, antérieurement à 1903, un groupe de marcheurs armés prenait part à la procession Saint-Médard, qui sort le dimanche suivant le 8 juin. Dès la fin du XVIe siècle, la procession de Saint-Symphorien, près de Mons, se présentait sous des formes analogues à nos marches.
Les principales marches qui existent encore sont celles de Walcourt, qui date vraisemblablement du commencement du XIIIe siècle, Jumet-Heigne date de 1380 dit-on, Gerpinnes, origine incertaine, Fosses qui en 1907 a célébré le 457e anniversaire de sa fondation, Laneffe 1635, Thuin, d'origine récente, 1866, Ham-sur-Heure, enfin, qui date de 1638. La plus grande partie des autres marches militaires ne doivent pas leur origine à une commémoration mais ont été créées principalement dans un but commercial.

(s) J. VANDEREUSE.
Adhésions reçues :

Les Matelots de Jumet ; les Pompiers des Waibes de Thuin, les Volontaires de Thuin, les Pompiers de Thuin-Nord ; les Sapeurs et Grenadiers de Thuin, les Jeunes Sapeurs et Voltigeurs de Sainte-Marie d'Oignies et enfin, le Grand Etat-Major de la Marche de la Madeleine (Jumet). D'autres adhésions sont attendues.

23:19 Écrit par justitia & veritas dans Général | Lien permanent| Commentaires (0) | Envoyer cette note | Facebook | J'aime

Marches militaires

in : Le Marcheur 43, 1972, p.5-9

EXTRAIT DU LIVRE D'OR
DE L'EXPOSITION DE CHARLEROI EN 1911 par Gustave DREZE

Rapporteur général de la Commission de patronage Directeur du Journal « Moniteur des Expostions » à Liège

Les Marches militaires

Le tournoi des Marches militaires fut certainement la fête la plus originale et la plus pittoresque réalisée à l'exposition. Magnifiant de valeureuses traditions locales, intéressante par les costumes originaux des sociétés qui y participaient, elle offrait un intérêt très vif d'archaïsme savoureux. Elle eut lieu le 1er octobre 1911 et fut organisée par un comité composé de MM. Ph. Passelecq, président d'honneur ; Ed. Du-quenne, président ; Ed. de Ponthière ; L. Foulon et Ed. Laver-ne, secrétaires,
Ce succès, au reste, n'a rien de surprenant, si l'on tient compte de la grande popularité dont jouissent les marches dans toute l'Entre-Sambre-et-Meuse. Toutefois, si rares sont les personnes de la région qui n'ont jamais assisté ou même participé aux marches, l'étranger les ignore à peu près, et leur origine, leur caractère et leur organisation sont peu connus même des gens du pays.
Dans une étude intéressante parue en 1911 (1), M. Jules Van-dereuse donne à leur sujet les renseignements les plus complets.
L'idée de ces escortes armées, dit-il, remonte incontestablement à des temps reculés. Ce qui leur a donné naissance, c'est le but de protection indispensable des processions aux époques troublées. La foule des fidèles craignait de voir les bandits de grands chemins attaquer les processions pour s'emparer des riches trésors des églises, des reliquaires précieux, des superbes bannières qui défilaient sous leurs yeux ou pour dévaliser les riches bourgeois qui suivaient dévotement les pèlerinages. Ces marches furent d'une utilité incontestable au Moyen-Age. Elles rendirent même de très réels services jusqu'au commencement

(1) Imprimerie Hallet, Charleroi - Les Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, par Jules Vandereuse.

(p.6) du XVIIIe siècle. Mais, depuis lors, leur caractère a quelque peu changé. Elles ne sont plus maintenant, comme le dit l'auteur déjà cité, envisagées que comme une source de profit pour le commerce local et il est presque de règle que les « Compagnies » ne se rendent plus dans les villages étrangers qu'à titre de réciprocité. Le recrutement des officiers a gardé toute sa saveur archaïque. A Gerpinnes, à Fosses, à Acoz, les aspirants à ces fonctions brisent à leurs pieds, en guise d'engagement, le verre qu'ils ont préalablement vidé d'un seul trait. Dans les autres communes, les places sont mises aux enchères et adjugées aux plus offrants. Si l'on ajoute à ces frais, la location du costume, qui va généralement de 15 à 20 fr. et les nombreuses tournées que les gradés doivent offrir à leurs hommes, on constatera que le plaisir d'occuper cette haute situation momentanée est coûteux.
Habituellement, les « Marcheurs » revêtent d'antiques défroques militaires qu'ils prennent en location. Les costumes de zouaves, grenadiers, sapeurs, voltigeurs du premier Empire voisinent avec ceux plus modernes de Guides, de lanciers, de marins ou même comme à Jumet, avec ceux plus anciens de mousquetaires.
Certains marcheurs, notamment ceux d'Anderlues ou de Thuin, se font confectionner un uniforme militaire qui leur appartient en propre et qui leur sert jusqu'à usure complète. Pour corser encore le côté pittoresque, les marches sont escortées de tambours ou de fifres. M. Victor Berteaux, de Thy-le-Château, a bien voulu noter plusieurs airs de fifres caractéristiques (2).
M. L. Bayet, récemment décédé, prétend que ces airs ont été autrefois notés et soumis à un illustre musicologue qui n'a pas hésité à les rapporter aux marches qu'exécutaient les anciennes bandes wallonnes.
Les Marches, dit également Vandereuse, qui n'ont rien de belliqueux, quoique la poudre se fasse entendre de temps en temps, sont composées de gens de tous les âges parmi lesquels on remarque parfois, à côté de vieillards décrépits, des bambins (p.7) de cinq à six ans déjà costumés. On voit entre leurs mains des armes à peu près contemporaines de l'invention de la poudre : fusils à poudre, à capsules, à aiguilles, mousquetons voire parfois des tromblons que le peuple dénomme des huleaux.

(2) J. Vandereuse : Le Pèlerinage à Notre-Dame de Walcourt - Wallonia - juin 1909, pp. 107 et suiv. 6

Le commandement de la charge est encore celui en six temps, à moins que ce ne soit celui d'un vieux major de Gerpinnnes, commandement que l'on trouvera ci-dessous :

Vous Cola avè vo drapia
Tournèz-vous du costè du tchèstia
Et vous mès sôdârts
Tournèz-vous du costè dè l' bawète (fenêtre)
Mètèz vo dwèt su l' disclitchète
Et n' tirèz nén si dj' i n' vos l' di
Attention ! … joue ! … feu ! …

Certaines compagnies ont, de temps immémorial, le droit d'ouvrir le cortège. C'est ainsi, par exemple, qu'au pèlerinage (p.8) de Walcourt, c'est toujours la milice de Daussois qui prend la tête de la procession. Les gens du pays rappellent même qu'en 1815, la compagnie de Daussois, malgré la déroute qui régnait, avait envoyé pour la représenter un caporal et quatre hommes, en sarrau et porteurs de bâtons en guise de fusils. C'est ce qui a donné naissance au dicton qui est encore en vogue de nos jours : « Quatre pelés et un tondu comme les gens de Daussois. » (J. Vandereuse)
Les compagnies sont généralement accompagnées d'une accorde vivandière escortée de galants officiers. Toutefois, à l'heure actuelle, le clergé les tolère rarement dans les processions. Les principales marches qui existent encore sont celles de Walcourt, qui date vraisemblablement du commencement du XIII^{e} siècle, et de Jumet-Heigne, qui serait de 1380, dit-on. Il faudrait consulter, au sujet de cette dernière, la notice qui lui a été consacrée par M. Fernand Warnon. Gerpinnes a une origine incertaine ; Fosses a célébré en 1907 le 457^{e} anniversaire de sa fondation ; Laneffe fut créé en 1635; Thuin est d'origine récente, 1866 ; Ham-sur-Heure est aussi très ancienne, 1638. Il faut ajouter à ces grandes marches celles moins importantes de Florennes (Saint-Pierre), Thy-le-Château (id.), Morialmé (id.), Biesmerée (id.), Villers-deux-Eglises (id.), Gourdinne (Saint-Walhère), Silenrieux (Sainte-Anne), Acoz (Saint-Roch) et d'autres compagnies qui ne font que participer à la marche d'un village voisin comme Mar-baix, Lobbes, Aiseau, Berzée, Châtelet, etc. Ces dernières mar-ches ont été créées plutôt dans un but commercial. (sic) Châtelet avait autrefois la marche Saint-Eloi.
Habituellement le lendemain de la procession, les compagnies assistent à une messe militaire. Lorsqu'elle est terminée, les soldats se placent sur deux rangs pour laisser passer le curé, ils présentent les armes et lui rendent les honneurs. Ils vont ensuite rendre les honneurs aux autorités communales et à chaque officier, c'est-à-dire qu'ils exécutent une salve en face de leur demeure.
Ces honneurs naturellement, se paient, sous la forme de nombreuses consommations.

(à suivre)

23:18 Écrit par justitia & veritas dans Général | Lien permanent| Commentaires (0) | Envoyer cette note | Facebook | J'aime

Michel Ranwez, Danse des sept sauts à Morialmé

in: Le Marcheur de l'Entre-Sambre-et-Meuse, 174, 2004

Michel Ranwez, La danse des sept sauts, p.11-14
La danse des sept sauts
C'est la danse des sept sauts qui clôture la Saint-Pierre à Morialmé, et qui réunit Marcheurs, civils, parents, amis, curieux... en une vaste ronde, sur la Grand-Place. Au signal de la musique, les participants s'accroupissent, se relèvent, recommencent à danser jusqu'au prochain appel, et ainsi de suite jusqu'à ce que les sept figures soient accomplies.
J'ai interrogé plusieurs Morialmétois sur l'origine de cette danse, sans succès. Mais les réflexions étaient très semblables : *«J'ai toujours connu cette danse. Peu importe son origine, l'important c'est qu'elle ait lieu car elle réunit le village dans la joie. Vous verrez qu'on viendra nous chercher pour entrer dans la ronde...»*
J'ai donc poursuivi mes recherches. Dans son livre *«Traditions de Wallonie»*, Jean Lefèvre écrit : *«Dans la région de Chimay et de Couvin, une danse spéciale, les sept sauts, marque la fin de la fête. Les participants font une vaste ronde et, à un ronflement spécial de l'orchestre, ils s'accroupissent brusquement en criant «un*

saut», pour se relever (en sautant légèrement) et (p. 12) *recommencer à danser jusqu'au prochain signal où ils feront deux sauts. En tout, ils en accompliront vingt-huit. Après quoi, ils sont fourbus...»*
Ainsi, cette danse serait originaire de Chimay, ce que confirmerait une documentation que m'a transmise Bernard Monaux [(1)]. La tradition fait remonter l'origine de cette danse en l'an 1622, date à laquelle Chimay est assiégée par les troupes d'Ernest Mansfeld. Ce général est l'allié de la Hollande protestante, en guerre contre les archiducs Albert et Isabelle, défenseurs du catholicisme et soutenus par le Prince de Chimay, Alexandre d'Arenberg.
Les Chimaciens se résignent à subir la férocité de Mansfeld. Mais c'est compter sans la détermination des femmes qui sont prêtes à payer de leur personne : les ponts sont levés, les portes fermées et barricadées, les rues remplies d'encombrants... La prise de la ville sera difficile. Futés, des soldats remarquent une sortie d'égout; en effet, ce boyau communique à la fontaine où les femmes viennent laver le linge... Age-nouillées, quelle est leur surprise de voir apparaître la tête du premier soudard. Avant qu'il ne prononce un mot, les lavandières lui tranchent la gorge; le deuxième reçoit le même sort, puis le troisième, et ça continue... L'eau se colore, devient un bain de sang. Les assaillants comprennent. Mansfeld, furieux, mais pressé de regagner la Hollande s'écrie : *«Nid de vipères, nous t'abandonnons aujourd'hui mais nous reviendrons...»*
Le soir, c'est le soulagement et le peuple danse en l'honneur des valeureuses lavandières. Il organise une vaste ronde, se moquant des «sots» qui se sont introduits dans l'égout.
On tourne en chantant :

Tra la la la la, la la la la la lè-re
Tra la la la la, la la la la la la
Tra la la la la, la la la la la lè-re
Tra la la la la, la la la la la la

A chaque finale, on lève les bras, on s'accroupit en criant *«un sot»,* ou *«1-2 sots»,...* ainsi de suite jusqu'à *«1-2-3-4-5-6-7 sots»,* on se redresse et on danse en reprenant la chanson.
Avec le temps, oubliant son origine, le mot *«sot»* est devenu *«saut»* par altération phonétique tout simplement.
Avec quelques variantes, c'est ce récit que nous trouvons dans le très beau livre de Roger Foulon *«Légendes et contes d'Entre-Sambre-et-Meuse».* L'auteur précise que les volontaires, les sots tous égorgés, étaient sept et que leur capitaine avait aperçu des signes mystérieux dans l'Eau Blanche ainsi que, jadis, en Egypte quand les flots du Nil s'étaient changés en sang. Evidemment, ce n'est qu'une légende. En effet, selon Michel Pierre [(2)], la danse des sept sauts est une très ancienne danse populaire liée au rituel de la fécondité : les sauts des garçons expriment le souhait que les céréales poussent haut. Cette danse est connue dans la plupart des pays européens : en Allemagne, on l'exé-
cute à Pâques seulement; aux Pays-Bas on la danse autour de l'image de saint Jean; dans les Flandres et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, elle prend la forme d'une ronde et termine la fête... Selon les spécialistes, c'est en Béarn (France) que l'on retrouve la forme la plus ancienne de cette ronde énumératrice, récapitulative et à épreuves : le chef de musique placé au centre dirige les évolutions des danseurs, à qui il fait faire, suivant sa fantaisie, les mouvements les plus variés. Il est muni d'une longue baguette dont il frappe les maladroits...
Dans les Pyrénées, la danse des sept sauts est mieux connue sous le nom *«lan-Petit»;* en Campine et à Wester-loo, durant la danse *«de zevensprong»* on chante *«Mieke, willen iv'eens dan-sen».*
Ainsi, nous savons que la danse des sept sauts n'a pas d'origine géogra-phiquement localisée et se trouve dans l'âme du peuple qui exprime son espoir et sa joie. C'est cette joie que les habitants de Chimay, de *(p. 14)* Couvin, de l'Entre-Sambre-et-Meuse ont exprimée jusque dans les années 1945-1950, lors de leurs kermesses'[3]'.
C'est cette joie que continuent à exprimer les Marcheurs de Morialmé à la fin de la Saint-Pierre.

(1) Merci à Bernard Monaux, tambour dans différentes Marches, professeur au Collège de Chimay, passionné d'histoire locale et de folklore. J'ai pu profiter de sa documentation faite des bulletins de l'Association des Anciens du Collège et des revues du Cercle d'Histoire Régionale *«En Fagne et Thiérache».*
(2) Michel Pierre, professeur, animateur et passionné par les danses folkloriques, possède une riche documentation suite à de nombreux voyages à travers l'Europe.

(3) Philippe Maudoux, un de nos aînés (90 ans), se souvient d'avoir participé à cette danse, à Mettet, dans sa jeunesse.

23:11 Écrit par justitia & veritas dans Général | Lien permanent| Commentaires (0) | Envoyer cette note | Facebook | J'aime

1 2 Page suivante